

# 2006-07

C 2009/8

## Rapport sur l'exécution du Programme



C 2009/8

**Août 2008**

Trente-sixième session  
de la Conférence  
14-21 novembre 2009

# 2006-07

Rapport sur  
l'exécution  
du Programme

---

Organisation des  
Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

*Rome, 2008*

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef

Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de l'information

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique:

[copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

## Table des matières

Table des matières	iii
Avant-propos du Directeur général	v
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
I. LES RÉALISATIONS DE LA FAO	5
A. Vue d'ensemble des ressources de la FAO	5
a) Évolution des ressources	5
b) Fonds général et fonds annexes	8
c) Programme de terrain et appui extrabudgétaire à l'exécution du Programme ordinaire de la FAO	14
B. Faits marquants de l'exécution du programme	16
a) Chapitre 2 du PTB: Systèmes alimentaires et agricoles durables	16
b) Chapitre 3 du PTB: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	35
c) Chapitre 4 du PTB: Décentralisation, Coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme	39
C. Dimensions régionales des réalisations de la FAO	53
a) Aperçu du travail dans les régions	53
Afrique	53
L'Asie et le Pacifique	57
Europe	61
L'Amérique latine et les Caraïbes	65
Proche-Orient	68
II. INITIATIVES DE L'ORGANISATION À L'APPUI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME	73
A. Mise en œuvre des propositions de réforme approuvées	73
a) Siège	73
b) Mise en œuvre des mesures de décentralisation	73
B. Coût de l'appui au Programme de terrain	75
a) Services d'appui technique (SAT)	76
b) Services d'appui opérationnel et administratif (SAO)	79
C. Gains d'efficience	80
D. Dispositif pour les dépenses d'équipement	85
E. Dispositif pour les dépenses de sécurité: Assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de la FAO dans le monde	87
F. Politique linguistique	88
a) Réunions de la FAO	88
b) Publications	89
c) Matériel électronique (WAICENT et site Internet de la FAO)	90
d) Terminologie et soutien linguistique	91
e) Programme d'amélioration de la couverture linguistique	91
G. Représentation géographique et ventilation du personnel féminin et masculin: personnel du cadre organique	92
a) Représentation géographique du personnel du cadre organique	92
b) Ventilation du personnel féminin et masculin dans le personnel du cadre organique	92
H. Appui à l'Évaluation externe indépendante	94
Annexe 1: Représentation géographique du personnel du cadre organique	95
Annexe 2: Résumé des résultats obtenus, par type et par programme	101
Annexe 3: Liste des sigles et acronymes	111



## Avant-propos du Directeur général

*Le Rapport sur l'exécution du Programme vise à informer les Membres des travaux menés par l'Organisation au cours du dernier exercice biennal. Il appartient à la série traditionnelle de documents sur la gestion de l'Organisation et contient à ce titre des informations sur les résultats financiers et les produits et réalisations de la FAO. Il embrasse les ressources et les activités prévues tant au titre du Programme ordinaire que des fonds extrabudgétaires.*

*L'exercice biennal 2006-2007 a été marqué par un triple défi: la précédente Conférence de la FAO avait approuvé un budget d'un niveau bien inférieur à une croissance zéro, à quoi s'ajoutait une évolution défavorable de la conjoncture financière sur laquelle l'Organisation n'avait aucune prise; les réformes devaient être progressivement mises en œuvre dans les limites de ces contraintes budgétaires; parallèlement à cela, il fallait exécuter une gamme élargie d'activités de terrain financées par des contributions volontaires liées ou non à des secours d'urgence.*

*En fait, si le budget approuvé, d'un montant de 765,7 millions d'USD, accusait une augmentation nominale de 16,6 millions d'USD par rapport à l'exercice biennal précédent, en réalité, compte tenu d'un accroissement des coûts estimé à 39 millions d'USD, il était en baisse, en termes réels, de 5,2 pour cent. Il a donc fallu élaguer le programme de travail initialement formulé et mettre en place, progressivement, des mesures organisationnelles permettant de nouveaux gains d'efficacité, et un meilleur recouvrement des coûts.*

*En cours de mise en œuvre, le programme de travail a également subi l'impact de coûts supplémentaires de 38 millions d'USD qui n'avaient pas été prévus dans le budget. Enfin, en 2006, l'Organisation a connu de graves difficultés*

*de trésorerie dues au retard avec lequel certains Membres ont réglé leur contribution, ce qui l'a obligée à avoir largement recours à l'emprunt.*

*Soixante ans après la fondation de la FAO en 1945, j'ai proposé une nouvelle vision qui épouse plus étroitement les priorités et les exigences en constante évolution des Membres de l'Organisation, et qui permette de tirer parti des nouvelles possibilités, assortie de propositions pour une réforme de grande ampleur. La mise en œuvre des réformes approuvées par la Conférence et le Conseil s'est poursuivie tout au long de l'exercice biennal 2006-2007. Les changements apportés à la structure par chapitre du PTB et les résultats de la reformulation substantielle des entités de programme ont été présentés dans le PTB révisé 2006-07 approuvé par le Comité du programme et le Comité financier en mai 2006. Signalons, parmi les autres « faits saillants », l'approbation du nouveau Dispositif pour les dépenses de sécurité, qui rend possible la gestion intégrée de toutes les dépenses relatives à la sécurité; les changements organisationnels au Siège; la consolidation du Centre des services communs du Siège devenue réalité en janvier 2006; puis la délocalisation progressive dudit Centre à Budapest, suivie en 2007, d'un début de décentralisation vers l'Afrique et l'Asie centrale, avec l'assentiment des Organes directeurs.*

*J'ai le plaisir d'annoncer que les contributions volontaires ont fortement augmenté au cours de l'exercice biennal 2006-07, pour atteindre 849 millions d'USD, soit près de la moitié des dépenses totales de la FAO. Le gros de cette augmentation a concerné les secours d'urgence, qui ont de ce fait représenté une proportion importante du Programme de terrain.*

En novembre 2005, la Conférence a faite sienne la recommandation du Conseil de lancer une Évaluation externe indépendante de la FAO (EEI). Les conclusions et recommandations de l'équipe chargée de l'évaluation ont été examinées par la Conférence en 2007, laquelle a établi un Comité de la conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante, qui est d'ores et déjà en pleine activité. Tout au long de l'exercice biennal écoulé, le Secrétariat s'est partout fait un devoir d'apporter son soutien à l'équipe chargée de l'Évaluation dans ses recherches.

Pour en venir au contenu spécifique du présent document, un effort particulier a été fait pour le présenter sous une forme compacte et lorsque cela s'y prêtait, dans un style dynamique. On voudra bien noter que le Rapport sur l'exécution du programme est établi à partir d'informations provenant d'états financiers et de registres comptables non vérifiés et qu'il ne prétend pas être un document comptable. Les Membres, toutefois, s'attendent à être informés de l'origine et de l'utilisation effective des ressources mises à la disposition de l'Organisation au cours de l'exercice biennal de manière à pouvoir les mettre en regard des principaux produits et services qu'elle leur offre.

On trouvera ainsi à la Section 1 un aperçu des ressources de la FAO et des « faits saillants » reprenant les principales réalisations au titre du programme, dont, une analyse détaillée de l'efficacité et de l'efficience du Programme de coopération technique, comme demandé par la Conférence. Il y est également question des dimensions régionales de l'exécution du programme. La démarche suivie se veut globale et les activités couvertes relèvent aussi bien du budget ordinaire que des contributions volontaires.

Particulièrement remarquables ont été les succès obtenus, au titre de la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des

plantes, face aux éruptions de grippe aviaire et aux infestations de criquets pèlerins. Le travail sur le changement climatique a également eu un relief particulier, la FAO continuant à sensibiliser l'opinion à tous les niveaux au fait que l'agriculture est à la fois un facteur de ce changement et l'un des secteurs les plus exposés à ses conséquences. Sur un plan plus pratique, différentes méthodes et options en matière de politiques capables de déboucher sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de faciliter l'adaptation, ont été présentées.

Si le soutien aux investissements a conservé son rang de priorité bien établie, les exemples ne manquent pas d'une assistance accordée à des pays spécifiques en vue d'améliorer les différents modes de faire-valoir et de faciliter l'accès aux terres arables des ménages ruraux appauvris. La conception et la mise en œuvre de programmes nationaux pour la sécurité alimentaire ont également reçu l'attention qu'elles méritent, l'accent étant mis sur les écoles pratiques d'agriculture et l'intégration des objectifs de sécurité alimentaire et d'amélioration nutritionnelle dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

On trouvera dans la Section 2 un résumé des initiatives relatives à la gouvernance de l'Organisation prises pendant l'exercice biennal écoulé et différents exemples d'exécution du programme concernant notamment: la mise en œuvre des propositions de réforme approuvées, plus particulièrement en matière de décentralisation; le coût du soutien apporté au Programme de terrain et des activités à l'appui direct du Programme ordinaire; le recours au dispositif pour les dépenses d'équipement et de sécurité capital; la mise en œuvre de la politique linguistique de la FAO des informations relatives à la ventilation géographique et par sexe du personnel de l'Organisation.

*Les Annexes donnent des renseignements supplémentaires sur l'exécution du programme, dont un résumé des résultats obtenus à l'Annexe 2 et un rapport détaillé sur les dépenses et les réalisations par entité de programme à l'Annexe 4.*

*Je ne doute pas que les Membres trouveront dans le présent Rapport sur l'exécution du programme de nouvelles raisons de croire que leur investissement collectif dans l'Organisation continue de porter ses fruits.*



**Jacques Diouf**  
Directeur général





## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

---

1. On trouvera ci-dessus dans l'*Avant-propos du Directeur général* des explications concernant la structure et la teneur du présent Rapport sur l'exécution du programme. Les principaux chiffres et réalisations repris dans le rapport sont résumés ci-après.

### *Aperçu des ressources*

2. En 2006-07, les dépenses totales de l'Organisation ont atteint 1 775 millions d'USD, soit près de 232 millions d'USD (13 pour cent) de plus qu'en 2004-05. Les dépenses au titre du Fonds général et des fonds connexes ont augmenté de 17,3 millions d'USD (2,1 pour cent), tandis que les dépenses globales au titre des fonds fiduciaires et du PNUD ont progressé de 214,2 millions d'USD (33,7 pour cent), ce qui représente près de la moitié des ressources totales. Les dépenses au titre des fonds fiduciaires (à l'exclusion des projets de secours d'urgence) ont enregistré une hausse de 18,6 pour cent, tandis que les dépenses liées aux opérations d'urgence ont enregistré une hausse spectaculaire de 60,6 pour cent, due principalement à la crise de la grippe aviaire, au tsunami et à d'autres catastrophes naturelles.

3. Les dépenses engagées pour l'exécution du Programme de travail se sont élevées à 877,8 millions d'USD, contre un budget correspondant de 856,8 millions. Les recettes se sont élevées à 113,6 millions d'USD, soit une augmentation de 22,5 millions, du fait que les revenus ont été plus élevés que prévu au cours de l'exercice biennal 2006-07. Les dépenses nettes totales ont représenté 764,2 millions d'USD pour une ouverture de crédits de 765,7 millions d'USD approuvée par la Conférence en 2005, au titre du Programme ordinaire. Elles ont été affectées par deux postes importants non prévus au budget, à savoir une variance défavorable des dépenses de personnel (de 23,3 millions d'USD) et le coût du redéploiement des titulaires des postes supprimés (11,5 millions d'USD).

4. La recherche active de gains d'efficacité s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal écoulé. Grâce aux changements apportés à la politique de recouvrement des dépenses d'appui et à l'augmentation de l'exécution, les remboursements au Fonds général ont enregistré une hausse d'environ 13 millions d'USD. Un groupe de travail interdépartemental a recensé 55 possibilités de rationaliser les procédures administratives, qui ont été mises à exécution. L'Organisation a également rationalisé la prise de décision en éliminant des échelons hiérarchiques moyennant la suppression au Siège de 21 postes de directeurs et d'agents des services généraux connexes. Les économies ainsi réalisées se sont chiffrées à quelque 9 millions d'USD en 2006-07. Des changements complexes ont été introduits dans les processus administratifs en vue de la mise en service du Centre des services communs, qui devrait permettre d'économiser 8 millions d'USD à l'issue d'une période de transition correspondante à l'exercice biennal 2008-09.

5. L'exécution totale du Programme de terrain, parallèlement au soutien extrabudgétaire au titre du Programme ordinaire, a augmenté de 24 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent, grâce en particulier à un recours plus systématique aux dispositions du Programme de coopération FAO/gouvernements (GCP), du Fonds fiduciaire unilatéral (UTF) et des programmes de partenariat avec la FAO et –comme cela a été souligné plus haut– à une forte progression des activités au titre des opérations d'urgence de relèvement. Les vingt premiers donateurs ont financé 79 pour cent de l'exécution au moyen de financements extrabudgétaires. Le financement multidonateur de programmes ou de grands projets spécifiques a plus que triplé par rapport à l'exercice biennal 2004-05, ce qui fait de cette modalité de

financement la deuxième par ordre d'importance des montants financés. Le nombre de donateurs non traditionnels a augmenté, grâce en particulier au Fonds central d'intervention pour les urgences des Nations Unies.

6. Toutefois, l'exécution du PCT a diminué de près de 50 pour cent par rapport à 2004-05, en raison principalement des graves difficultés de trésorerie de l'Organisation, mais aussi du fait du pourcentage élevé de projets approuvés en 2004-05 qui ont été exécutés durant cette période. La réorientation du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), désormais axé non plus sur les petits projets pilotes, mais sur la conception et la mise en œuvre de programmes régionaux et nationaux pour la sécurité alimentaire, s'est traduite par une diminution de l'exécution des projets PSSA financés au titre du Programme ordinaire.

7. Les efforts visant à assurer la sécurité du personnel dans tous les lieux d'affectation se sont poursuivis. Les budgets et les dépenses relatifs à la sécurité ont été intégrés dans le *Chapitre 9: Dépenses de sécurité* et les dépenses à ce titre se sont établies à 8,3 millions d'USD pour le siège et à 11,0 millions d'USD pour les lieux d'affectation décentralisés et le Programme de terrain. L'Organisation a également mis en œuvre avec succès nombre des projets prévus au titre du Dispositif pour les dépenses d'équipement (*Chapitre 8* du PTB). Les dépenses se sont élevées à quelque 12,5 millions d'USD, un montant de 2,8 millions d'USD ayant été transféré au Dispositif pour les dépenses d'équipement afin d'en reporter l'emploi à un exercice financier ultérieur. Le projet Système de gestion des ressources humaines (SGRH) a bénéficié d'une priorité absolue et de plus des deux tiers du budget alloué au *Chapitre 8*.

*Initiatives relatives à la gouvernance de l'Organisation et faits saillants de l'exécution du programme durant l'exercice biennal 2006-07*

8. L'Organisation s'est attachée à mettre en œuvre les réformes approuvées par les Organes directeurs en deux temps, à savoir à la trente-troisième session de la Conférence, en novembre 2005, et à la cent trente et unième session du Conseil, en novembre 2006. Les premiers changements ayant été introduits début 2006, la nouvelle structure organisationnelle du Siège approuvée par le Conseil est devenue opérationnelle le 1er janvier 2007. Elle comprend deux nouveaux départements, chargés l'un de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'autre des connaissances et de la communication. Les changements apportés à la structure par chapitre du PTB et les résultats de la reformulation substantielle des entités de programmes ont été présentés dans le PTB révisé 2006-07.

9. La première phase de la décentralisation concernait l'Afrique et l'Asie centrale. De nouveaux bureaux sous-régionaux ont été établis à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale et à Addis-Abeba (Éthiopie) pour l'Afrique orientale. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été établi à Accra (Ghana), qui continue d'accueillir le Bureau régional pour l'Afrique. Le Bureau sous-régional reconfiguré pour l'Afrique australe est resté à Harare (Zimbabwe). Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Asie centrale a été établi à Ankara (Turquie). Au cours de la deuxième phase, le Bureau régional pour l'Europe a été transféré du Siège de la FAO à Rome à Budapest (Hongrie).

10. En application de décisions prises ultérieurement par les Organes directeurs, les réformes ont été étendues à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Un Bureau sous-régional a été établi au Panama, une équipe multidisciplinaire a été constituée à Santiago et le Bureau sous-régional situé à la Barbade a été restructuré. En novembre 2007, le Conseil a également approuvé la création dans les Émirats arabes unis d'un nouveau Bureau sous-régional pour les membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen.

11. Après l'approbation par la Conférence, en 2005, de l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO, l'Organisation, à tous les niveaux, a apporté un soutien actif aux travaux de l'équipe d'évaluation. Au cours des dernières étapes du processus, elle a procédé à l'examen des données factuelles citées dans le projet de rapport de l'EEI et a aidé à déterminer, à titre préliminaire, le montant des coûts et des économies associés aux nombreuses recommandations figurant dans ce rapport.

12. L'Organisation a maintenu le cap concernant sa politique linguistique. En 2006-07, le pourcentage de réunions tenues en cinq langues est tombé à 14 pour cent, tandis que le pourcentage de réunions tenues en quatre langues progressait pour s'établir, lui aussi, à 14 pour cent. Le pourcentage de réunions tenues en trois langues a augmenté, pour passer à 25 pour cent. Dans l'ensemble, le pourcentage des réunions tenues en plus de deux langues est passé à 52 pour cent, contre 50 pour cent en 2004-05. La publication des documents dans les langues de travail de la FAO est restée l'une des grandes priorités de l'Organisation. Toutes les publications phares ont été publiées dans les cinq langues, tandis que des ouvrages à caractère plus technique ont été publiés dans des versions linguistiques correspondant aux principales audiences visées.

13. L'attention accordée à la représentation géographique et à la parité hommes-femmes au sein du personnel ne s'est pas relâchée. À la fin 2007, 10 pays étaient surreprésentés, 19 étaient sous-représentés et 38 n'étaient pas représentés, mais les efforts se poursuivent pour réduire le nombre de ces derniers. Accroître la proportion de femmes au sein du cadre organique est l'un des principaux objectifs de la politique de l'Organisation en matière de ressources humaines. Les dispositions prises en ce sens au cours des six derniers exercices biennaux ont permis une augmentation régulière de la proportion de postes du cadre organique occupés par des femmes qui est passée au Siège de 21 pour cent début 1996 à 34 pour cent fin 2007 et, tous lieux d'affectation confondus, de 18 à 30 pour cent.

#### *Information sur le Programme et principaux « faits saillants »*

14. Les unités de la FAO avaient identifié des résultats à atteindre pour chacun des programmes prévus au Programme de travail et budget de l'exercice biennal 2006. Comme à l'accoutumée, certaines modifications ont dû être apportées en cours d'exercice aux résultats à atteindre, tandis que d'autres ont dû être reportés ou rayés de la liste. De nouveaux résultats ont dû être introduits pour tenir compte de l'évolution de la situation et de nouvelles demandes spécifiques. Comme le montre l'*Annexe 2*, les résultats obtenus sont dans l'ensemble plutôt satisfaisants. Le programme technique a exécuté 93 pour cent des produits prévus ajustés de résultats et les programmes non techniques 97 pour cent. On trouvera à l'*Annexe 4* des détails supplémentaires sur les entités de programme, également affichés sur le site Web de la FAO (<http://www.fao.org/pir>).

15. La version imprimée du présent Rapport sur l'exécution du programme couvre de manière sélective les résultats du travail de la FAO dans 12 domaines relevant des trois chapitres de fond du Programme de travail: *Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables; Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer, et Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme*. Les exemples et les descriptions qui les accompagnent visent à montrer le rôle fondamental que le renforcement des capacités, les partenariats et le PCT ont joué dans l'obtention de résultats durables aux niveaux national, régional et mondial dans les 12 domaines considérés: ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes; sécurité sanitaire des denrées alimentaires; CIPV; changement climatique; ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; pêches et aquaculture; forêts (plus particulièrement la lutte contre les incendies de forêt);

analyse des marchés des produits agricoles et projections en la matière; investissements dans l'agriculture; soutien aux programmes nationaux d'aide à la sécurité alimentaire liés aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes; PCT, y compris analyse du rôle catalytique des projets du PCT et de leurs relations avec les programmes de la FAO, notamment par le biais du renforcement des capacités.

16. De même, un aperçu est donné des réalisations de la FAO dans chaque région (Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient) par domaine de programme, toutes sources de financement confondues, y compris le PCT et les financements extérieurs destinés à l'investissement.

# I. LES RÉALISATIONS DE LA FAO

## A. Vue d'ensemble des ressources de la FAO

17. Le Rapport sur l'exécution du programme décrit les sources de financement et les emplois de ces ressources au cours de l'exercice biennal, en termes de services ou de produits fournis, ainsi que les réalisations de la FAO. La présente section porte sur l'évolution des ressources de l'Organisation, toutes sources confondues.

### a) Évolution des ressources

18. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les dépenses totales par source de financement, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers de l'Organisation, se sont élevées à 1 775 millions d'USD, en hausse de 232 millions d'USD (15 pour cent) par rapport à l'exercice 2004-2005. Elles sont présentées dans le *Tableau 1* sous les deux catégories comptables de "Fonds général et fonds annexes" et "Fonds fiduciaires et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)":

- Le Fonds général et les fonds annexes recouvrent les activités financées sur les ouvertures de crédits du Programme ordinaire et par des sources connexes, notamment les activités d'investissement à financement mixte, les dépenses d'appui et divers autres postes;
- Les Fonds fiduciaires et le PNUD recouvrent les activités financées par toutes les autres ressources extrabudgétaires.

Tableau 1: Dépenses par source de financement (en millions d'USD)

Source de financement	2004-05	2006-07
<b>Fonds général et fonds annexes:</b>		
Programme ordinaire dépenses (par rapport au budget de 765,7 millions d'USD de 2006-07)	748,2	764,2
Activités d'investissement financées conjointement	26,7	32,3
Remboursement des dépenses d'appui (Fonds fiduciaire/PNUD)	41,5	60,1
Contributions en espèces des gouvernements et autres recettes accessoires	16,3	15,1
Ajustements au PCT et au Compte des dépenses d'équipement (voir tableau ci-après).	25,6	(27,4)
Variation de change par rapport au taux budgétaire*	18,7	43,2
Dépenses financées par les arriérés (Résolution 6/2001)	31,3	0,0
Autres (explications ci-après)	0,0	38,0
<b>Total partiel</b>	<b>908,3</b>	<b>925,6</b>
<b>Fonds fiduciaires et PNUD</b>		
Fonds fiduciaires (à l'exclusion des projets d'urgence)	395,3	464,5
Opérations spéciales de secours (projets d'urgence)	239,5	384,5
<b>Total partiel</b>	<b>634,8</b>	<b>849,0</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 543,1</b>	<b>1 774,6</b>

\* Les variations de change représentent les dépenses effectives et les "autres recettes" effectives, ajustées pour tenir compte de la conversion des transactions en euros au taux de change budgétaire, plutôt qu'au taux de change des Nations Unies en vigueur à la date des transactions.

19. Les dépenses au titre du Fonds général et des fonds annexes ont augmenté de 17,3 millions d'USD (1,9 pour cent) par rapport à l'exercice précédent:

- les ouvertures de crédit du Programme ordinaire, bien qu'en recul en termes réels, se sont traduites par une augmentation de 2,1 pour cent des dépenses en 2006-2007;

- les activités d'investissement à financement mixte ont augmenté de 5,7 millions d'USD (21,3 pour cent) en 2006-2007;
- les remboursements des dépenses d'appui ont enregistré une hausse substantielle de 18,6 millions d'USD (45 pour cent), confirmant la tendance de 2004-2005;
- la ligne intitulée "ajustements du PCT et du Dispositif pour les dépenses d'équipement" inclut les soldes inutilisés des crédits ouverts au titre du PCT et du Dispositif pour les dépenses d'équipement du précédent exercice et leur report en 2006-2007 moins les recettes différées transférées à 2008-2009 pour ces deux rubriques. Comme le montre le *Tableau 2*, l'exercice 2006-2007 a été marqué par une diminution nette des ressources en 2006-2007, de 27,4 millions d'USD, à comparer avec une augmentation nette de 25,6 millions d'USD en 2004-2005.
- la variance de change s'est élevée à 43,2 millions d'USD de pertes de change en 2006-2007, contre 18,7 millions en 2004-2005;
- la ligne "Autres" recouvre les postes de dépenses suivants: 14,3 millions d'USD de hausses des salaires pour le personnel des Services généraux du siège (6,4 millions d'USD imputés au Compte de réserve spéciale et 7,9 millions d'USD financés par la contribution de la Fédération de Russie); 21,7 millions d'USD correspondant à l'encours des engagements au titre de l'assurance médicale après cessation de service (13,4 millions d'USD) et des indemnités de départ (8,3 millions d'USD); et 2 millions d'USD au titre du Fonds spécial des produits d'information et divers.

**Tableau 2: Ajustements du PCT et du Dispositif pour les dépenses d'équipement (en millions d'USD)**

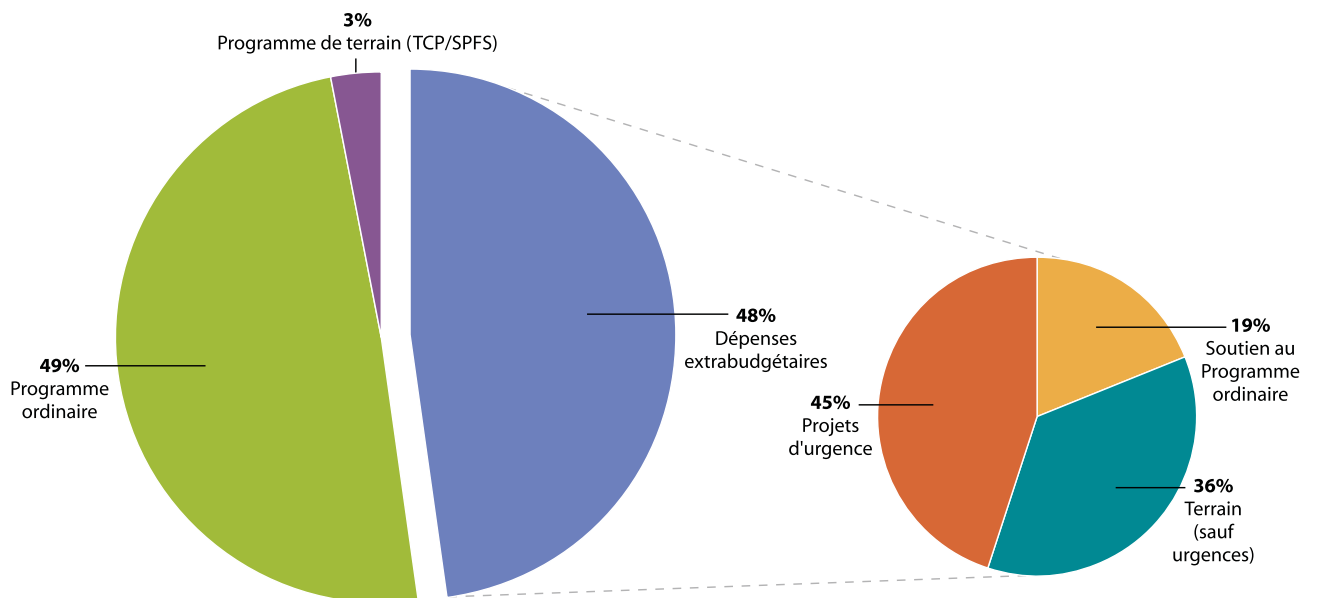
Source de financement	2004-05	2006-07	Variation
Ouvertures de crédit du PCT de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal actuel	62,0	36,4	(25,6)
Ouvertures de crédit du PCT repoussées jusqu'à l'exercice biennal suivant	(36,4)	(69,9)	(33,5)
Ressources du Compte des dépenses d'investissement de l'exercice précédent repoussées jusqu'à l'exercice actuel	0,0	8,9	8,9
Ressources du Compte des dépenses d'investissement repoussées jusqu'à l'exercice suivant	0,0	(2,8)	(2,8)
<b>Total</b>	<b>25,6</b>	<b>(27,4)</b>	<b>(53,0)</b>

20. Les dépenses liées aux fonds fiduciaires et au PNUD ont augmenté de 214,2 millions d'USD (33,7 pour cent), en forte hausse par rapport à 2004-2005:

- les dépenses au titre des fonds fiduciaires hors interventions d'urgence ont augmenté de 70,8 millions d'USD (18,6 pour cent);
- les interventions d'urgence menées par l'Organisation ont augmenté de 145,1 millions d'USD (60,6 pour cent), en raison principalement de la grippe aviaire, du tsunami et autres catastrophes naturelles;
- le recul des dépenses du PNUD s'est poursuivi, l'exécution des projets se chiffrant à seulement 13,5 millions d'USD en 2006-2007.

21. Comme le montre la *Figure 1*, les dépenses correspondant aux deux sources de financement (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) se sont équilibrées en 2006-2007 (52 pour cent pour le Programme ordinaire, PCT et PSSA inclus, et 48 pour cent pour les financements extrabudgétaires). La catégorie extrabudgétaire recouvre principalement les interventions d'urgence, suivies de près par les projets de terrain sans caractère d'urgence.

Figure 1: Dépenses au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires en pourcentage des dépenses totales en 2006-2007

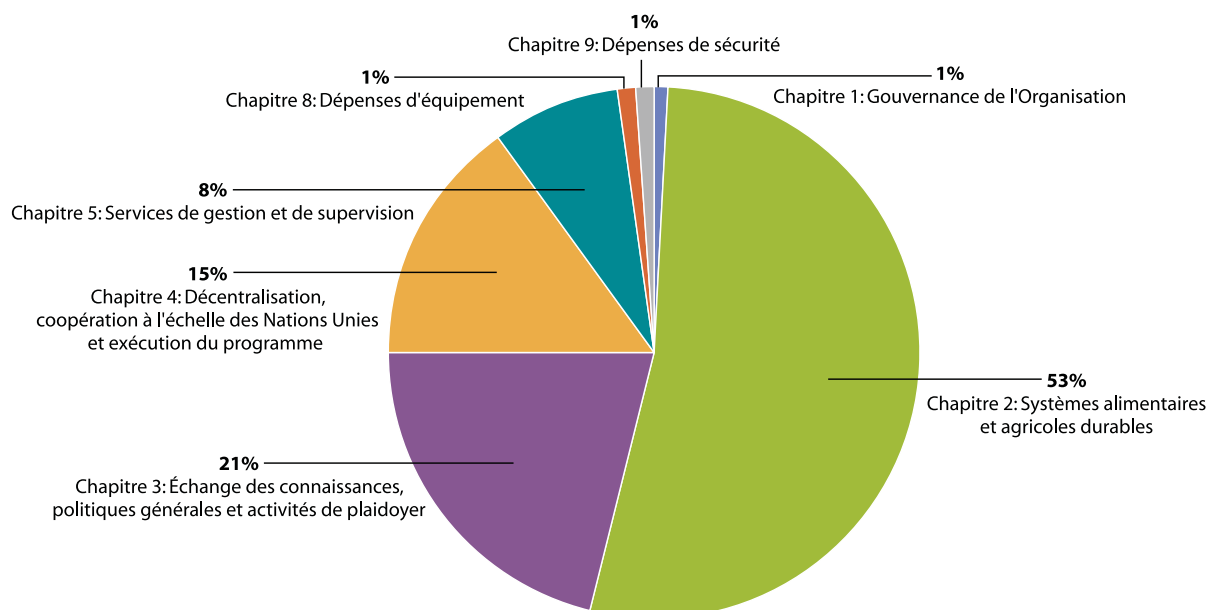


22. Les dépenses totales (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) par chapitre du budget, selon la définition du Programme révisé de travail et budget 2006-2007, sont représentées *Figure 2*. Les *Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables* et *Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer* ont représenté 74 pour cent des dépenses en 2006-2007, le *Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme* représentant pour sa part 15 pour cent supplémentaires.

23. Les 11 pour cent restants correspondent à la gouvernance de l'Organisation (*Chapitre 1*), aux services de gestion et de supervision (*Chapitre 5*), aux imprévus (*Chapitre 6*) et aux dépenses d'équipement (*Chapitre 8*) et de sécurité (*Chapitre 9*).



Figure 2: Ventilation des dépenses totales par chapitre, 2006-2007



### b) Fonds général et fonds annexes

24. Le Programme de travail 2006-2007 incluait les prévisions de ressources disponibles à partir d'autres recettes, dont les contributions volontaires qui sont mises à la disposition de l'Organisation et gérées en étroite liaison avec les crédits du Budget ordinaire. L'intégration de ces autres ressources dans le Programme de travail permet d'avoir une vision plus complète des ressources associées aux activités entreprises. Toutefois, les variations de ces rentrées par rapport aux niveaux budgétisés, en cours d'exécution du programme, impliquent des ajustements équivalents au niveau des dépenses pour rester dans les limites des crédits approuvés, ce qui ajoute un certain degré d'incertitude et de complexité à la gestion financière des crédits ouverts.

25. Le Programme de travail 2006-2007 et les ajustements opérés en cours d'exécution sont présentés dans le *Tableau 3: Programme de travail, transferts budgétaires et performance, 2006-2007*. Les ressources estimées dans le Programme de travail et budget 2006-2007 s'élevaient au total à 856,8 millions d'USD, 765,7 millions d'USD de crédits ouverts au titre du Programme ordinaire et 91,1 millions d'USD provenant d'autres sources de revenu (après ajustement dans le cas des ressources imputées à des fonds fiduciaires dans les comptes de l'Organisation).

26. L'exécution du Programme de travail s'écarte inévitablement des prévisions, sous la pression d'un certain nombre de facteurs: une inflation, non prévue et non budgétisée, des frais autres ainsi que des changements de priorités en réponse aux évolutions de l'environnement extérieur et aux efforts de l'Organisation pour répondre aux besoins les plus pressants de ses Membres. Par ailleurs, l'exécution du programme 2006-2007 a été compliquée par l'introduction d'une nouvelle structure de programme et la nécessité de préparer un Programme de travail et budget 2006-2007 révisé pour le soumettre à l'approbation des Organes directeurs au début de l'exercice.

27. Les dépenses réelles en 2006-2007 ont été affectées par deux postes importants non budgétisés, à savoir une variance négative importante des coûts de personnel (23,3 millions d'USD) et les coûts de réaffectation des titulaires des postes supprimés (11,5 millions d'USD). Ces dépenses insuffisamment budgétisées ont pu être financées sur les crédits du Programme ordinaire, en partie à travers la réaffectation

ou l'ajustement des ressources budgétisées, comme présenté aux organes directeurs (en d'autres termes la réorientation des ressources budgétisées pour la décentralisation en raison de la mise en œuvre progressive des nouvelles structures décentralisées) et en partie également grâce à des réductions imposées des crédits du Programme ordinaire et aux économies liées aux postes vacants.

28. Le Règlement financier de l'Organisation dispose que tous les virements de crédits du Programme ordinaire entre chapitres du PTB doivent être approuvés au préalable par le Comité financier. En conséquence, à ses sessions de mai et septembre 2007 et mai 2008, le Comité financier a examiné et autorisé les virements entre chapitres suivants: virements des *Chapitres 2, 4 et 9* au profit du *Chapitre 1* (1,7 million d'USD), *Chapitre 3* (1,6 million d'USD), *Chapitre 5* (0,35 million d'USD) et *Chapitre 8* (1,7 million d'USD). Les virements du Programme ordinaire en faveur des *Chapitres 1, 5, et 8* s'inscrivaient dans les limites précédemment approuvées<sup>1</sup>, tandis qu'un virement additionnel a été nécessaire au profit du *Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer*. Globalement, le Programme de travail final reflète une hausse de 22,5 millions d'USD en raison du niveau plus élevé que prévu des recettes reçues en 2006-2007.

29. Les recettes encaissées se sont élevées à 113,6 millions d'USD (dont 6,1 millions d'USD de recettes différées affectées aux dépenses d'équipement) et les dépenses globales nettes à 764,2 millions d'USD, par rapport à des ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire d'un montant de 765,7 millions d'USD. L'excédent de 1,5 million d'USD a été utilisé pour couvrir les dépassements de budget au titre des indemnités de départ en 2006-2007, conformément à la demande du Comité financier<sup>2</sup>.

30. Le montant total des dépenses, 877,8 millions d'USD, par rapport au budget final 2006-2007 est à rapprocher des 925,6 millions d'USD comptabilisés comme dépenses du Fonds général et des fonds annexes dans les états financiers préliminaires. Les chiffres présentés dans le tableau incluent uniquement les postes de dépenses imputables au PTB 2006-2007. Sont exclus en particulier: i) 1,9 million d'USD de dépenses engagées par le Fonds spécial pour les produits d'information sachant qu'un fonds distinct a été établi à cet effet en vertu de l'article 6.9 du Règlement financier; ii) 36,1 millions d'USD correspondant à des dépenses sous-budgétisées: hausses des salaires du personnel des Services généraux au siège, coûts de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services actuels et indemnités de départ; et iii) les dépenses du PCT ont été ajustées en partant du principe que les crédits budgétaires du PCT pour 2006-2007 seraient utilisés en totalité, dans la mesure où les soldes inutilisés resteront disponibles pour faire face aux obligations financières en 2008-2009, conformément aux dispositions de l'article 4.3 du Règlement financier.

31. La figure ci-après montre la répartition des dépenses du Programme ordinaire entre le siège et les bureaux décentralisés. Le siège a représenté 64 pour cent du total des dépenses en 2006-2007, en recul de 1 pour cent par rapport à 2004-2005 du fait de la poursuite de la décentralisation. Les dépenses engagées au titre du programme de terrain relevant du PCT et du PSSA, financés par le Programme ordinaire, ont représenté 12 pour cent du total des dépenses en 2006-2007 (contre 13 pour cent en 2004-2005). En ce qui concerne les bureaux décentralisés, les dépenses des bureaux des Représentants de la FAO (FAOR) sont passées de 10 pour cent à 11 pour cent en raison principalement des hausses de salaire du personnel, celles des bureaux sous-régionaux de 3 pour cent à 4 pour cent en raison de l'augmentation du nombre de

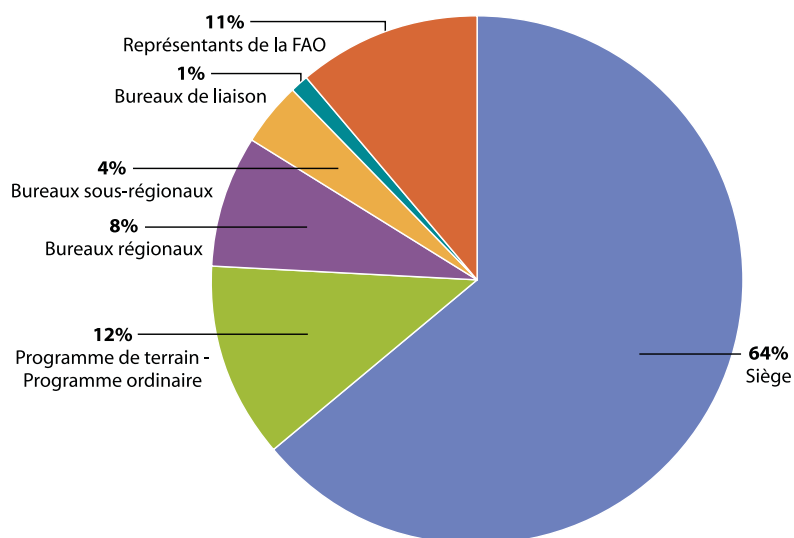
---

<sup>1</sup> CL 133/4, paragraphe 10

<sup>2</sup> CL 133/4, paragraphe 14

bureaux sous-régionaux dans la région Afrique; les dépenses des bureaux régionaux sont restées stables à 8 pour cent, et 1 pour cent pour les bureaux de liaison.

Figure 3: Dépenses du siège et des bureaux décentralisés, 2006-2007



32. Le tableau des ressources qui précède chaque programme dans l'*Annexe 4: Informations additionnelles sur les réalisations de la FAO*, disponible sur Internet, fournit des informations sur les dépenses rapportées au Programme de travail après ajustement pour tenir compte des recettes réellement encaissées. Ces tableaux indiquent aussi les ressources extrabudgétaires qui sont venues compléter le Programme ordinaire ainsi que les ressources du programme de terrain qui lui sont associées.

Tableau 3: Programme de travail, transferts budgétaires et performance 2006-2007 (en milliers d'USD)

CH/ PR	Programme	Programme de travail 2006-07			Dépenses 2006-07			Variation 2006-07: Budget moins Dépenses/Recettes		
		Programme de travail	Recettes nettes de crédit	Taux de dépenses du Programme de travail	Recettes nettes de dépenses	Programme de travail (dépassement)/ sous-utilisation	Recettes supérieures/ (inférieures)	Ouvertures de crédit (Surutilisation)/sous-chapitres (nets)	Virements	
1A	Organes directeurs	7 794	(0)	7 794	9 278	81	9 197	(1 484)	81	(1 403)
1B	Direction générale	9 814	214	9 600	10 466	492	9 974	(652)	278	(374)
1X	Gestion du programme	714	(0)	714	376	(0)	376	338	0	338
<b>1</b>	<b>Gouvernance de l'Organisation</b>	<b>18 322</b>	<b>214</b>	<b>18 108</b>	<b>20 120</b>	<b>573</b>	<b>19 547</b>	<b>(1 798)</b>	<b>359</b>	<b>(1 439)</b>
2A	Gestion des systèmes de production vivrière	20 165	323	19 842	20 269	1 055	19 214	(104)	732	628
2B	Gestion des systèmes de production animale	8 498	433	8 065	8 612	620	7 992	(114)	187	73
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	23 869	423	23 446	25 476	2 022	23 454	(1 607)	1 599	(8)
2D	Nutrition et protection du consommateur	23 696	1 428	22 268	24 345	2 079	22 266	(649)	651	2
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11 281	253	11 028	11 227	383	10 844	54	130	184
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 234	82	8 152	7 938	429	7 509	296	347	643
2G	Industrie et produits forestiers	8 899	176	8 723	8 536	39	8 497	363	(137)	226
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 858	623	17 235	17 418	704	16 714	440	81	521
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 915	482	12 433	13 228	997	12 231	(313)	515	202
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	880	8 368	8 918	773	8 145	330	(107)	223
2K	Gestion durable des ressources naturelles	28 808	989	27 819	30 421	1 941	28 480	(1 613)	952	(661)
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	5 972	4	5 968	5 905	144	5 761	67	140	207
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 721	317	15 404	16 289	728	15 561	(568)	411	(157)
2X	Gestion du programme	21 003	160	20 843	19 803	223	19 580	1 200	63	1 263

CH/ PR	Programme	Programme de travail 2006-07			Dépenses 2006-07			Variation 2006-07: Budget moins Dépenses/Recettes			
		Programme de travail	Recettes nettes de crédit	Ouvertures nettes de crédit	Taux de dépenses du Programme de travail	Recettes nettes de dépenses de travail	Dépenses nettes (dépassement)/ utilisation	Programme de travail (supérieures/ inférieures)	Recettes (supérieures/ inférieures)	Ouvertures de crédit utilisation	Virements approuvés entre chapitres (nets)
<b>2</b>	<b>Systèmes alimentaires et agricoles durables</b>	<b>216 167</b>	<b>6 573</b>	<b>209 594</b>	<b>218 385</b>	<b>12 137</b>	<b>206 248</b>	<b>(2 218)</b>	<b>5 564</b>	<b>3 346</b>	<b>(3 300)</b>
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements agricoles	50 579	26 303	24 276	57 980	34 869	23 111	(7 401)	8 566	1 165	
3B	Politiques alimentaires et agricoles	30 296	1 416	28 880	30 461	1 792	28 669	(165)	376	211	
3C	Commerce et marchés	11 899	322	11 577	11 308	331	10 977	591	9	600	
3D	Information et statistiques agricoles	10 719	136	10 583	11 537	454	11 083	(818)	318	(500)	
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	11 819	172	11 647	12 216	546	11 670	(397)	374	(23)	
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales	9 400	528	8 872	9 730	609	9 121	(330)	81	(249)	
3G	Moyens d'existence en milieu rural	4 119	137	3 982	3 822	298	3 524	297	161	458	
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités	22 252	58	22 194	22 861	265	22 596	(609)	207	(402)	
3I	Systèmes de technologie de l'information	28 952	(0)	28 952	31 432	172	31 260	(2 480)	172	(2 308)	
3J	Communication et information	18 069	(0)	18 069	18 241	81	18 160	(172)	81	(91)	
3X	Gestion du programme	20 312	204	20 108	20 626	45	20 581	(314)	(159)	(473)	
<b>3</b>	<b>Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer</b>	<b>218 416</b>	<b>29 276</b>	<b>189 140</b>	<b>230 214</b>	<b>39 462</b>	<b>190 752</b>	<b>(11 798)</b>	<b>10 186</b>	<b>(1 612)</b>	<b>1 600</b>
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 679	815	12 864	13 814	869	12 945	(135)	54	(81)	
4B	Coordination des services décentralisés	20 306	(0)	20 306	19 382	214	19 168	924	214	1 138	
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	86 092	22 933	63 159	90 986	25 126	65 860	(4 894)	2 193	(2 701)	
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	1 684	721	963	1 839	663	1 176	(155)	(58)	(213)	



### c) Programme de terrain et appui extrabudgétaire à l'exécution du Programme ordinaire de la FAO

33. Le programme de terrain et l'appui extrabudgétaire à l'exécution du Programme ordinaire de la FAO ont représenté 896,5 millions d'USD, en hausse de 24 pour cent par rapport à 2004-2005 (voir *Tableau 5*). Ce résultat est dû principalement à une intensification des activités au titre des programmes GCP, UTF et des programmes de partenariat de la FAO ainsi que des interventions d'urgence et de relèvement, alors que la part du PNUD dans l'exécution du programme a continué de décliner.

34. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les vingt principaux donateurs ont financé 79 pour cent des activités extrabudgétaires. Le financement multilatéral de programmes ou de grands projets spécifiques a plus que triplé par rapport à l'exercice biennal précédent, prenant ainsi la seconde place parmi les modalités de financement. Les programmes les plus directement concernés par cette augmentation sont le programme d'interventions d'urgence face à la propagation de l'influenza aviaire financées par le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA), le projet FishCode, le Mécanisme de facilitation des programmes forestiers nationaux, le Traité international sur les ressources génétiques et la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI).

Tableau 4: Sources de financement extérieur en millions d'USD\*

Nom du donateur	2004-05	2006-07
Communauté européenne	69,4	83,2
Contributions multilatérales	16,9	58,0
Italie	52,8	54,0
États-Unis d'Amérique	22,9	44,4
Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies	2,7	39,7
Pays-Bas	39,0	39,2
Japon	27,4	36,3
Norvège	24,6	36,0
Royaume-Uni	39,6	33,8
Suède	21,7	32,2
Services au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (DGO); appui au Secrétariat GNUD/EXECCOM	35,5	31,4
Fonds PNUD et Fonds donateur administré par le PNUD	15,7	30,4
Belgique	25,4	29,0
Allemagne	19,2	23,3
Royaume d'Espagne	12,6	21,3
Fonds commun pour l'action humanitaire au Soudan		20,6
Arabie saoudite, Royaume d'	15,7	16,5
Afrique du Sud	9,6	14,4
Brésil	9,9	12,0
Total partiel	460,7	655,6
Autres donateurs	141,6	179,1
<b>Total</b>	<b>602,3</b>	<b>834,7</b>

\* Dépenses extrabudgétaires totales, à l'exclusion des dépenses d'appui administratif et opérationnel créditées au Fonds général et des dépenses encourues par la Division des opérations d'urgence et de réhabilitation, pour des secours d'urgence. Conformément aux politiques comptables de l'Organisation, les contributions des fonds fiduciaires sont enregistrées lorsque les décaissements sont effectivement réalisés pour les projets financés par les fonds fiduciaires.

35. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA/ONU) est aujourd'hui le cinquième plus gros contributeur de la FAO, pour des opérations d'urgence et de réhabilitation financées par le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF),

récemment créé. Bien que les donateurs traditionnels continuent d'occuper une place dominante au sein du CERF, du fait du montant de leurs contributions, l'augmentation du nombre de donateurs non traditionnels constitue une tendance encourageante.

36. La part du programme de terrain financé au titre du Programme ordinaire a baissé en 2006-2007 par rapport à l'exercice précédent. En particulier, les projets exécutés dans le cadre du PCT ont reculé pour atteindre à peine la moitié de leur niveau de 2004-2005, en raison principalement de la sérieuse crise de liquidités à laquelle l'Organisation s'est vue confrontée, mais aussi par suite du nombre élevé de projets approuvés en 2004-2005 et exécutés durant le précédent exercice. L'utilisation du PCT est décrite à la *Section 1.B*. Le changement d'orientation du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) ainsi que des programmes nationaux et/ou régionaux, qui privilégient désormais la formulation et la mise en œuvre de programmes nationaux pour la sécurité alimentaire au lieu de la réalisation de petits projets pilotes, explique le recul des projets du Programme spécial pour la sécurité alimentaire financés au titre du Programme ordinaire. La *Section 1.B: Faits marquants* présente des réalisations spécifiques de ce programme.

**Tableau 5: Programme de terrain et appui extrabudgétaire au Programme ordinaire par type de contributions (en millions d'USD)**

Description	2004-05	2006-07
<b>FAO/PNUD</b>		
Exécution par la FAO	5,5	4,5
Réalisation par la FAO	9,8	9,2
Total PNUD	15,3	13,7
<b>FONDS FIDUCIAIRES</b>		
<b>Fonds fiduciaires - aide non liée à des urgences</b>		
Programme de coopération FAO/gouvernements	206,8	235,3
Programme des cadres associés	17,2	16,0
Fonds fiduciaires unilatéraux	78,7	84,9
Programmes de partenariat FAO-donateurs	9,6	45,4
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	1,3	1,5
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	4,0	5,8
Autres organisations des Nations Unies	9,7	6,0
TeleFood	4,2	3,8
Fonds fiduciaires divers	15,9	37,4
Total de l'aide non liée à des urgences	347,5	436,1
<b>Fonds fiduciaires - activités d'urgence</b>		
Opérations spéciales d'urgence - Général	220,3	293,4
Opérations spéciales d'urgence – grippe aviaire	2,7	63,7
Opérations spéciales d'urgence - Tsunami	16,5	27,8
<b>Total des activités d'urgence</b>	<b>239,5</b>	<b>384,9</b>
<b>Total des fonds fiduciaires</b>	<b>587,0</b>	<b>821,0</b>
Total du financement extérieur	602,3	834,7
<b>Programme ordinaire</b>		
Programme de coopération technique (PCT)	115,3	58,0
Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)	5,4	3,8
<b>Total Programme ordinaire</b>	<b>120,7</b>	<b>61,8</b>
<b>TOTAL PROGRAMME DE TERRAIN*</b>	<b>723,1</b>	<b>896,5</b>

\*À l'exclusion des dépenses d'appui administratif et opérationnel créditées au Fonds général et des coûts encourus par la Division des opérations d'urgence et de réhabilitation pour les secours d'urgence.



37. Comme le montre le *Tableau 5*, les programmes de partenariat avec les donateurs ont augmenté de plus de 400 pour cent, leur part dans les fonds fiduciaires non liés à des situations d'urgence passant d'à peine 3 pour cent à 10 pour cent, tandis que les ressources affectées aux fonds fiduciaires augmentaient également de 25 pour cent. Bien que relativement modeste encore, cette évolution confirme une tendance positive en faveur d'une approche programmatique. De fait, des modalités de coopération similaires aux programmes de partenariat expérimentés avec succès avec les gouvernements de la Norvège et des Pays-Bas sont en augmentation. De nouveaux donateurs, en particulier l'Espagne, la Suède et la Belgique, ont adopté une approche programmatique, en phase avec les principes inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

38. Les opérations d'aide d'urgence se sont poursuivies en 2006-2007 à un rythme accéléré, en raison des situations d'urgence qui ont nécessité l'intervention de la FAO. Les principaux programmes d'urgence ont concerné la grippe aviaire, par le biais du Programme mondial de prévention et de lutte contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), dont ont bénéficié 96 pays<sup>3</sup>; les opérations au Soudan centrées sur la relèvement des systèmes agricoles et de l'élevage et la protection des ressources naturelles; les opérations dans la Corne de l'Afrique, autrement dit la Somalie, l'Ouganda, l'Éthiopie, Djibouti et le Kenya, pour des interventions d'urgence et de réhabilitation auprès des familles affectées par la sécheresse et souffrant d'insécurité alimentaire, ainsi que des actions de lutte contre les maladies animales. Les opérations en République démocratique du Congo couvraient un large éventail, depuis l'assistance immédiate comme la distribution d'intrants agricoles aux groupes vulnérables jusqu'à des interventions de plus long terme comme le développement des capacités au niveau des communautés locales et du Ministère de l'agriculture. En Afrique australe, la complexité croissante de la situation d'urgence a conduit la FAO à adopter un cadre d'action axé sur les moyens d'existence. Concernant le tsunami dans l'océan Indien<sup>4</sup>, les activités au Sri Lanka et en Indonésie se sont poursuivies jusqu'à fin 2007, et jusqu'au milieu de l'année 2007 dans le cas des Maldives, du Myanmar, de la Thaïlande, des Seychelles et de la Somalie. L'action de la FAO a été centrée sur le relèvement des pêches, de l'agriculture et des moyens d'existence dérivés des forêts ainsi que sur la coordination globale et l'appui aux opérations.

## **B. Faits marquants de l'exécution du programme**

39. La présente section décrit les activités réalisées par la FAO pendant l'exercice biennal dans douze domaines sélectionnés, relevant de trois chapitres techniques du Programme de travail et budget. Elle révèle le rôle fondamental du renforcement des capacités, des partenariats et du PCT dans l'obtention de résultats durables aux niveaux national, régional et mondial. Une synthèse des réalisations biennales de chaque programme est présentée à l'*Annexe 2* et une description détaillée des dépenses et des réalisations au niveau des entités de programme figure à l'*Annexe 4*.

### **a) Chapitre 2 du PTB: Systèmes alimentaires et agricoles durables**

#### *i) Ravageurs et maladies transfrontières des plantes et des animaux*

40. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF) et le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation de la FAO (SFERA) ont permis de

---

<sup>3</sup> Première évaluation en temps réel des activités de la FAO sur l'influenza aviaire hautement pathogène (février-juin 2007).

<sup>4</sup> PC 97/4 b): Évaluation en temps réel des opérations d'urgence et de relèvement menées par la FAO à la suite du séisme et du tsunami dans l'océan Indien.

financer des interventions rapides en réponse à l'apparition de maladies et ravageurs transfrontières des plantes et des animaux. Dans le monde entier, ces interventions rapides, conjuguées à des méthodes novatrices de lutte, ont permis d'atténuer l'impact des foyers d'infection sur les moyens d'existence des populations locales et sur l'environnement.

#### *La lutte contre la grippe aviaire en Turquie*

41. L'Évaluation en temps réel du travail de la FAO sur la grippe aviaire hautement pathogène (2007) note dans son rapport que le recours au SFERA « a été déterminant dans l'efficacité de la réponse de la FAO à la crise [de la grippe aviaire] ». Grâce au SFERA, la FAO a pu engager des interventions rapides et souples qui ont permis d'éviter une propagation plus large et plus dommageable de la maladie. Le cas de la Turquie est à cet égard exemplaire.

42. La grippe aviaire a été signalée en Turquie pour la première fois au cours de l'hiver 2005-2006. Après la notification d'un premier foyer isolé dans le Nord-Ouest du pays en octobre 2005, la maladie a refait son apparition dans le Nord-Est avant de se propager très rapidement, avec 200 foyers d'infection signalés en trois mois. On a recensé 12 cas d'infection humaine, dont 4 à issue fatale. Les autorités sanitaires et le secteur avicole ont appelé à un abattage massif des volailles de basse-cour dans tout le pays.

43. *L'abattage sélectif*: avec le soutien financier du SFERA et en partenariat avec l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des épidémiologistes recrutés à l'échelle nationale et internationale ont rendu leurs avis sur les méthodes de lutte en général et les techniques d'abattage en particulier. Le Gouvernement turc a tenu compte des avis de la FAO, à savoir que l'abattage systématique de toutes les volailles de basse-cour était une mesure inutilement radicale, susceptible d'avoir d'énormes répercussions sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de nombreuses communautés rurales. Du fait des retards accusés en début de crise, le nombre de foyers à enrayer était élevé. L'abattage systématique des volailles a été mis en œuvre de manière ciblée, dans un rayon de 3 km autour du lieu de l'infection. La crise a donc eu un coût élevé, avec plus de 2,5 millions de volailles abattues. Pour en tirer des enseignements pour l'avenir, la FAO a réalisé des enquêtes de terrain visant à évaluer l'impact de ces mesures sur les moyens d'existence des populations locales. L'Organisation s'est faite l'avocat d'une démarche alliant sensibilisation et surveillance accrues et réponse rapide, associées à une politique d'abattage sélectif, soit une approche efficace en termes de lutte contre la maladie tout en évitant des épreuves inutiles pour les ménages dont les moyens d'existence et la sécurité alimentaire reposent sur les élevages de basse-cour.

44. *Diagnostic rapide*: lors de la réapparition de la maladie début 2007, des experts de la FAO ont aidé les services vétérinaires à réaliser des enquêtes de terrain et fourni des analyses en temps réel des données ainsi que des avis. Durant l'épidémie qui s'est étalée sur un mois, plus de 16 foyers d'infection affectant les volailles ont été signalés, mais aucune infection humaine. Grâce à la mise en œuvre de la politique d'abattage sélectif préconisée par la FAO, le nombre de volailles abattues dans chacun des foyers d'infection notifiés est tombé de 12 000 en 2006 à 1 600 en 2007. Cette réduction significative a eu pour effet d'atténuer l'impact économique de la lutte contre la grippe aviaire, sans nuire d'aucune manière à son efficacité.

45. En 2007, le personnel de la FAO en Turquie a recommandé l'adoption d'une méthode de diagnostic innovante et fiable combinant l'analyse des signes cliniques (principalement basés sur une forte mortalité) et la réalisation de tests rapides sur le terrain. Lors de la résurgence de la maladie en 2008, les autorités turques ont réagi sans délai par la mise en œuvre de cette nouvelle méthode de diagnostic et de l'abattage

sélectif déjà pratiqué en 2007. L'amélioration du temps de réponse a été un facteur déterminant de la lutte contre la maladie. Aucun des sept foyers signalés ne s'est accompagné d'une propagation latérale de la maladie. Une moyenne de 900 volailles seulement par foyer ont été abattues, et il n'y a pas eu d'infection humaine.

46. *Le rôle des oiseaux sauvages*: par la suite, la FAO a réalisé des enquêtes épidémiologiques pour déterminer le rôle des oiseaux sauvages dans la propagation du virus. Ces enquêtes ont montré que la voie d'introduction la plus probable était le fait de chasseurs rapportant chez eux des oiseaux sauvages infectés plutôt qu'un contact direct entre oiseaux sauvages et volailles domestiques – conclusion qui pourrait avoir des répercussions importantes pour les mesures de lutte mises en œuvre à l'échelle mondiale.

47. L'Évaluation en temps réel a conclu que: « la FAO a joué un rôle clé dans l'élimination [de la grippe aviaire] en Turquie ». Il convient d'ajouter toutefois que la même évaluation note par ailleurs qu' « en dépit de l'amélioration très nette des capacités de réponse à l'échelle à la fois nationale, régionale et mondiale, la permanence du virus dans plusieurs zones continue d'être à l'origine de la réinfection de pays débarrassés de la maladie et de son extension à de nouveaux pays ».

#### **Le PCT, à l'appui de la lutte contre la grippe aviaire**

L'Évaluation a également noté que dans les premiers temps de l'infection, alors que les donateurs n'avaient pas encore conscience de la gravité de la situation, les projets du PCT ont joué un rôle particulièrement utile en aidant les pays à réagir face à la crise. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, ces projets ont continué d'apporter une aide importante aux États membres pour enrayer la propagation de la maladie, en particulier dans les régions infectées d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les projets du PCT ont permis de renforcer les capacités nationales de détection précoce et de prévention des foyers de grippe aviaire. À ce jour, aucun foyer n'a été signalé dans cette région.

#### *La campagne de lutte contre le criquet migrateur à Timor-Leste*

48. En mars 2007, FAO a réalisé une campagne de lutte contre une infestation de criquets migrateurs à Timor-Leste. Une contribution du Fonds central d'intervention rapide des Nations Unies (CERF) a permis d'engager sans délai les opérations nécessaires de surveillance et de lutte, et d'éviter ainsi une grave crise humanitaire. L'Australie a également fourni une aide financière et logistique importante. Les fonds du SFERA ont permis de détacher sur place un expert de la lutte antiacridienne pour une évaluation urgente du risque et des besoins, en prévision de l'aide australienne.

49. *Les biopesticides dans les interventions d'urgence*: la campagne de lutte antiacridienne du Timor-Leste en 2007 a marqué la première utilisation avec succès des biopesticides dans des interventions d'urgence. Étant donné l'extension de l'infestation et la nature du terrain, la pulvérisation aérienne à grande échelle s'imposait. Toutefois, l'utilisation de pesticides chimiques aurait fait courir des risques inacceptables à la santé publique et à l'environnement dans la mesure où les infestations acridiennes étaient proches d'établissements humains et d'importantes voies d'eau.

50. Avant le démarrage des opérations de pulvérisation aérienne, la FAO et le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFP) ont lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion publique sur l'opération et son incidence sur l'environnement. Les communautés locales ont réagi favorablement à cette

campagne, en acceptant la présence des hélicoptères et en apportant leur soutien aux équipes de lutte. Après la pulvérisation aérienne, les agriculteurs ont signalé une diminution manifeste du nombre d'essaims et une claire baisse d'activité des criquets. La récolte suivante de riz a été bonne, et n'a donné lieu qu'à quelques signalements de pertes majeures dues aux criquets.

51. Durant ces activités, 12 agents de vulgarisation du MAFP provenant de 5 régions différentes ont suivi une formation sur la surveillance et la lutte antiacridienne. Ils ont ensuite participé à un cours de "formation des formateurs" pour pouvoir transmettre leurs compétences à d'autres, et ainsi constituer un réseau d'agents qualifiés pour faire face à des flambées futures.

#### *La campagne de lutte contre le criquet pèlerin au Yémen*

52. Les fonds du CERF ont aussi permis à la FAO de répondre sans attendre à une demande d'aide du Gouvernement du Yémen, pour lutter contre une infestation acridienne en mai et juin 2007. La campagne, exécutée par le Centre national de lutte antiacridienne du Yémen du Gouvernement du Yémen, a été supervisée et coordonnée par la FAO. Le Centre a pu lutter efficacement contre l'infestation en partie grâce à sa participation active (depuis 1997) au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes et des animaux et à son Programme pour la Région centrale (EMPRES/CR). Ce Programme a pour objet de renforcer les capacités des organisations nationales et régionales en vue de la mise en œuvre de stratégies préventives efficaces de lutte antiacridiennes, fondées sur la détection précoce et la mise en œuvre de méthodes de lutte efficaces et sans risque pour l'environnement.

53. . *Appui logistique du Programme alimentaire mondial*: lors de la crise acridienne au Yémen, la FAO a loué 10 véhicules de surveillance de la base du PAM à Dubaï, demandé au PAM un soutien logistique et engagé un expert du PAM pour l'opération. C'était la première fois que la FAO et le PAM travaillaient en aussi étroite collaboration pour faire face à une infestation acridienne. Le PAM a assumé la tâche logistique complexe consistant à acheminer par air les 70 000 litres de pesticides chimiques donnés par le Gouvernement de Mauritanie.

54. En faisant don de ces pesticides excédentaires, la Mauritanie a pu réduire ses stocks inutilisés à la suite de la campagne de lutte antiacridienne de 2003-2005. Le risque de voir de grandes quantités de pesticides se périmer, et par-là même représenter une menace pour l'environnement ainsi que des coûts importants d'élimination, s'en est ainsi trouvé diminué. Cette mesure a été possible grâce au Système de gestion des pesticides, mis en place dans le cadre du Programme de prévention et d'élimination des pesticides périmés de la FAO, pour surveiller la localisation, les niveaux de stocks et la qualité des pesticides inutilisés dans les pays affectés par les acridiens.

55. . *Biopesticides et apiculteurs*: l'apiculture représente une source de revenu importante pour les agriculteurs yéménites, et de nombreuses communautés étaient opposées à la pulvérisation de pesticides chimiques près de leurs ruches. La FAO a donc livré 200 litres de biopesticides et les a utilisés pour démontrer aux représentants des autorités nationales, de l'Université d'Hadhramaout et de l'association nationale des apiculteurs que l'exposition aux biopesticides ne causait aucun dommage aux abeilles.

56. Après cette démonstration, 1 500 litres supplémentaires de biopesticides ont été commandés. Des brochures et notices d'information ont été réalisées en arabe et largement distribuées pour expliquer les caractéristiques des biopesticides et leur innocuité pour les populations d'abeilles. Une seconde

démonstration a été organisée avec succès dans une zone infestée par les criquets, en coopération avec les autorités locales, les agriculteurs et les apiculteurs.

### *ii) Sécurité sanitaire des aliments*

57. Les activités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments couvrent trois principaux domaines:

- l'élaboration de normes, lignes directrices et recommandations internationales à travers le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et la Commission du Codex Alimentarius;
- la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux pays sur diverses questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments; et
- l'assistance aux pays pour les aider à se doter de politiques saines en matière de sécurité sanitaire des aliments et à traduire ces politiques en systèmes de contrôle efficaces.

58. La FAO préconise une approche intégrée de la sécurité sanitaire des aliments, à chaque étape de la chaîne de production alimentaire.

59. Faciliter une plus grande participation des pays en développement aux efforts internationaux en matière de sécurité sanitaire des aliments est une autre priorité de l'Organisation. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a apporté une attention particulière à la contribution des pays en développement aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition, et à leur participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius. Elle a également apporté son soutien aux réseaux d'information sur les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et au Codex Alimentarius, dans le cadre de partenariats.

#### *Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire*

60. Ces dernières années, la FAO a développé toute une série d'outils destinés à aider les autorités nationales à évaluer et consolider leurs systèmes de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. En 2006, la FAO a publié et affiché sur son site web: "Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire - Lignes directrices pour évaluer les besoins en capacités". Ces lignes directrices ont pour objet d'aider les gouvernements à identifier leurs besoins en matière de développement des capacités par rapport aux éléments constitutifs clés d'un système national de contrôle alimentaire. La FAO a par ailleurs préparé un "Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités", qui décrit une approche simple pour évaluer de manière systématique les besoins en renforcement des capacités d'un bout à l'autre du système de contrôle alimentaire.

61. . *Études de cas*: dans le cadre de l'Accord sur le Programme de coopération FAO-Norvège (APC) et de sa composante "Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle nationale et d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire", la FAO a apporté son soutien à une série d'études de cas visant à tester l'efficacité du Guide d'évaluation rapide sur le terrain. Les essais ont été menés au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Laos et au Cambodge.

62. Les activités réalisées dans le cadre de l'APC FAO-Norvège illustrent de manière éloquente l'apport du travail normatif aux activités de terrain, ainsi que l'utilité pour le travail normatif des enseignements acquis sur le terrain. L'évaluation réalisée lors de l'expérimentation du Guide d'évaluation rapide incluait un bilan du système national de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments sous sa forme actuelle. Ces évaluations ont servi de base de référence pour l'élaboration d'un plan quinquennal d'action stratégique

pour le développement des capacités, centré sur les lacunes, les besoins et les priorités identifiées. À la lumière de l'expérience acquise sur le terrain, la version préliminaire du Guide d'évaluation rapide a été révisée et publiée dans sa version finale en 2007.

63. . *Mise en œuvre du plan national d'action stratégique en Tanzanie*: en Tanzanie, le processus d'évaluation initial avait bénéficié de la participation d'un certain nombre de parties prenantes, dont des fonctionnaires représentant des ministères et des organismes publics ainsi que des représentants d'associations du secteur privé. Tous ont participé aux discussions sur le plan national d'action stratégique qu'ils ont officiellement approuvé, lors d'une dernière réunion consultative. Ce plan est alors devenu le plan officiel d'action du Gouvernement tanzanien.

64. Après la réunion consultative, un symposium national sur la sécurité sanitaire des alimentaires a été organisé durant une journée au Parlement de Tanzanie pour informer les politiques au plus haut niveau, Premier ministre inclus, de la teneur du plan d'action et de l'importance d'un système national de contrôle efficace. Dans les conclusions de l'étude de cas tanzanien, une méconnaissance quasi générale de l'impact des affections d'origine alimentaire, à tous les niveaux du gouvernement, a été mise en avant comme le principal obstacle à une bonne protection du consommateur, nécessaire pour garantir un approvisionnement alimentaire sain et nutritif.

65. . « *Unis dans l'action* »: parce qu'elle est l'un des huit pays pilotes désignés pour l'initiative 'Unis dans l'action' des Nations Unies, la Tanzanie a la possibilité exceptionnelle de bénéficier d'un soutien bien coordonné pour réaliser ses objectifs de développement. La sécurité alimentaire, y compris les aspects liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, est l'un des axes prioritaires du Programme de pays « Unis dans l'action ». Le Gouvernement de la Tanzanie a soumis le plan d'action au comité de planification de ce programme, qui l'a accueilli favorablement et l'a incorporé pour une large part dans son Programme. Sur les ressources réunies au titre du Programme « Unis dans l'action », 2 millions d' USD ont été affectés, sur une période de deux ans, à la mise en œuvre du plan d'action pour la sécurité sanitaire des aliments élaboré avec l'assistance de la FAO.

#### *Renforcer la participation au Codex Alimentarius*

66. En 2006, la FAO et l'OMS ont publié un kit de formation intitulé 'Renforcer la participation aux activités du Codex'.<sup>5</sup> Ce kit inclut un guide à l'intention des pays qui commencent à participer aux travaux du Codex et qui se dotent d'un cadre national pour appuyer leur participation. Il contient des informations utiles pour l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins nationaux et destinés à renforcer la capacité à participer aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

67. Ce kit de formation a été utilisé pour une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux, dans la quasi-totalité des régions: Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Afrique, Europe et Asie centrale. Les évaluations des ateliers ont toutes été très positives à l'égard des matériels pédagogiques utilisés, les participants jugeant bonne ou très bonne la qualité des matériels utilisés et l'organisation de la formation. Dans le cadre de ces évaluations, les participants ont souvent exprimé la demande que le support pédagogique utilisé soit accessible sur CD-ROM ou en ligne. Pour répondre à cette demande, la FAO a mis à disposition ce kit sous la forme d'un cours d'apprentissage en ligne. Les premières réactions à la formation

---

<sup>5</sup> Les Gouvernements du Canada et de la Suisse ont apporté un soutien technique et financier à la production, à l'expérimentation et à la traduction de ce kit de formation.

proposée en ligne, au rythme de chacun, ont été très positives. Au cours des deux premiers mois, près de 500 demandes ont été enregistrées pour le CD-ROM, tandis que 550 utilisateurs se sont inscrits pour la formation en ligne.

68. . *L'échange des connaissances*: en mars 2006, une version électronique de la Norme générale du Codex sur les additifs alimentaires (« NGAA en ligne ») a été proposée sur le site Web de l'Organisation. La norme définit les conditions d'utilisation des additifs dans différents produits alimentaires. La « NGAA en ligne » permet aux utilisateurs d'interroger la base de données à partir de différents critères de recherche: additif (nom, synonyme, numéro SIN), classe fonctionnelle d'additifs et catégorie d'aliments. En 2007, la page d'accueil de la NGAA en ligne a reçu plus de 100 000 visites.

69. Le Portail international de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale (IPFSAPH) est une initiative conjointe associant la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE), le Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui fournit un très large accès à toutes les informations officielles sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale en rapport avec l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

70. Le nombre d'enregistrements du Portail a augmenté de près de 40 pour cent en 2007. Ces enregistrements émanent de 45 sources officielles différentes. Un certain nombre d'ensembles de données ont été ajoutés récemment et sont automatiquement mis à jour à partir des bases de données suivantes:

- Base de données de l'AIEA sur les autorisations d'irradiation des denrées alimentaires;
- Spécifications du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA); et
- Nouveau Système de gestion de l'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

71. Le Portail reçoit en moyenne 5 000 consultations par jour, avec plus de 40 000 visiteurs par mois. La demande enregistre chaque année une forte hausse au cours du deuxième trimestre de l'année, sans doute en raison de la tenue de réunions clés de certains organismes de normalisation comme le Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, le Codex Alimentarius et l'OIE.

### **Les consultations mixtes FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition**

Le Programme mixte FAO/OMS, mis en place au début des années 50, est mondialement reconnu comme la référence faisant autorité en matière d'avis scientifiques sur des questions de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale. En 2003, à la demande de la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS ont engagé un processus de consultations indépendant et très largement ouvert, pour réfléchir aux moyens d'améliorer la fourniture d'avis scientifiques à leurs États membres ainsi qu'à la Commission du Codex Alimentarius, et de renforcer la participation des pays en développement au processus. Ces consultations se sont achevées en 2007 avec des résultats significatifs, dont la publication du cadre concerté pour la fourniture d'avis scientifiques, la mise en place d'une direction renforcée, avec des réunions périodiques à haut niveau entre la FAO et l'OMS, et le lancement de l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA). En outre, la FAO a signé des accords avec un certain nombre d'institutions de recherche dans les pays en développement:

- en Malaisie, la FAO et l'Université de Putra soutiennent un réseau d'évaluation du risque microbiologique en Asie du Sud-Est;
- au Brésil, la FAO collabore avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et FUNDESPA (Fundação de Estudos e Pesquisas Aquáticas) pour développer une base de données sur les études scientifiques relatives à la présence de *Vibrio* dans les produits de la mer, dans le but de faciliter les évaluations du risque en Amérique latine et dans les Caraïbes;
- au Cameroun, la FAO fournit avis et soutien au Centre Pasteur (Laboratoire de Chimie de Hygiène Environnement) pour la réalisation d'une enquête sur le régime alimentaire, destiné à évaluer le degré d'exposition des habitants de Yaoundé aux résidus de pesticides.

### *iii) La Convention internationale pour la protection des végétaux*

72. En 2007, l'Évaluation indépendante des travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de ses arrangements institutionnels (PC 98/3) a noté que: « la fourniture d'assistance technique sur les questions relevant de la CIPV correspond à un besoin important ».

73. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la FAO a fourni cette assistance technique aux Parties contractantes à travers une série de projets du Programme de coopération technique (PCT). À la demande des États membres, l'Organisation a appuyé les efforts nationaux visant à renforcer les services phytosanitaires afin de leur permettre d'appliquer les normes de la CIPV et de satisfaire à leurs obligations en tant que parties contractantes.

#### *Modernisation des services phytosanitaires du Panama*

74. En 2005, le Gouvernement du Panama a demandé l'assistance du PCT pour moderniser son système phytosanitaire. Cette demande a par la suite été étendue à la santé animale et à la sécurité sanitaire des aliments. Les faiblesses du système en place empêchaient le secteur agricole d'être compétitif sur les marchés internationaux, et de remplir ses obligations internationales.

75. Le projet a démarré par une aide au gouvernement pour la mise à niveau de ses services phytosanitaires, conformément aux Normes internationales sur les mesures phytosanitaires de la CIPV, et



le renforcement de leur efficacité. Des experts en matière de santé végétale ont formé le personnel de ces services aux mesures phytosanitaires, participé à la mise en place d'un système d'information en ligne et préparé des procédures opérationnelles et manuels. Des experts juridiques de la FAO ont fourni des indications pour la formulation d'une nouvelle législation phytosanitaire conforme à la CIPV et, par suite, un projet de loi de modernisation du système phytosanitaire, conforme à la CIPV, a été soumis au Ministère de l'agriculture.

76. . *Éléments d'un système intégré de contrôle des aliments*: début 2006, peu de temps après le démarrage du projet PCT, le gouvernement a publié un décret portant création de l'Autorité panaméenne de sécurité sanitaire des aliments, organisme public indépendant responsable de la sécurité sanitaire de toutes les importations alimentaires. Le gouvernement a sollicité une aide supplémentaire pour consolider les composantes santé animale et sécurité sanitaire des aliments du dispositif réglementaire en cours d'élaboration. Des experts de la santé animale et de la sécurité des aliments de la FAO ont fourni des orientations pour la mise en oeuvre d'un système intégré de biosécurité et apporté leur appui à la formation d'inspecteurs.

77. Des experts de la FAO ont collaboré avec le personnel national pour préparer le cadre juridique correspondant à la nouvelle Autorité et préciser son rôle et sa mission par rapport aux autres institutions gouvernementales. L'Organisation a également fourni un appui à la préparation de textes législatifs sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale conformes aux normes internationales adoptées par le Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que de nouveaux arrangements institutionnels. Des projets de loi visant les pesticides, les engrais et les additifs agricoles, ainsi que la sécurité des aliments, et un projet de loi amendé sur la santé animale ont été élaborés par des experts juridiques de la FAO en collaboration avec les autorités nationales. Ces projets de lois ont été approuvés par le Ministère de l'agriculture et devaient entrer en vigueur en 2008.

78. La capacité du gouvernement à introduire des changements aussi radicaux au cadre législatif et institutionnel visant la sécurité sanitaire des aliments a clairement bénéficié de l'appui technique et juridique de la FAO. Mais la réputation internationale de l'Organisation et sa médiation neutre ont aussi incontestablement joué au moment de valider et de légitimer le processus auprès de toutes les parties prenantes, en associant fonctionnaires des différentes administrations, partenaires commerciaux étrangers, partis politiques et consommateurs.

79. . *Banque interaméricaine de développement*: dans le cadre du projet, la FAO a réalisé une analyse détaillée des arrangements institutionnels, du cadre législatif et des capacités techniques du pays pour la sécurité sanitaire des aliments depuis la production primaire jusqu'à la consommation finale. À la lumière de cette étude, un plan d'action stratégique chiffré a été élaboré sur une durée de cinq ans, en vue de moderniser le système panaméen, avec 14 points à retenir en priorité.

80. Tout au long du projet, la FAO a eu des consultations intensives avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Gouvernement du Panama sur la formulation d'un projet complémentaire visant à améliorer la compétitivité du secteur panaméen des exportations. Grâce à cette concertation, de nombreuses recommandations contenues dans le plan stratégique de la FAO ont pu être incorporées dans ce projet et sont en cours d'application grâce à des financements de la BID.

*Le Portail phytosanitaire international*

81. En 2005, le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), qui coordonne les procédures dans le domaine de la protection phytosanitaire en Afrique, a fait appel à la FAO pour aider les membres du CPI à remplir leurs obligations nationales de notification au titre de la CIPV. Cette demande a coïncidé avec l'achèvement de la phase de développement du Portail phytosanitaire international (PPI). Ce site web géré par le Secrétariat de la CIPV doit être utilisé par les Parties contractantes pour les notifications obligatoires au titre de la convention.

82. . *La formation des 'rédacteurs PPI'*: En décembre 2005 et janvier 2006, le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a organisé, en partenariat avec le CPI, deux ateliers sous-régionaux, l'un à l'intention des pays anglophones et l'autre à l'intention des pays francophones. Ces séminaires avaient pour objet de s'assurer que tous les membres du CPI et de la Commission sur les mesures phytosanitaires (organe directeur de la CIPV) avaient également accès à l'information phytosanitaire et étaient en mesure d'échanger les informations officielles par voie électronique, à travers le portail phytosanitaire international, pour satisfaire à leurs obligations de notification.

83. Des participants de 43 pays membres de l'Union africaine, sur un total de 53, ont bénéficié de cette formation. Chacun des 43 pays concernés dispose désormais d'un 'rédacteur PPI' officiellement désigné et formé. Des rédacteurs ayant bénéficié de ces ateliers sous-régionaux ont à leur tour formé le personnel des organismes nationaux de protection phytosanitaire en Guinée-Bissau, au Rwanda et en Tanzanie. Trente pays ont depuis soumis des propositions demandant l'appui du PCT pour la mise en place de 'formations nationales de suivi' sur l'échange d'informations phytosanitaires. Plus de 100 agents des organismes nationaux de protection phytosanitaire ont été formés dans le cadre d'ateliers nationaux. Deux fonctionnaires du CPI servent désormais de points focaux pour aider tous les États membres de l'Union africaine à remplir leurs obligations de notification au titre de la CIPV.

84. . *Augmentation du nombre de membres et amélioration de la communication*: durant la période de réalisation de ce projet du PCT, 10 pays d'Afrique ont adhéré à la CIPV, ramenant ainsi à 13 le nombre de parties non contractantes en Afrique. Conséquence directe, trois autres pays africains sont devenues parties contractantes en 2008, et d'autres devraient suivre l'exemple dans un avenir proche.

85. Avant le projet PCT, aucune information phytosanitaire en provenance de pays africains n'était disponible sur le portail phytosanitaire international. Les statistiques recueillies début 2007, juste après l'achèvement du projet, montrent que les rédacteurs PPI en Afrique avaient publié un volume important d'informations nationales essentielles visant le PPI. Il est clair que les Parties contractantes africaines ont acquis grâce au projet une meilleure appréciation de leurs obligations au titre de la CIPV, comme l'atteste leur utilisation régulière du PPI aux fins de notification. Plus de 50 mises à jour et rapports ont été publiés sur le portail au cours du premier semestre 2008.

*iv) Changement climatique*

86. Le changement climatique est devenu l'un des principaux enjeux d'aujourd'hui. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a poursuivi son action de sensibilisation à l'échelle mondiale pour expliquer à la fois le rôle majeur de l'agriculture dans le changement climatique et les effets négatifs du changement climatique sur l'agriculture. L'Organisation a contribué à la réflexion sur les méthodes et les politiques susceptibles à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider à s'adapter. L'essentiel de ses activités dans ce

domaine a été à ce jour d'appuyer les processus de négociations internationales comme la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

87. Mais la question du changement climatique ne se pose pas seulement en termes scientifiques et politiques, elle concerne aussi les hommes et les femmes. Les exemples ci-après reflètent deux stratégies d'adaptation au changement climatique et à la variabilité du climat centrées sur l'humain. De telles approches sont appelées à s'intensifier à l'avenir dans la mesure où la plupart des interventions liées au changement climatique ont aujourd'hui clairement changé d'optique pour privilégier l'adaptation plutôt que l'atténuation des effets.

#### *Livestock's long shadow*

88. La publication en 2006 du rapport *Livestock's Long Shadow – Environmental Issues and Options* a placé l'élevage sur le devant de la scène dans le contexte du réchauffement de la planète. Ce rapport, publié par la FAO en partenariat avec l'Initiative multi-institutions Élevage, Environnement et Développement (LEAD)<sup>6</sup>, évalue l'impact de la production animale sur différents aspects de l'environnement, mais ce sont ses conclusions concernant la contribution de l'élevage aux émissions de gaz à effet de serre qui ont surtout retenu l'attention.

89. Les auteurs ont appliqué la méthodologie utilisée par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre à chacun des stades de la production animale. Leur évaluation inclut les émissions de dioxyde de carbone dues à la production d'engrais et d'alimentation pour le bétail, les changements d'utilisation des sols liés à l'élevage ainsi que la transformation et le transport des produits de l'élevage, les émissions de méthane dues à la fermentation entérique et à la gestion des fumiers, et les émissions d'oxyde nitreux résultant de l'utilisation des engrais.

90. L'approche environnementale plus large adoptée par les auteurs a débouché sur une évaluation plus complète de la contribution de l'élevage aux émissions de gaz à effet de serre. Selon le rapport, la part de l'élevage dans les émissions anthropiques de gaz à effet de serre s'élève à 18 pour cent.

91. Cette conclusion a retenu l'attention de la presse internationale. Le *New York Times*<sup>7</sup> a consacré à *Livestock's Long Shadow* un éditorial qui, à son tour, a suscité une couverture médiatique plus importante encore. Bien que bienvenue, cette couverture médiatique massive n'a pas été sans inconvénients. Les médias se sont surtout attachés à une statistique alarmante, sans aborder les problèmes complexes liés à la nécessité de développer une production animale durable, respectueuse de l'environnement, tout en assurant la sécurité alimentaire et en préservant les moyens d'existence des populations à l'échelle de la planète. En dépit de la manipulation médiatique des conclusions du rapport, de nombreux gouvernements ont manifesté leur désir sincère d'aborder les problèmes mis en évidence par *Livestock's Long Shadow*. La Commission de l'Union européenne, ainsi que les Gouvernements du Danemark, de la France, de la

---

<sup>6</sup> L'Initiative LEAD est soutenue par la Banque mondiale, l'Union européenne, le Ministère des Affaires Étrangères (France), le Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement à travers le GTZ (Allemagne), le Department for International Development (Royaume-Uni), la US Agency for International Development (États-Unis), l'Agence danoise de développement international (Danemark), l'Agence suisse pour le développement et la coopération (Suisse), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et la FAO.

<sup>7</sup> *New York Times*, Meat and the Planet, 27 décembre 2006.

Nouvelle-Zélande et de la Suède ont demandé à la FAO de présenter des communications sur l'impact de l'élevage sur l'environnement.

92. Les auteurs du rapport ont également été invités par des universités en Europe, aux États-Unis et au Brésil à présenter leurs conclusions et leur méthodologie d'évaluation. Plus important peut-être encore, les professionnels de l'élevage ont aussi réagi à la publication de *Livestock's Long Shadow*. La FAO a été invitée à la fois par la Fédération internationale de laiterie (FIL) et l'Office international de la viande (OIV) à présenter le rapport à leurs membres.

93. L'Évaluation externe indépendante a noté l'accueil réservé par la presse internationale à *Livestock's Long Shadow*, avant de conclure que le travail réalisé par la FAO dans le domaine des politiques de l'élevage sous l'angle de la pauvreté et de l'environnement avait influencé la réflexion mondiale sur ces questions.

*Adaptation des moyens d'existence à la variabilité et au changement climatique au Bangladesh*

94. Les effets du changement climatique revêtent une gravité particulière au Bangladesh. D'ici 2050, selon des scénarios prospectifs, les précipitations pendant la saison sèche pourraient diminuer de 37 pour cent, avec un risque significativement accru de sécheresses. Alors même que les pluies de mousson devraient augmenter de 28 pour cent, des périodes intermittentes de sécheresse et d'humidité ne sont pas à exclure. Au cours de l'exercice 2006-2007, la FAO a fourni un soutien technique à un projet visant à améliorer les capacités d'adaptation au changement climatique des communautés rurales, au Bangladesh. Ce projet, exécuté par le Département de vulgarisation agricole du Ministère de l'agriculture, s'inscrivait dans le cadre d'un Programme global de gestion des risques de catastrophe naturelle<sup>8</sup> mis en œuvre par le Ministère de l'alimentation et de la gestion des catastrophes naturelles (MoFDM).

95. Le projet a débuté par l'identification, en association avec les communautés locales, des options possibles d'adaptation à la variabilité et à l'évolution du climat dans des régions prédisposées à la sécheresse du Nord-Ouest du Bangladesh. Une fois ces diverses options identifiées et classées par ordre de priorité, l'équipe du projet a travaillé avec les populations locales pour tester ces options et déterminer les mieux adaptées aux besoins des communautés, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la gestion globale du risque de changement climatique. La phase I du projet a été exécutée entre 2005 et 2007. La phase II a démarré en 2008 et se poursuivra en 2009, avec un budget de plus de 800 000 USD. Au cours de cette deuxième phase, le projet sera élargi à des régions côtières vulnérables, exposées aux risques de cyclone, d'inondation et d'infiltration d'eau saline.

96. . *Adaptation en cours, avec l'appui des communautés locales*: au cours de la phase I du projet, 26 stratégies d'adaptation différentes ont été identifiées et expérimentées. Toutes n'ont pas reçu l'aval des communautés locales. Mais plusieurs ont été de véritables réussites.

97. Une option accueillie très favorablement par les communautés locales a été la collecte des eaux de pluie dans des mini-bassins pour limiter les risques de sécheresse sur la riziculture. L'irrigation supplémentaire grâce à ces mini-bassins durant une sécheresse survenue fin 2006 a permis d'augmenter les rendements de près de 25 pour cent, et les bénéfices nets de plus de 75 pour cent.

---

<sup>8</sup> Le Programme global de gestion des risques de catastrophe naturelle reçoit le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission européenne et du Department for International Development (Royaume-Uni).

98. Une autre technique expérimentée et acceptée par de nombreuses communautés a été d'introduire, à côté du riz, une culture intercalaire, celle du jujubier (*Ziziphus zizyphus*), arbre résistant à la sécheresse et cultivé localement qui produit un fruit très nutritif pouvant être consommé frais ou séché. Le marché national offre aux paysans une source de revenus supplémentaires. Grâce à ce projet, un groupe informel de producteurs est en train de s'organiser pour transporter et commercialiser la production de jujubes à Dacca.

99. L'introduction de fourneaux améliorés pour la cuisine familiale a également été très largement acceptée. Les fourneaux en question représentent un investissement de 10 USD par ménage, mais ils permettent d'économiser 30 pour cent de combustible et de réduire de 35 pour cent les temps de cuisson. Les jardins potagers familiaux, pour la culture de variétés de légumes résistantes à la sécheresse, ont aussi été bien accueillis par les communautés locales. Le projet a élaboré un modèle susceptible d'être appliqué par les ménages et collaboré avec le Département de vulgarisation agricole du Ministère de l'agriculture pour s'assurer que les familles avaient accès aux graines appropriées.

### **Le rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat**

En 2007, le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a rendu public son quatrième rapport d'évaluation, considéré comme la source d'informations la plus complète et la plus fiable sur le changement climatique. Les experts de la FAO ont été parmi les principaux contributeurs au Chapitre 5: 'Alimentation, fibres et produits forestiers' du rapport du Groupe de travail II « Bilan 2007 des changements climatiques: conséquences, adaptation et vulnérabilité ».

De nombreux autres chapitres du rapport du GIEC citent des publications de la FAO. Les chapitres 8 et 9 par exemple du Groupe de travail III « Bilan 2007 des changements climatiques: mesures d'atténuation », qui traitent respectivement de l'agriculture et de la foresterie, multiplient les références à des publications de la FAO. Le chapitre 13 du rapport du Groupe de travail II, consacré à l'Amérique latine, cite sept publications de la FAO. Parmi les publications les plus abondamment citées par les auteurs du rapport du GIEC figurent les Évaluations des ressources forestières mondiales, mentionnées dans de nombreux chapitres, et la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, une des publications phares de la FAO.

### ***v) Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture***

100. Un certain nombre de réalisations majeures dans le domaine des ressources génétiques reflète une approche de plus en plus systématique des efforts déployés à l'échelle mondiale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole.

#### *Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

101. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé le Traité) est entré en vigueur en juin 2004, mais n'est devenu pleinement opérationnel qu'au cours du dernier exercice biennal.

102. En juin 2006, la première session de l'Organe directeur s'est tenue à Madrid (Espagne) et a adopté l'Accord type de transfert de matériel, qui établit les conditions d'obtention et d'utilisation du matériel génétique collecté en vertu du Système multilatéral d'accès et de partage des bénéfices (ci-après dénommé le Système multilatéral). Ce Système est un mécanisme unique et novateur qui facilite l'accès et le partage

des bénéfiques associés aux ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et l'agriculture. Il a été reconnu par la Convention sur la diversité biologique (CDB).

103. . *Mise en oeuvre de l'Accord type de transfert de matériel*: à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2006, les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CRGAA) ont officiellement incorporé les collections de leurs banques de gènes *ex situ* au Système multilatéral. Le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) a suivi l'exemple. Les collections régionales du Réseau international des ressources génétiques du cocotier (COGENT), détenues par les gouvernements du Brésil, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Côte d'Ivoire et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été incorporées dans le Système multilatéral, ainsi que la collection *ex situ* de lignées d'élites mutantes (« Dépôt de ressources génétiques mutantes ») administrée par la Division mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

104. Au cours des neuf premiers mois de 2007, un total de 100 000 échantillons avaient déjà été distribués par les Centres nationaux de recherche agronomique du GCRAI en vertu de l'Accord type de transfert de matériel.

#### *Plan d'action mondial pour les ressources génétiques animales*

105. La Conférence technique sur les ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est tenu à Interlaken, en Suisse (2007), a marqué un tournant dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques animales. À la conférence, la FAO a rendu public son premier rapport sur *l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

106. Ce rapport s'appuyait sur 169 rapports nationaux qui incluaient des priorités nationales d'action pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Ces rapports nationaux reflétaient une demande forte de conseils de la part des États membres en vue de la formulation de politiques rationnelles de gestion des ressources zoogénétiques. En réponse à cette demande, la FAO prépare actuellement des directives pour des stratégies d'élevage axées sur les systèmes de production à faible ou moyenne consommation d'intrants, dans lesquels les races locales peuvent présenter un avantage certain. La FAO a validé ces directives en Inde, au Kenya, en Tanzanie et au Pérou. Le Kenya, avec l'appui du FIDA, a appliqué ces directives à l'élaboration et à la révision des éléments de sa stratégie nationale en matière d'élevage.

107. Les rapports nationaux ont aussi contribué à la formulation du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques animales qui a été négocié sous les auspices de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). À la Conférence d'Interlaken, 109 pays ont apporté leur soutien à ce Plan d'action mondial. Les pays d'Amérique latine, s'inspirant du projet de lignes directrices de la FAO, ont désigné le Brésil comme point focal régional. Les points focaux auront notamment pour mission de contribuer à la bonne mise en œuvre du plan d'action mondial en assurant la coordination des projets régionaux.

#### *Le programme de travail pluriannuel de la CRGAA*

108. Le Traité international étant devenu pleinement opérationnel, avec son Organe directeur et son Secrétariat propres, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui, pendant près de dix ans, avait centré ses efforts sur la négociation du traité et assuré le secrétariat intérimaire, a pu - fait important - diriger son attention vers d'autres composantes de la diversité

biologique pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les ressources génétiques animales, forestières et aquatiques.

109. C'est ainsi qu'en 2007, la Commission a pu négocier le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et adopter son programme de travail pluriannuel. Ce programme, élaboré dans le cadre d'une série de consultations avec des partenaires internationaux, définit un calendrier et des jalons majeurs comme par exemple la préparation des tout premiers rapports sur l'état des ressources génétiques forestières et aquatiques dans le monde. La formulation de ce plan de travail pluriannuel a eu une incidence immédiate sur les modalités de planification et de coordination des activités des départements concernés de la FAO, des Centres du GCRAI, de la CDB et des programmes nationaux.

#### *vi) Pêches et aquaculture*

110. Parmi les questions liées aux pêches et à l'aquaculture traitées par la FAO au cours de l'exercice biennal 2006-2007, deux méritent plus particulièrement l'attention.

111. D'abord, une avancée considérable a été enregistrée en définissant les mesures de l'État du port comme un moyen de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et en obtenant un engagement fort de la communauté internationale en vue d'adopter et de renforcer ces mesures. Ensuite, les activités réalisées dans la province d'Aceh en Indonésie sont tout à fait exemplaires de l'action de la FAO face aux dévastations causées par le tsunami de 2004 aux États côtiers de l'océan Indien et à leurs populations de pêcheurs. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de relèvement à moyen et long terme du secteur des pêches et de l'aquaculture dans ces pays, qui a été approuvée par le Comité des pêches (COFI) en mars 2005.

#### *Les mesures de l'État du port*

112. Dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982, les mesures de l'État du port étaient envisagées uniquement dans l'optique de la lutte contre la pollution, et non dans celle de la conservation et de la gestion des ressources marines vivantes. Au fil des années cependant, la communauté internationale a pris progressivement conscience de l'importance de telles mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les mesures de l'État du port incluent des contrôles des navires avant que leur soit accordée une autorisation de mouillage et des inspections au port pour vérifier la documentation, les prises et les équipements. Elles incluent également les mesures à prendre à l'issue de ces vérifications et inspections, comme par exemple l'interdiction d'accès aux ports et à leurs services. En 2003, une consultation technique de la FAO a préparé un Dispositif type sur les mesures de l'État du port, instrument volontaire, qui a été approuvé par le Comité des pêches en mars 2005.

113. . *Vers l'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant s'inspirant du dispositif type de la FAO*: en 2006, il est devenu de plus en plus clair qu'un instrument volontaire ne suffisait pas et qu'un instrument juridiquement contraignant sur les mesures du ressort de l'État du port s'imposait. En mai 2006, à New York, la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrants a recommandé que les États: « adoptent toutes les mesures de l'État du port nécessaires ... en particulier celles inscrites dans le Dispositif type de la FAO de 2005 » et « engagent sans tarder, avec la FAO, un processus d'élaboration d'un instrument juridique contraignant sur les critères minimum concernant les obligations de l'État du port, en s'appuyant sur le Dispositif type de la FAO et sur le Plan d'action

international relatif à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ». En décembre 2006, la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche durable a également encouragé les États à « engager sans tarder, avec la FAO, un processus d'élaboration d'un instrument juridique contraignant sur les critères minimum concernant les obligations de l'État du port, en s'appuyant sur le Dispositif type de la FAO ».

114. Au vu de ces nouveaux éléments, le Comité des pêches a approuvé à sa vingt-septième session (mars 2007) un calendrier prévoyant la convocation d'une Consultation d'experts de la FAO au mois de septembre suivant pour préparer le texte d'un projet d'accord sur les mesures du ressort de l'État du port, sur la base du Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, adopté en 2001, et du Dispositif type de la FAO. Les États-Unis ont accueilli la Consultation d'experts, qui a été financée par le Programme ordinaire, le Gouvernement de la Norvège et le Conseil nordique des ministres. Le projet de texte élaboré par la réunion d'experts a servi de support aux négociations entamées lors d'une Consultation technique qui s'est déroulée en juin 2008 au siège de la FAO et qui se réunira à nouveau en janvier 2009 pour achever ses travaux. Les résultats de la consultation seront présentés au Comité des pêches à sa vingt-huitième session en 2009.

115. *Le renforcement des capacités dans la perspective des mesures du ressort de l'État du port*: dans le cadre du processus visant à aider les pays en développement à renforcer les contrôles du ressort de l'État du port, à mettre en oeuvre le Dispositif type et à se préparer à participer à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, la FAO a organisé en 2006 et 2007 une série d'ateliers en collaboration avec les organismes régionaux des pêches de l'Océan pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, d'Afrique orientale et australe et d'Asie du Sud-Est. Ces ateliers ont aussi été l'occasion de souligner la nécessité pour les pays de réviser leur législation, de renforcer et d'harmoniser leurs stratégies de contrôle et d'améliorer la communication entre les autorités à l'échelle régionale. Lors de l'atelier de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui s'est tenu en décembre 2007, les participants ont examiné un projet de recommandation sur un dispositif régional de mesures du ressort de l'État du port, qui a par la suite été adopté par la Commission.

#### *Pêches et aquaculture durables dans la province indonésienne d'Aceh*

116. Dans le cadre de ses efforts de relèvement post-tsunami dans la province indonésienne d'Aceh, la FAO a conclu un partenariat avec la Croix-Rouge américaine. Pour ce projet, qui a démarré en 2007, la Croix-Rouge américaine a pour la première fois financé un projet exécuté par la FAO. Le projet est réalisé en partenariat avec l'Administration provinciale des pêches d'Aceh et le Ministère fédéral des affaires marines et des pêches, ainsi qu'avec d'autres institutions d'Aceh, notamment le bureau provincial de la planification. WWF-USA et WWF-Indonésie ont participé à la planification et au démarrage du projet, et remplissent les fonctions de consultant auprès de la Croix-rouge américaine pour toutes les questions liées à l'environnement.

117. *La coordination et la planification*: une composante du projet met l'accent sur la coordination et la planification. À cet égard, le projet s'appuie sur le travail normatif et la coordination qui sont au cœur de l'intervention post-tsunami de la FAO depuis le tout premier jour. L'évaluation des opérations d'urgence et de relèvement menées par la FAO à la suite du tsunami, réalisée en 2007 et disponible sur le site web de l'Organisation, a conclu que le travail normatif « avait contribué à étayer l'action de la FAO », en notant que « cet aspect avait joué un rôle important non seulement dans les opérations supervisées directement par l'Organisation, mais aussi pour les interventions des autres organisations, grâce à son action de coordination et d'appui ».



118. . *Une crevetticulture durable*: le volet 'aquaculture' du projet se nourrit des travaux réalisés par le Consortium sur la crevetticulture et l'environnement, qui réunit la Banque mondiale, le Réseau des Centres d'aquaculture pour l'Asie-Pacifique, la FAO, le WWF et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. En 2006, le programme du Consortium baptisé "Crevetticulture et environnement" s'est vu décerner le Green Award de la Banque mondiale pour ses efforts en faveur d'une crevetticulture responsable et la publication des "Principes internationaux d'une crevetticulture durable". Sur la base de ces principes, un Guide des meilleures pratiques de gestion de la crevetticulture, adapté aux conditions d'Aceh, a été publié et distribué dans un premier temps à 500 éleveurs de crevettes, sur un total prévu de 5 000. Fin décembre 2007, 267 éleveurs de crevettes en provenance de 18 villages dans les trois districts ciblés avaient suivi une formation sur ces pratiques de gestion. Le projet a aussi produit une vidéo sur les meilleures pratiques de gestion de la crevetticulture à Aceh, qui a attiré plus de 700 personnes (dont 60 pour cent de femmes) lors de la première projection, et 1 000 spectateurs le lendemain soir.

119. . *Cogestion participative des pêcheries*: un autre volet du projet porte sur la sensibilisation des pêcheurs d'Aceh aux questions d'exploitation durable et propose des options et des moyens de renforcement des capacités dans l'optique d'une cogestion durable des pêches. Le projet a suivi l'approche participative recommandée par le Code de conduite pour une pêche responsable et travaille en étroite collaboration avec les institutions locales, en particulier le Panglima Laot. Ces chefs coutumiers, dont l'origine remonte au XVIIe siècle et dont le nom peut se traduire approximativement par « amiral de la mer », ont la charge de réguler l'accès aux ressources halieutiques et de résoudre les conflits. Un protocole d'accord a été signé entre les responsables du projet et le Panglima Laot d'Aceh pour les aider à identifier les thèmes prioritaires d'intervention en matière de gestion des pêches et pour préparer des affiches et des spots radio à des fins de sensibilisation. Le projet s'est également attaché à renforcer la participation des populations locales à la co-gestion des pêches en organisant une formation sur 18 jours à l'intention de 23 jeunes, choisis pour devenir Motivator Masyarakat, ou animateurs de la communauté. Cette promotion était la première d'une formation dont bénéficieront 170 animateurs, sous l'égide de l'École de pêche de Ladong.

120. Le quatrième volet du projet vise la filière post-capture et a été axé sur le renforcement des capacités du personnel des autorités locales, pour les aider à identifier les principaux facteurs affectant la qualité du poisson et les moyens d'y remédier.

### *vii) La foresterie*

121. La gestion durable des forêts implique que les pays trouvent le juste équilibre entre différents facteurs sociaux, environnementaux et économiques et les intérêts des parties prenantes, notamment les autorités publiques, le secteur privé et la société civile. La tâche est ardue, et les États membres sollicitent souvent l'aide et les conseils de la FAO en la matière. Les directives volontaires sont un moyen de mettre en place un cadre propice pour les décideurs politiques et les agents des secteurs public et privé impliqués dans la gestion des forêts, en vue de la réalisation d'objectifs de développement durable.

122. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la FAO a travaillé avec un large éventail de partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de directives volontaires dans deux domaines clés: la protection contre les incendies et les forêts plantées.

*Protection contre les incendies*

123. En 2005, le Comité des Forêts a demandé à la FAO de travailler avec des partenaires, notamment la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) des Nations Unies, pour élaborer des directives volontaires sur la prévention et l'élimination des feux de forêts et la remise en état des zones touchées, ainsi qu'une stratégie globale pour développer la coopération internationale pour la protection contre les incendies de forêt.

124. Les directives volontaires et la stratégie ont été préparées dans le cadre d'un processus de consultations de deux ans qui a impliqué gouvernements, organisations non gouvernementales et intergouvernementales ainsi qu'experts et praticiens de la lutte anti-feux du secteur privé du monde entier. Le US Forest Service, le Gouvernement d'Espagne, le Groupe consultatif de la SIPC sur les feux d'espaces naturels et d'autres groupes de parties prenantes ont apporté leur soutien financier au processus.

125. D'autres composantes de la stratégie incluent un Examen de la coopération internationale en matière de protection des incendies et l'« Évaluation mondiale 2006 de la protection des incendies », qui ont servi de support à l'élaboration des Directives volontaires.

*L'Alliance contre les feux de forêt*

126. Mise en oeuvre des directives volontaires: Pour mettre en application les Directives volontaires, un partenariat international, "Alliance contre les feux de forêt", a été lancé en mai 2007 à l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur les feux de forêt, organisée par le Ministère de l'environnement espagnol et la Junta de Andalucia, sous l'égide de la FAO, de la SIPC et de la Commission européenne.

127. L'Alliance compte actuellement 47 membres, parmi lesquels des services forestiers nationaux, des universités, des entreprises du secteur privé ainsi que des organisations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales. Nombre d'entre eux ont joué un rôle clé dans l'élaboration de ces directives. La FAO héberge le Secrétariat de l'Alliance et collabore avec le Réseau mondial contre les feux de forêt de la SIPC, tandis que d'autres membres fournissent des services de communication, de coordination et autres. L'Alliance est financée par les contributions volontaires de ses membres.

128. . *Diffusion des directives*: la FAO a publié les Directives volontaires en anglais, en français et en espagnol. D'autres organisations prennent en charge la traduction de ces directives dans d'autres langues. Des étudiants en troisième cycle de l'Université de Fribourg, en Allemagne, où se trouve le Secrétariat du Réseau mondial contre les feux de forêt de la SIPC, préparent actuellement une traduction en portugais et en népalais. Le College of Forestry and Range Science de l'Université de science et technologie du Soudan, membre de l'Alliance, prépare une version en arabe. Avec l'appui de la FAO, du Réseau mondial contre les feux de forêt de la SIPC et d'une organisation non gouvernementale néerlandaise, les autorités responsables de la gestion des incendies en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine préparent des traductions dans les langues locales. L'Institut coréen de recherches sur les produits forestiers (KFRI) a traduit les directives en coréen. Le Gouvernement de l'Indonésie a présenté une version dans la langue nationale à l'occasion de la Journée mondiale des forêts à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Bali en 2007. La Banque mondiale a fourni un appui financier à la traduction et à la diffusion d'une version russe par le biais de l'Agence fédérale forestière de la Fédération de Russie.

129. Au cours de la première année qui a suivi la publication des directives, une forte demande a été enregistrée, avec plus de 6 000 exemplaires distribués. Parmi les agences et institutions gouvernementales qui les utilisent, comme l'atteste le nombre élevé d'exemplaires demandés, figurent l'Agence fédérale forestière de la Fédération de Russie, la New Zealand Rural Fire Authority, The Nature Conservancy dans le cadre de ses projets et réunions en Amérique latine, et la Corporación Nacional Forestal au Chili.

130. . *Gestion responsable des forêts plantées*: à sa quarante-cinquième session, en avril 2004, le Comité consultatif de la FAO sur le papier et les produits dérivés du bois (organe statutaire composé de hauts responsables du secteur privé à travers le monde) a recommandé la préparation d'un guide des meilleures pratiques pour la gestion des forêts plantées. En 2005, le Comité des forêts (COFO) a invité la FAO à coordonner la préparation d'une série de directives, en vue d'aider les pays à mettre en œuvre une gestion responsable des forêts. Il était entendu que ces directives volontaires couvriraient tous les aspects liés à la gestion des forêts plantées, depuis l'élaboration des politiques et la planification jusqu'aux questions techniques.

131. Les directives ont été préparées dans le cadre de consultations d'experts réunissant toutes les parties prenantes et en concertation avec les services forestiers nationaux des États membres ainsi qu'avec les organisations forestières internationales. Comme de nombreuses forêts plantées sont gérées par des entreprises privées sur des terres qui leur appartiennent ou qui leur ont été attribuées sous forme de concessions, la participation du secteur privé a été jugée cruciale pour la préparation et la mise en œuvre de directives volontaires. En conséquence, la FAO a invité des représentants des grandes entreprises ainsi que des associations de petits exploitants du secteur privé à s'associer au processus. L'Organisation a également encouragé la participation d'organisations syndicales internationales comme l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois et Wood Workers International.

132. Une gestion durable des forêts plantées implique une attention particulière à une série de questions sensibles d'ordre culturel, social et écologique, notamment les droits fonciers et la propriété, l'engagement des minorités locales et des populations autochtones, les conflits d'utilisation des terres entre l'agriculture et la foresterie, et la régénération naturelle des forêts. C'est pourquoi la FAO a aussi invité des organisations mondiales de protection de l'environnement comme l'Union mondiale pour la nature (UICN), le WWF, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) ainsi que des organisations forestières communautaires comme Forest People's Programme (FPP) à participer au processus de consultations.

133. En dépit du clivage naturel entre les intérêts du secteur privé et ceux des organisations non gouvernementales, la médiation neutre de la FAO a contribué à amener les différents acteurs à prendre conscience de nombreux terrains d'entente et de la nécessité de finaliser ces directives, dans l'intérêt de chacun.

134. En 2007, le Comité des forêts s'est félicité de la qualité du processus et a recommandé à la FAO de travailler avec les États membres et les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé, les propriétaires forestiers et les organisations non gouvernementales, pour la mise en œuvre de ces directives volontaires. Une méthodologie a été élaborée pour aider les pays à mesurer les implications des Directives volontaires, et un programme d'ateliers nationaux et régionaux a été mis en place pour faciliter leur mise en œuvre.

135. . *Vers la mise en oeuvre des Directives volontaires*: la Chine possède la plus vaste superficie de forêts plantées du monde. Le Gouvernement chinois a clairement manifesté sa volonté de poursuivre l'expansion et l'amélioration de la qualité des forêts plantées, et considère la mise en œuvre des Directives volontaires comme un moyen d'atteindre cet objectif. À la suite d'un séminaire sous-régional organisé en Asie de l'Est, l'Administration fédérale des forêts et l'Académie chinoise de foresterie ont signé un accord avec la FAO en vue de partager le coût de la traduction en chinois des Directives volontaires et leur publication en 2 000 exemplaires. Grâce au soutien du Mécanisme pour les programmes forestiers internationaux, les Directives volontaires sont aujourd'hui utilisées à la fois en Chine et en République démocratique populaire lao, dans le cadre d'un processus de consultations multipartenaires visant à élaborer des lignes directrices nationales pour une gestion responsable des forêts plantées. Ces directives nationales permettront de s'assurer que les considérations sociales, environnementales et économiques liées à la gestion des forêts plantées reçoivent toute l'attention nécessaire et sont pleinement incorporées dans les programmes et politiques nationales ainsi que dans les cadres juridiques et les normes en matière de meilleures pratiques.

136. En dehors de la Chine, de grandes associations et sociétés d'investissement du secteur privé ont également adopté les directives, dans des délais relativement courts. L'Association néo-zélandaise des propriétaires forestiers privés (NZFOA) s'en est inspirée pour la préparation de son Code de bonnes pratiques sylvicoles respectueuses de l'environnement. La Dasos Capital Oy, société finlandaise, est une société d'investissement international spécialisée dans la gestion des terres forestières qui s'appuie sur les Directives volontaires pour définir ses critères d'exploitation durable du point de vue social, environnemental et économique, dans son portefeuille d'investissements dans les forêts plantées.

## **b) Chapitre 3 du PTB: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer**

### *i) Marché des produits de base: analyse et projections*

137. En 2006-07, les cours des produits alimentaires de base sur les marchés internationaux ont grimpé en flèche, compromettant la sécurité alimentaire de millions de personnes. La FAO a suivi de près la situation des prix des denrées alimentaires et a fourni une analyse des causes sous-jacentes de l'instabilité des marchés des produits agricoles et de son impact sur les pays touchés par l'insécurité alimentaire. L'analyse et les projections de l'Organisation ont contribué à la mise au point des politiques internationales destinées à faire face à la crise.

#### *Analyse à court terme du marché*

138. Dès juin 2006, « Les Perspectives de l'alimentation » de la FAO, un rapport semestriel du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) avaient évoqué l'imminence d'une augmentation des prix et de l'instabilité des marchés des produits de base: "En se fondant sur les indications actuelles, plusieurs produits agricoles devraient connaître des mois encore plus instables et, dans la plupart des cas, les prix des produits de base devraient enregistrer de nouvelles hausses. Les cours des céréales devraient rester, dans l'ensemble, élevés et instables."

139. Le succès d'une telle activité se reconnaît entre autres à la mesure dans laquelle les projections à court terme déterminent une action efficace. Dans le cas présent, le but est manifestement atteint.

#### *Source d'informations faisant autorité pendant la crise alimentaire*

140. D'après les statistiques d'utilisation des documents contenus dans les archives de la FAO sur l'Internet, le numéro de juin 2006 des Perspectives de l'alimentation avait enregistré plus 7 500 pages vues un mois après sa sortie. Seize mois plus tard, lors de la montée en flèche des prix des denrées alimentaires, le numéro de novembre 2007 a largement dépassé la barre des 20 000 pages vues. La publication du SMIAR,

Perspectives de récoltes et situation alimentaire, consacrée à l'évolution des marchés céréaliers à l'échelle internationale, régionale et nationale a connu une expansion similaire. En juillet 2006, la publication enregistrait plus de 2 400 pages vues. Lors de la sortie du numéro de décembre 2007, le total est passé à plus de 5 600 pages vues<sup>9</sup>. Cette augmentation reflète non seulement une sensibilisation accrue du public à la gravité de la crise, mais aussi que la FAO est perçue comme une source sûre d'informations.

141. A côté des Perspectives de l'alimentation et des Perspectives de récoltes et situation alimentaire, qui contiennent les informations les plus récentes sur l'offre et la demande de céréales dans le monde, figure aussi l'Indice FAO des prix alimentaires qui est considéré, d'après le Financial Times, comme "la meilleure mesure de l'inflation mondiale des prix des denrées alimentaires".<sup>10</sup>

142. Les analystes des marchés des produits de base de la FAO ont également été très sollicités par la presse internationale pour s'exprimer sur les causes de ces hausses de prix et leur impact sur la sécurité alimentaire. En plus des demandes des médias, les spécialistes de la FAO ont accepté chaque fois que possible de participer, à l'invitation des États Membres de la FAO, à des conférences nationales et régionales traitant de la crise des prix alimentaires. Ils ont aussi fourni des avis pendant la préparation de l'Initiative sur la flambée des prix des denrées alimentaires, lancée par la FAO en décembre 2007.

#### *Aglink-Système de modélisation Cosimo*

143. La FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont conjointement élaboré un système de modélisation destiné à projeter les prix, la production, l'utilisation, les stocks et le commerce des principaux produits agricoles. Ce système, qui allie le système Aglink de l'OCDE et le modèle de simulation relatif aux produits de base de la FAO (Cosimo), englobe aujourd'hui environ 55 pays et 18 produits.

144. Les projections découlant du système de modélisation Aglink-Cosimo sont utilisées pour préparer les Perspectives agricoles OCDE-FAO. Cette publication annuelle fournit une évaluation des perspectives à dix ans pour les principaux produits agricoles de base mondiaux. La publication est réputée indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux marchés agricoles. Sa valeur de référence est attestée par le fait que l'édition 2007 a été mentionnée plus de 30 fois dans des revues savantes, directement dans le texte ou comme citation<sup>11</sup>.

#### *Rôle dans la réponse internationale à la crise alimentaire*

145. En 2007, lors de la flambée des prix des denrées alimentaires, la FAO et l'OCDE ont utilisé le système de modélisation Aglink Cosimo pour évaluer l'impact probable de l'expansion des marchés mondiaux des biocarburants et des politiques nationales favorables à la production de biocarburants sur les prix des denrées alimentaires et sur les marchés des produits agricoles de base. Les résultats ont été publiés dans les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017. Ils ont également été présentés lors d'une consultation d'experts sur la bioénergie et la sécurité alimentaire, qui a précédé de peu la Conférence de haut niveau organisée par la FAO en 2008. Le document technique préparé à cet effet (HLC/08/BAK/7) ainsi que les options issues de la consultation à l'adresse des décideurs ont été distribués aux délégués de la Conférence et affichés sur le site web de la Conférence.

<sup>9</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les pages vues pour les versions pdf sur le serveur ftp de la FAO.

<sup>10</sup> Financial Times "Signs of an end to soaring food prices", 14 mai 2008.

<sup>11</sup> Analyse de citations réalisée au moyen de Google Scholar, ProQuest et Scopus.

146. Étant donné le rôle fondamental joué par la FAO au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les options fondées sur les analyses Aglink-Cosimo ont contribué à façonner son Cadre global d'action. En particulier, le Cadre préconise le renforcement du consensus international et l'élaboration de principes communs régissant la production des biocarburants en tant que moyens pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise des prix des denrées alimentaires.

### *ii) Investissements dans l'agriculture*

147. La formulation et l'application de politiques foncières susceptibles d'apporter un maximum d'avantages aux agriculteurs défavorisés, de soutenir la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire est un processus complexe, à forte connotation politique et de longue haleine. Il suppose un engagement important de la part des gouvernements, des institutions financières internationales et de la communauté des donateurs. Pour cette raison, l'accès à la terre, la sécurité des droits fonciers et l'administration des terres (enregistrement et attribution des titres de propriété) ont constitué un important domaine de collaboration entre la FAO, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds en Asie, Europe de l'Est et Asie centrale, Afrique et Amérique latine.

148. Des exemples des activités de la FAO pendant l'exercice biennal sont illustrés ci-dessous. Deux d'entre eux couvrent le soutien politique destiné à améliorer la sécurité foncière et l'assistance technique visant à offrir aux paysans sans terre, ou pauvres en terre, un accès aux terres arables.

#### *La feuille de route de la réforme foncière en Chine*

149. Ajoutant un élément inédit à ses activités en matière de droits fonciers et d'administration des terres, la FAO fournit depuis 2004, par le biais du Programme de coopération FAO/Banque mondiale, des compétences et des services d'assistance technique dans le cadre d'un projet dénommé 'Activité analytique et consultative', entrepris par la Banque mondiale pour le Gouvernement chinois. La 'Feuille de route relative à la réforme de la politique foncière' a pour but de fournir au Gouvernement les informations et les avis nécessaires à la formulation de politiques cohérentes dans le domaine du développement rural, de la production agricole et de la sécurité alimentaire à un moment où la population s'urbanise et où l'économie est de plus en plus tournée vers l'industrie et les marchés. Le Gouvernement de la Chine a demandé des avis spécifiques sur l'élaboration et l'application d'une loi relative à l'acquisition des terres, afin de protéger les intérêts des paysans et des citoyens lors des processus d'acquisition des terres et de prévenir toute perte excessive de terres cultivées. Il demande également conseil sur la promotion et la création de marchés fonciers et sur l'établissement d'un système efficace d'estimation et d'imposition des terres.

#### *La loi sur la propriété de la terre*

150. En mars 2007, le Congrès national populaire de Chine a voté la Loi sur la propriété. Cette loi, du fait de son importance politique et économique, a été largement commentée dans le monde en tant qu'événement majeur pour la reconnaissance de la propriété privée de la terre en Chine. Bien que de nombreux facteurs aient influencé la décision du Gouvernement, la nouvelle loi reflète en partie les avis fournis par la Banque mondiale et la FAO. Entrée en vigueur en octobre 2007, elle donne une assise juridique à divers types de droits de propriété garantis aux particuliers dans le cadre d'un système public de droit à la propriété. En ce qui concerne les droits fonciers des agriculteurs, définis juridiquement comme "droits de bail et d'exploitation", la Loi sur la propriété marque un progrès important du point de vue de l'accès à la terre et de l'utilisation des terres par les paysans.

151. Pendant la prochaine phase de l'Activité analytique et consultative, la FAO continuera de travailler avec la Banque mondiale pour fournir des informations et des avis à la Chine, afin de soutenir ses efforts de mise en œuvre des changements liés à sa nouvelle politique foncière.

#### *Partenariat public/privé pour l'accès à la terre au Honduras*

152. Des pays ont demandé à la FAO de les aider à promouvoir des programmes pour résoudre les problèmes liés à la demande en terres. Au Honduras, la FAO a fourni une assistance dans le cadre du projet pilote d'accès à la terre (PACTA) de la Banque mondiale. En tant que projet pilote, l'objectif du PACTA était de tester une nouvelle approche utilisant une stratégie de partenariat public/privé pour soutenir l'acquisition de terres et la formation d'entreprises agricoles durables de la part des ménages sans terre ou pauvres en terres. Selon le modèle du PACTA, les banques privées et les coopératives de crédit octroient des prêts pour l'achat de terres de la part de groupes de petits agriculteurs ayant élaboré un plan de gestion viable en bénéficiant d'un soutien technique et juridique. Une partie des fonds prêtés par la Banque mondiale financent le capital circulant. Une fois établies, les nouvelles entreprises remboursent leur emprunt aux bailleurs de fonds selon un plan échelonné.

#### *Évaluation du succès*

153. Le taux élevé des remboursements respectant les échéances (97 pour cent) est une preuve du succès du PACTA et démontre la compétitivité des entreprises créées dans le cadre du projet pilote. Le montant moyen des prêts octroyés par des organismes de prêt privés a été de 2 780 USD par ménage et le montant moyen des dons octroyés aux entreprises a été de 4 700 USD. Le revenu moyen des familles actives dans les entreprises du PACTA a augmenté d'environ 130 pour cent. Le projet a permis de créer l'équivalent de 1 226 emplois dans des entreprises financièrement viables. Un examen de l'impact du PACTA à l'annexe 3 de l'Évaluation de la coopération de la FAO au Honduras (2005–2007) note que 20 pour cent des emprunteurs étaient des femmes, "un taux de participation relativement élevé pour un projet de ce type."

#### *Rôle de la FAO*

154. Étant donné que l'accès à la terre est une question sensible, l'Istituto Nacional Agrario (INA) du Gouvernement du Honduras a spécifiquement demandé à la FAO de superviser l'exécution du PACTA afin de mettre le projet à l'abri de toute perception de conflit d'intérêt ou d'interférence politique. La FAO devait jouer un rôle neutre, apportant son soutien technique pour l'élaboration d'une approche innovante et lors des négociations qui devaient être menées à plusieurs niveaux et avec divers partenaires sociaux. Comme l'indique le Rapport de la Banque mondiale sur l'exécution, l'achèvement et les résultats: "La FAO a joué un rôle crucial pour la réussite du projet car la participation de l'INA était limitée au suivi partiel des activités de celui-ci."

155. L'assistance technique fournie par la FAO pour la mise en œuvre des activités du PACTA sous la houlette de la Banque mondiale, a été encore plus déterminante. Elle a été confiée à une équipe chargée d'effectuer des missions périodiques de suivi.

156. La FAO a également fourni un soutien au PACTA à travers deux projets financés par son Programme de coopération technique et par un fonds fiduciaire unilatéral. Ces projets se sont concentrés sur le suivi et l'évaluation participatifs, la formation des prestataires de services et la conception et la mise en œuvre de procédures pour garantir la coordination entre les différentes institutions et organisations participant à l'exécution du PACTA.

*Engagement du gouvernement vis-à-vis du PACTA*

157. Le Gouvernement du Honduras a identifié dans le PACTA un programme de réduction de la pauvreté ayant une importance stratégique et en poursuivra la mise en œuvre, en partenariat avec la FAO. En 2007, le Gouvernement a affecté 3,2 millions d'USD à l'exécution du projet, d'une durée de trois ans, avec pour objectif d'en élargir la portée et de poursuivre l'assistance aux entreprises créées pendant la phase pilote. Le Gouvernement a également reconnu que ce modèle de gestion a des retombées très positives pour les groupes défavorisés, notamment les communautés forestières et autochtones qui, tout en ayant accès à la terre, ne possèdent pas suffisamment d'actifs pour mettre en place des entreprises viables.

**Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres**

En 2007 la FAO a publié 'Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres' (numéro 9 des Études sur les régimes fonciers) en étroite collaboration avec le Groupe thématique sur la politique et l'administration foncières de la Banque mondiale. La publication repose sur les expériences et les compétences en matière d'administration des terres acquises dans le cadre du vaste programme de terrain de la FAO et de la Banque mondiale et de travaux parallèles sur la gouvernance dans les zones urbaines, la gouvernance d'entreprise et les campagnes contre la corruption. Rédigée à l'intention des personnes qui interviennent dans l'administration foncière, et de toutes celles qui portent un intérêt aux problèmes des terres, des régimes fonciers et de leur gouvernance, l'étude reflète ce que la FAO et ses multiples partenaires ont identifié comme de "bonnes pratiques". Cette étude a été publiée avec le soutien du Gouvernement de la Finlande.

**Cadastre national et enregistrement des terres en ex-République yougoslave de Macédoine**

Le soutien de la FAO dans le domaine du régime foncier et de l'administration des terres a considérablement augmenté en 2006-07 et les résultats des travaux passés montrent qu'en combinant investissements et assistance technique les effets peuvent être plus marqués au niveau national. Ainsi, un projet de réalisation du cadastre et d'enregistrement des terres, préparé par la FAO pour l'Ex-République yougoslave de Macédoine et approuvé en 2005 pour être financé par la Banque mondiale, parvient avec succès à moderniser le système de la propriété foncière dans le pays. Le cadastre a été réalisé jusqu'à présent dans 73 pour cent des municipalités. Selon les estimations, les principales agglomérations urbaines seront entièrement couvertes d'ici la fin 2008.

**c) Chapitre 4 du PTB: Décentralisation, Coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme***i) Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire*

158. Depuis quelques années, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO n'est plus centré sur de petits projets pilote mais sur des projets destinés à aider les pays, surtout les pays à faible revenu et à déficit vivrier à formuler et mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité alimentaire.

*Opération Nourrir la nation en Sierra Leone*

159. Lorsque la guerre civile a pris fin en 2002, le Gouvernement du Sierra Leone a lancé un programme national pour la sécurité alimentaire, l'opération Nourrir la nation. Plus de 290 fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ont été assignés à l'exécution de ce programme. L'aide de la



FAO a été sollicitée par le Gouvernement du Sierra Leone en vue de la formulation d'un plan prévoyant de programmes à grande échelle et faible coût susceptibles d'atteindre rapidement les communautés et de les aider à relever la production agricole et les activités de transformation.

### *Écoles pratiques d'agriculture*

160. Un élément clé de l'opération Nourrir la nation a été la création des écoles pratiques d'agriculture, une approche aux services de vulgarisation que la FAO et ses partenaires considèrent comme une meilleure pratique dans le cadre des programmes nationaux de sécurité alimentaire. Les écoles pratiques d'agriculture fonctionnent à l'échelle du village et de 25 à 30 hommes et femmes reçoivent une formation technique et de gestion. Une fois leur formation achevée, ces hommes et femmes s'emploient à renforcer les organisations d'agriculteurs en place ou à créer de nouveaux groupes pour promouvoir les activités agricoles locales.

161. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO a fourni un soutien pour la formation technique et l'organisation communautaire nécessaire à la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture. Des financements ont été fournis à cet effet par les Gouvernements de la Chine, de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Italie et une collaboration a été engagée avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et le Consortium pour le redressement et le développement (CORAD), un réseau d'organisations non gouvernementales assisté par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) se partagent la responsabilité de la mise en œuvre des écoles pratiques d'agriculture. À travers le Programme de coopération Sud-Sud de la FAO, le Gouvernement chinois a fourni 18 experts et techniciens, notamment des hydrauliciens, des vétérinaires et des agronomes.

162. En février 2007, lorsque l'évaluation de la coopération de la FAO en Sierra Leone (disponible sur le site web de la FAO) a été achevée, 1 465 écoles pratiques d'agriculture avaient été créées, "un résultat impressionnant dans un délai relativement court", selon le rapport de l'évaluation. En juillet 2008, il est estimé que ces écoles étaient au nombre de 3 000 avec plus de 100 000 diplômés.

163. En 2007, le CORAD a réalisé une évaluation de ses écoles pratiques d'agriculture. Les résultats, qui sont proches de ceux de l'autre évaluation indépendante, indiquent notamment que:

- des 600 agriculteurs participants aux écoles incluses dans l'évaluation, 40 pour cent sont des femmes.
- plus de 70 pour cent de la totalité des agriculteurs interviewés se sont rendus sur les parcelles de l'école pratique d'agriculture ainsi que les parcelles individuelles d'agriculteurs membres d'une école pratique et près de 60 pour cent ont essayé une ou plusieurs des méthodes enseignées dans ce cadre.
- les rendements des cultures des écoles pratiques d'agriculture ont augmenté de 62 à 80 pour cent contre 50 pour cent pour les agriculteurs non participants qui vivent à proximité et 10-15 pour cent pour les agriculteurs plus éloignés; et
- bien que l'insécurité alimentaire soit encore prévalente, 80 pour cent des ménages membres des écoles pratiques d'agriculture constatent une amélioration de la fréquence et de la qualité de leurs repas.

### *Renforcer les agro-industries*

164. Au fur et à mesure qu'elles se multipliaient, les écoles pratiques d'agriculture se sont organisées en structures plus vastes. Les écoles pratiques d'agriculture soutenues par le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ont formé des réseaux ou des fédérations au niveau du district, tandis que celles qui

dépendent du CORAD ont constitué des 'groupements maraîchers' à l'échelle plus réduite d'une circonscription ou d'une chefferie. En outre, le PNUD en partenariat avec le Ministère des pouvoirs locaux a créé des unités agro-industrielles par le biais d'un projet pilote sur la décentralisation et la sécurité alimentaire. Les unités agro-industrielles, qui opèrent au niveau des circonscriptions ou des chefferies comptent environ 400 membres, encouragent l'agriculture comme activités commerciale et une façon de réduire la pauvreté et de produire des recettes pour les collectivités locales

165. Des chevauchements ont été constatés concernant les types de services fournis par les différents groupements. Un rapport d'évaluation rédigé en 2006 sur le Projet pilote de décentralisation et de sécurité alimentaire du PNUD<sup>12</sup> notait qu'une harmonisation s'imposait au niveau de la gouvernance entre les divers groupements d'agriculteurs, y compris les unités agro-industrielles, les écoles pratiques d'agriculture et les associations villageoises au sein de l'Association nationale des agriculteurs de Sierra Leone.

166. Fin 2006, les écoles pratiques d'agriculture et les unités agro-industrielles ont été réunies en un programme unique. Dans le cadre de cette structure harmonisée, les unités agro-industrielles sont assurées d'une meilleure formation et d'une durabilité accrue grâce à leur affiliation à un programme national. Les écoles pratiques d'agriculture bénéficient d'une relation plus stable avec les unités agro-industrielles qui jouent un rôle de coordination et aident les producteurs à surmonter les difficultés liées à la commercialisation. L'Évaluation de la coopération de la FAO en Sierra Leone a relevé en effet que les contraintes associées à la commercialisation sont particulièrement lourdes pour les agriculteurs participant aux écoles pratiques d'agriculture.

167. La fusion a permis d'élargir la base de l'opération Nourrir la nation, qui soutient le développement des petites entreprises et la création d'emplois. En travaillant avec les écoles pratiques d'agriculture dans les villages et avec les unités agro-industrielles ou les organisations du même réseau, l'opération Nourrir la nation a implanté des agro-industries couvrant des activités diverses, notamment le battage et l'usinage du riz, le râpage du manioc et des services de livraison utilisant des cyclomoteurs à trois roues. Ces entreprises appartiennent aux agriculteurs mais sont gérées par des personnes embauchées et formées localement qui participent aux bénéfices.

#### *Intégration de la sécurité alimentaire dans les secteurs de l'éducation et de la santé au Nicaragua*

168. En 2007, le Gouvernement du Nicaragua a approuvé un Programme national pour la sécurité alimentaire, dénommé 'Hambre Cero' (Faim zéro). Ce programme devrait atteindre 75 000 ménages ruraux pauvres en 5 ans. L'équipe de la FAO chargée de la sécurité alimentaire nationale travaille au Nicaragua depuis 1999 avec une aide financière de l'Espagne. Elle a constitué des réseaux et des partenariats solides et fourni un appui aux ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé lors de la formulation de politiques et de plans d'action sectoriels pour compléter le programme Faim zéro.

#### *Programme intégré de nutrition scolaire*

169. En 2007, le Ministère de l'éducation a adopté le Programme intégré de nutrition scolaire. La décision d'inclure les potagers scolaires comme élément fondamental de ce programme reflète l'engagement du Gouvernement à poursuivre l'approche adoptée par la FAO et ses partenaires pour réduire l'insécurité alimentaire. La FAO considère les potagers scolaires comme une 'meilleure pratique' dans le cadre des programmes nationaux de sécurité alimentaire. L'équipe nationale de sécurité alimentaire collabore avec le

---

<sup>12</sup> Evaluation of "Pilot Decentralization of Agriculture and Food Security" Project (en anglais seulement)

Ministère de l'éducation, le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales pour soutenir la création de potagers scolaires et obtenir des financements. En 2007, le nombre de potagers scolaires est passé de 62 à 122. Les potagers scolaires ont entraîné des avantages directs pour 7 000 enfants et plus de 30 000 personnes en ont bénéficié indirectement. Le Programme intégré de nutrition scolaire du Nicaragua se fixe d'augmenter à 800 le nombre des potagers scolaires d'ici la fin 2008. En outre, le Ministère de l'éducation, assisté par la FAO et d'autres partenaires, introduit progressivement dans les programmes de l'enseignement public un élément relatif à la sécurité alimentaire.

#### *Programme d'éradication de la malnutrition chronique chez les nourrissons*

170. En parallèle, le Ministère de la santé a adopté le Programme d'éradication de la malnutrition chronique chez les nourrissons. La FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP) ont fourni un appui technique pour l'élaboration du programme et collaborent à sa mise en œuvre avec le Ministère de la santé.

#### *Commission interuniversitaire sur la sécurité alimentaire*

171. La Commission interuniversitaire sur la sécurité alimentaire, qui a été formée en 2005 à la suite d'un atelier de sensibilisation organisé par la FAO en partenariat avec les Gouvernements du Nicaragua et de l'Espagne, a été un partenaire important des efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles du pays pour affronter les problèmes de sécurité alimentaire au moyen d'une approche intersectorielle. En 2006 et 2007, la Commission interuniversitaire a organisé des cours post-universitaires sur la sécurité alimentaire. À ces cours multidisciplinaires, les premiers de ce type au Nicaragua, ont participé des professionnels et des décideurs provenant des ministères de la famille, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que d'organisations non gouvernementales. La FAO, l'OPS, l'INCAP et l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) ont fourni un soutien technique et financier.

172. En octobre 2007, l'Université nationale autonome de Managua a organisé un cours de six jours sur les politiques de sécurité alimentaire au Nicaragua. Au total, 70 professionnels et décideurs des ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé et d'autres organisations y ont participé. Ce cours, qui combinait l'enseignement en classe et à distance, a bénéficié du soutien de l'Initiative d'éradication de la faim en Amérique latine et aux Caraïbes et du projet de coopération technique régional pour la formation en économie, politiques agricoles et développement rural en Amérique latine (FODEPAL)

#### *ii) Catastrophes naturelles, urgences dues aux conflits et urgences complexes*

173. Pendant le dernier exercice biennal, le système des Nations Unies, les donateurs, les gouvernements et les organisations non gouvernementales internationales et nationales implantées localement ont été obligés d'innover pour mieux coordonner leurs interventions face aux urgences complexes et aux catastrophes naturelles. Pour soutenir la coordination améliorée des opérations de secours d'urgence et renforcer la capacité des gouvernements et des institutions locales à 'reconstruire mieux qu'avant', la FAO s'est surtout employée à fournir de 'l'information pour l'action'.

#### *Tremblements de terre et inondations au Pakistan*

174. En 2006, le Pakistan subissait encore les conséquences du violent tremblement de terre qui avait frappé la partie septentrionale du pays en octobre 2005. En 2007, le Cyclone Yemyin suivi par les pluies de mousson a causé des inondations graves dans le Sud.

175. Les opérations de secours du système des Nations Unies après le tremblement de terre au Pakistan ont marqué le coup d'envoi du système d'action groupée adopté pour combler les lacunes de l'assistance humanitaire des Nations Unies. La FAO a travaillé avec une vaste coalition d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales dans le cadre du pôle de relèvement initial dirigé par le PNUD. Comme lors des précédentes urgences, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'institution chef de file des Nations Unies pour le pôle logistique, a été un partenaire essentiel de la mise en oeuvre du programme d'aide d'urgence de la FAO.

#### *Sauvegarder les moyens d'existence pour sauver des vies*

176. Le programme d'aide d'urgence de la FAO 'Sauvegarder les moyens d'existence pour sauver des vies'<sup>13</sup>, représente aussi une innovation. Le programme est conçu pour créer un environnement favorable au relèvement précoce des moyens d'existence pour les groupes les plus pauvres et vulnérables. La majorité des bénéficiaires appartenait aux groupes à revenus les plus faibles, tels que les veuves, les handicapés et les orphelins, confirmant l'efficacité de l'évaluation des besoins réalisée par la FAO, le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage et les gouvernements des provinces.

177. Globalement, le programme s'est traduit par la reprise des activités de culture et d'élevage pour plus de 260 000 ménages, grâce à la fourniture d'intrants agricoles essentiels, à la remise en état des infrastructures rurales et à la formation à des pratiques améliorées de production agricole et animale. Quelque 7 000 ménages ont reçu de l'équipement et une formation afin de construire des étables antisismiques et ont bénéficié de distributions d'aliments pour animaux.

178. Dans le cadre de ses opérations d'urgence, la FAO a élaboré une matrice précisant les affectations durant les interventions (qui fait quoi et à quel endroit). L'Autorité pakistanaise de relèvement et de reconstruction après le séisme (ERRA) assume la responsabilité de son application. Tout au long de 2006, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec l'ERRA pour formuler une stratégie de relèvement des moyens d'existence. Un projet de suivi financé par le Gouvernement de la Suède soutient l'ERRA dans l'application de cette stratégie à travers le renforcement des capacités, le renforcement des institutions locales et la gestion améliorée des bassins versants.

#### *Secours après les inondations*

179. En réponse aux inondations de 2007 faisant suite au cyclone Yemyin et aux pluies de mousson dans le Sud du Pakistan, la FAO et le PAM ont pris la direction du pôle de sécurité alimentaire, avec de nouveau le PAM comme responsable de la logistique. Ensemble, les deux organisations ont formulé une stratégie visant à répondre aux besoins alimentaires immédiats des communautés touchées et à rétablir la production vivrière locale pour réduire la dépendance des victimes des inondations vis-à-vis de l'aide alimentaire. Cette collaboration s'est poursuivie durant toutes les phases de coordination et d'exécution des activités d'urgence.

180. L'assistance globale de la FAO, qui a été financée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord par le truchement du Département du développement international (DFID) a

---

<sup>13</sup> Le programme 'Sauvegarder les moyens d'existence pour sauver des vies' a été financé par la Direction générale de l'aide humanitaire (ECHO) de la Commission européenne et par les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Canada, par le truchement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

porté sur le soutien à 21 742 ménages d'agriculteurs (152 194 personnes) et 8 985 ménages de petits éleveurs (62 895 personnes) à travers la fourniture de semences de sorgho fourrager, un assortiment d'intrants agricoles et des rations complètes d'aliments pour animaux. D'après les prévisions, la production végétale devait être suffisante pour couvrir la consommation moyenne des ménages pendant dix mois, conformément aux objectifs fixés.

#### *Évaluations de base des moyens d'existence*

181. L'évaluation en temps réel de la réponse des Nations Unies à l'urgence due aux inondations, réalisée par le Comité permanent interorganisations, a souligné l'insuffisance des données de base sur lesquelles fonder les évaluations des besoins. Pour pallier cette lacune, la FAO et l'Autorité nationale de gestion des catastrophes (NDMA) ont entrepris un projet pilote pour effectuer des évaluations de base des moyens d'existence pour les communautés dans les zones sujettes aux inondations.

182. En collectant ces informations à titre préventif, les évaluations de base des moyens d'existence prévues par le projet renforcent les capacités nationales de préparation aux catastrophes. Le projet contribue au cadre "Unis dans l'action" des Nations Unies dont le Pakistan est un pays pilote. Le soutien des efforts déployés par le Pakistan en matière de gestion des risques dus aux catastrophes est l'une des activités fondamentales des Nations Unies dans ce pays et le projet en est l'une des premières manifestations concrètes. Les activités entreprises dans ce cadre bénéficient de la collaboration renforcée avec d'autres institutions des Nations Unies, telles que le PAM; l'UNICEF et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat).

183. À l'échelle mondiale, le projet pilote aura contribué à la préparation, actuellement en cours, d'une boîte à outils pour l'évaluation des moyens d'existence qui fixe les méthodes et les directives susceptibles d'améliorer la réponse des Nations Unies aux catastrophes subites. Initiative conjointe de la FAO et du BIT, cette boîte à outil est le fruit de la collaboration des deux organisations au sein du pôle de relèvement précoce pendant l'urgence due au tremblement de terre. Dans son évaluation en temps réel de l'action groupée pendant les interventions après le tremblement de terre, le Comité permanent interorganisations a recommandé l'élaboration, pour les différents pôles, de boîtes à outils applicables à divers domaines et notamment aux évaluations conjointes. La boîte à outils pour l'évaluation des moyens d'existence a été mise au point par la FAO et le BIT dans le cadre des activités du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé du relèvement rapide et de la Plate-forme internationale de remise en état et de relèvement.

#### *Programmes d'urgence au Soudan*

184. Depuis 2005, les Nations Unies et leurs partenaires collaborent à la mise en oeuvre d'un plan de travail pour le Soudan afin de soutenir l'application des accords de paix et de jeter les bases d'un développement durable et équitable. Dans ce pays où la production agricole emploie près des deux tiers de la main d'oeuvre, la FAO joue un rôle important dans le cadre du plan de travail en tant qu'institution chef de file pour le volet 'Sécurité alimentaire et moyens d'existence'. L'action de la FAO vise essentiellement à garantir des moyens d'existence durables aux populations pauvres et en déplacement touchées par le conflit, aux réfugiés et personnes déplacées revenant à leur terre d'origine. Elle déploie à cet effet une vaste gamme d'activités, à commencer par la fourniture d'intrants pour la production agricole. L'Organisation a également fourni des services de santé animale et renforcé la capacité des éleveurs nomades à faire face aux foyers de maladies animales. Elle a soutenu la remise en état et la réhabilitation des zones forestières et des

pâturages, le développement de méthodes participatives d'administration foncière et la promotion de modes de cuisson à meilleur rendement énergétique.

*Information pour l'action*

185. La bonne marche des opérations d'urgence est conditionnée par la précision des informations provenant du terrain. Depuis le début des années 90, le Service mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) réalisent des missions annuelles d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires au Soudan. Ces missions fournissent des détails sur les problèmes imminents de sécurité alimentaire et aident les gouvernements, la communauté internationale et d'autres parties prenantes à planifier et coordonner leurs activités.

186. Les missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaire ont contribué - tout en tirant avantage de sa mise en œuvre - au programme de renforcement des capacités institutionnelles au Soudan: 'Information pour l'action' sur la sécurité alimentaire (SIFSIA). Ce programme, financé principalement par la Commission européenne, vise à renforcer la capacité des institutions gouvernementales à produire et utiliser des informations pour l'analyse, la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes liés à la sécurité alimentaire. Étant donné la diversité des situations et des besoins ainsi que des cadres institutionnels et politiques existant entre le Nord et le Sud du Soudan en matière de sécurité alimentaire, le programme a été divisé en deux éléments respectivement pour les régions septentrionale et méridionale. Pour dégager des éléments permettant de comprendre les causes de la variabilité de la production agricole au Sud Soudan, le programme d'information pour l'action a compilé et analysé les données des rapports des précédentes missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires.

187. En septembre 2007, en réponse à une demande d'assistance du Gouvernement du Sud Soudan en vue de renforcer ses capacités institutionnelles, le programme d'information pour l'action a organisé un atelier sur l'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires et sur l'évaluation annuelle des besoins et des moyens d'existence. Après l'atelier, les participants ont pu mettre en pratique ce qu'ils avaient appris à l'occasion de la mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires menée en octobre et novembre 2007. Les participants de l'atelier ont envoyé des documents soulignant les besoins en données à tous les états, ont réuni des informations et fait office d'interlocuteurs.

### **Le poste de travail du SMIAR**

En 2005, le programme CE-FAO d'information pour l'action sur la sécurité alimentaire a entamé un processus de restructuration du poste de travail du SMIAR. Initialement conçu comme un outil pour aider le personnel du SMIAR travaillant au siège de la FAO à visualiser et publier les données, le poste de travail a été adapté afin de répondre aux besoins des pays en matière d'analyse et de partage des informations relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Le poste de travail du SMIAR fonctionne comme un réseau, permettant aux usagers de différentes institutions dans un pays, ou entre pays, de mettre en commun des informations en utilisant un réseau poste à poste sur Internet.

En 2006 et 2007, des versions préliminaires du poste de travail de nouvelle génération ont été mises en œuvre en Arménie, El Salvador, Kenya, Guatemala, Somalie (dans l'unité d'analyse de la sécurité alimentaire basée à Nairobi), Cisjordanie et bande de Gaza. Au Soudan, le nouveau poste de travail a été reconnu comme la meilleure application pour assister l'analyse de la sécurité alimentaire et de la pauvreté et elle est étroitement associée à la mise en œuvre du projet d'information pour l'action. Depuis mai 2008, tous les pays ont reçu deux versions successives du nouveau poste de travail afin de l'expérimenter et de faire connaître leurs commentaires. Le lancement de la version définitive est prévu pour la mi-septembre 2008.

### *iii) Programme de coopération technique (PCT)*

188. Le Programme de coopération technique répond aux demandes d'assistance des États Membres de la FAO. Il offre un soutien technique fonctionnel de courte durée, à impact rapide et à effet catalyseur; il est destiné à répondre à des problèmes précis qui limitent la capacité qu'ont les pays, individuellement ou collectivement, d'encourager le développement rural et agricole et d'atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

189. L'aide fournie par le PCT se caractérise, entre autres avantages, par sa capacité à induire le changement, à combler des lacunes graves, à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches, y compris sous l'angle socioéconomique, et en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

#### *La "réforme" du PCT*

190. En novembre 2005, le Conseil de la FAO a approuvé une série de mesures visant à renforcer les politiques et le cadre opérationnel du PCT. Ces mesures portent sur: a) l'admissibilité des pays; b) l'orientation stratégique; c) le renforcement des processus nationaux; d) la délégation accrue aux Représentants de la FAO des responsabilités liées au PCT; e) les projets d'aide d'urgence; f) les projets du PCT régionaux et interrégionaux; g) l'impact et la durabilité des résultats; et h) les critères modifiés et les nouvelles approches et directives concernant leur application. La mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'exercice biennal 2006-07. De nouvelles directives du PCT ont été rédigées et diffusées en juillet 2006 et les nouveaux critères reflétant les changements susmentionnés ont été systématiquement appliqués lors de l'examen des demandes d'assistance.

191. L'impact de ces changements est déjà sensible, comme indiqué ci-dessous à propos des pays "nécessitant une attention particulière", de l'aide d'urgence, du Fonds du PCT et des projets régionaux et interrégionaux). D'autres éléments de la "réforme" touchent aux processus en cours de renforcement –

dont le but est de favoriser l'alignement de l'aide du PCT tant sur les priorités nationales que sur celles de la FAO, grâce à une meilleure coordination des priorités à l'échelle nationale ou régionale. Des critères spécifiques d'admissibilité<sup>14</sup> au PCT ont été établis, tels qu'approuvés par le Conseil à sa 129e session en novembre 2005. Ils traitent des questions suivantes: a) admissibilité des pays (de tous les États Membres de la FAO, avec une attention particulière pour les PFRDV, les PMA, les PDSL (pays en développement sans littoral) et les PEID et sur la base du remboursement intégral des coûts pour les pays en développement à revenu élevé); b) les buts et objectifs (conformément aux objectifs du SMA et aux OMD); c) les priorités nationales ou régionales; d) les lacunes et problèmes graves; e) les impacts durables; f) l'étendue et la durée (ne dépassant pas 500 000 USD et 36 mois); g) l'engagement du gouvernement (pour la formulation et le suivi du projet); h) le renforcement des capacités; i) la parité hommes-femmes; et j) les partenariats et la participation<sup>15</sup>. L'instauration progressive des cadres nationaux de priorités à moyen terme (CNPMT) devrait amplifier l'effet catalyseur et l'orientation stratégique du PCT.

192. Traditionnellement, le processus d'examen et d'approbation des demandes présentées au titre du PCT amène à vérifier qu'un environnement favorable existe déjà ou peut être créé autour d'un projet afin de garantir un impact positif et durable. L'adoption de nouveaux critères relatifs à la durabilité, à l'engagement du gouvernement, au renforcement des capacités, aux partenariats et à la participation est destinée à encourager l'appropriation des projets par les équipes nationales. Le nouveau document de projet normalisé, élaboré conformément aux meilleures pratiques en vigueur aux Nations Unies et au sein de la communauté des donateurs, a pour but de faciliter la gestion axée sur les résultats des projets et leur suivi. Des modules sont introduits en vue d'une auto-évaluation en fin de projet, confiée au responsable du budget et portant notamment sur les effets multiplicateurs probables des interventions du projet. Ces modules serviront de base à des procédures améliorées pour l'évaluation des résultats et l'établissement des rapports, soit pendant l'évaluation a posteriori réalisée sur un certain nombre de projets dans un second temps, soit à travers un suivi plus systématique avec les institutions nationales compétentes.

#### *Aperçu des ressources*

193. *Demandes et projets approuvés*: Durant l'exercice biennal, l'Organisation a reçu 472 demandes d'assistance au titre du PCT adressées par les gouvernements, soit environ 77 pour cent du niveau enregistré en 2004-05. Soixante-quatre pour cent de ces demandes ont été approuvées en 2006-07 pour un financement au titre du PCT, tandis que 17 pour cent ne remplissaient pas les critères permettant de bénéficier de l'assistance du Programme. Les demandes restantes (19 pour cent) ont été traitées en 2008. Au total, 369 projets du PCT pour une valeur globale de 82,9 millions d'USD ont été approuvés, contre 499 projets équivalant à 98,9 millions d'USD en 2004-05. Le volume des projets PCT approuvés en 2006-07 équivaut donc à 86,6 pour cent des ouvertures de crédit<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> CL 129/REP

<sup>15</sup> PC 94/4

<sup>16</sup> L'enveloppe considérée pour ce calcul correspond aux fonds effectivement disponibles pour les projets approuvés: 95 703 000 USD (après transfert de 425 000 USD pour les évaluations réalisées par PBEE et 3 millions d'USD aux départements techniques afin de compenser un déficit des recettes liées aux dépenses d'appui des projets du PCT, comme indiqué dans le document FC 118/2 intitulé "Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2006-2007".



Tableau 6: Projets du PCT approuvés en 2006-07 (en millions d'USD)

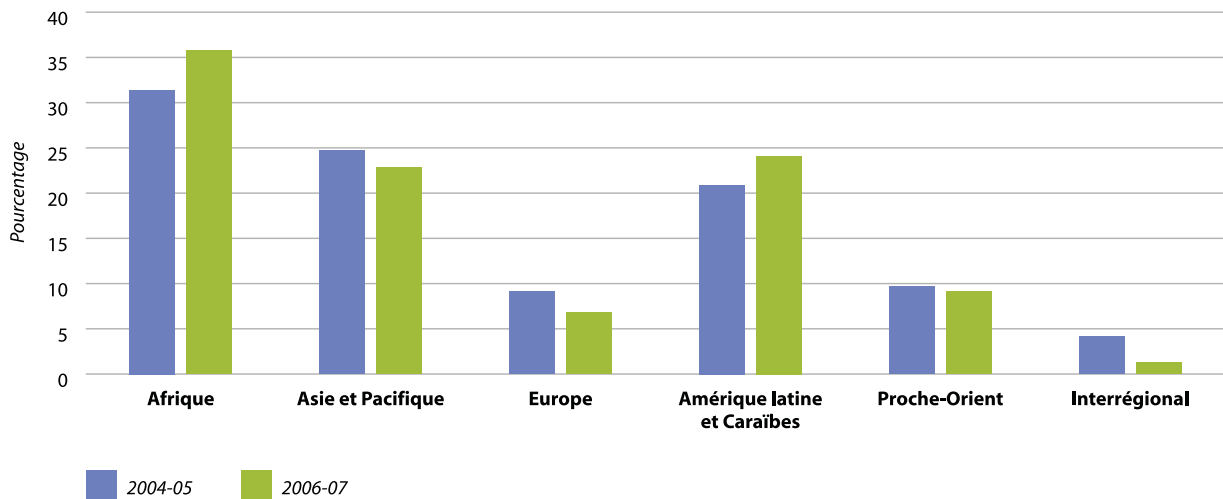
Type de projet du PCT	Budget total	Nombre de projets*	Budget moyen par projet	Pourcentage du budget total approuvé
National	55,0	209	0,263	66,3
Régional	10,1	31	0,325	12,2
Interrégional	1,1	4	0,273	1,3
Mécanisme du PCT **	16,8	125	0,134	20,2
<b>Total</b>	<b>82,9</b>	<b>369</b>	<b>0,225</b>	<b>100,0</b>

\* y compris des projets de la Phase II

\*\* y compris trois mécanismes régionaux du PCT

194. La ventilation par région des ressources approuvées en 2006-07, tous types de projets confondus, est indiquée dans la figure ci-dessous.

Figure 4: Part des ressources approuvées au titre du PCT par région (en pourcentage)



195. . *Exécution*: Les dépenses totales pendant la période considérée ont atteint 62,7 millions d'USD (dont 27,1 millions pour des projets approuvés en 2006-07). Ce volume est inférieur de près de 45 pour cent à celui de 2004-05<sup>17</sup>. La grave crise de liquidités subie par l'Organisation a entraîné principalement un ralentissement des approbations de projets du PCT pendant une partie de 2006-07. Cette baisse considérable était aussi le résultat du pourcentage élevé de projets approuvés en 2004-05, qui ont été entièrement exécutés durant ce même exercice biennal.

<sup>17</sup> Diminution à 2,5 millions d'USD contre 5,2 millions en 2004-05 (voir pour plus de détails le document CL 135/7 paragraphe 17).

196. Dans le tableau ci-dessous figurent les dépenses totales du PCT ventilées par catégorie de projet.

**Tableau 7: Dépenses totales du PCT par catégorie de projet en 2006-07, y compris les services de soutien administratif et opérationnel (en millions d'USD)**

Type de projet	Exécution en 2006-07	Pourcentage de l'exécution totale
Appui au développement	46,5	74%
Assistance d'urgence	9,9	16%
Mécanismes de financement du PCT	6,3	10%
<b>Total</b>	<b>62,7</b>	<b>100%</b>

*Le PCT par rapport aux principaux programmes de la FAO*

197. L'assistance fournie au titre du PCT couvre toute la gamme des compétences techniques de la FAO, comme l'indique schématiquement le tableau ci-dessous. Il convient de rappeler que tous les projets du PCT sont soutenus par une division technique principale ou une équipe multidisciplinaire dans les bureaux régionaux/sous-régionaux. Chaque projet du PCT est donc exécuté en accord avec les règles, les normes et les meilleures pratiques en vigueur à la FAO et met en jeu l'application concrète des connaissances de l'Organisation.

**Tableau 8: Dépenses du PCT par programme en 2006-07 (en millions d'USD)**

Programme	Exécution en 2006-07	Pourcentage du budget total
2C Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	9,8	15,69%
2A Gestion des systèmes de production végétale	9,5	15,09%
3B Politiques alimentaires et agricoles	8,6	13,72%
2K Gestion durable des ressources naturelles	7,0	11,13%
4C Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	4,7	7,54%
2D Nutrition et protection du consommateur	3,2	5,03%
2F Foresterie: gestion, conservation et remise en état	3,0	4,78%
2M Infrastructure et agro-industries rurales	2,8	4,42%
2B Gestion des systèmes de production animale	1,9	3,06%
2H Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	1,9	3,01%
2I Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	1,8	2,84%
2E Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	1,4	2,17%
2L Technologie, recherche et vulgarisation	1,2	1,92%
2J Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	1,0	1,53%
3G Moyens d'existence en milieu rural	0,9	1,45%
3D Information et statistiques agricoles	0,8	1,34%
3A Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	0,7	1,13%
2G Industrie et produits forestiers	0,6	0,99%
3F Parité et équité dans les sociétés rurales	0,5	0,81%
3C Commerce et commercialisation	0,5	0,78%
4D Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	0,5	0,72%
3H Échange d'informations et renforcement des capacités	0,4	0,60%
3E Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	0,1	0,15%
4A Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	0,1	0,09%
<b>Total</b>	<b>62,7</b>	<b>100,00%</b>

198. Il ressort du tableau qui précède que cinq programmes ont absorbé 63 pour cent des dépenses, à savoir: 2C: *Maladies et ravageurs des animaux et des plantes*, 2A: *Gestion des systèmes de production vivrière*; 3B: *Politiques alimentaires et agricoles*, 2K: *Gestion durable des ressources naturelles* et 4C: *Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement*.

#### *Aide d'urgence et soutien en faveur du redressement*

199. La valeur des projets d'aide d'urgence nationaux et régionaux approuvés en 2006-07 représente 12 pour cent de l'enveloppe totale<sup>18</sup> contre 27,7 pour cent en 2004-05, exercice au cours duquel le PCT avait joué un rôle fondamental dans le cadre de l'assistance fournie par la FAO aux pays et régions touchés par des urgences complexes de vastes proportions, telles que les foyers d'infestation acridienne et de grippe aviaire. Concernant le volet de l'aide d'urgence, la "réforme du PCT", s'est traduite par l'abandon progressif d'interventions d'urgence visant exclusivement à fournir des intrants, pour privilégier les interventions durables visant à réduire la vulnérabilité à travers le renforcement des capacités et des mesures de prévention, d'atténuation et de préparation. Un élément d'atténuation des risques et de préparation aux crises a été incorporé aux projets du PCT approuvés depuis 2006 en adoptant, le cas échéant, une approche plus technique et multidisciplinaire.

#### *Le Fonds du PCT*

200. La modification des modalités de fonctionnement du Fonds du PCT à partir de janvier 2006 a constitué une mesure concrète pour renforcer la participation des Représentants de la FAO (FAOR) et d'autres structures décentralisés aux processus nationaux et leur permettre de répondre plus rapidement aux demandes d'assistance technique à caractère immédiat et spécifique émanant des gouvernements. Le pouvoir concernant l'approbation des engagements au titre du Fonds du PCT a été délégué à concurrence de 200 000 USD par exercice biennal et par pays, sous-région et région respectivement aux FAOR, aux bureaux sous-régionaux et régionaux. Vingt pour cent des fonds approuvés au titre du PCT en 2006-07 (soit 16,8 millions d'USD) ont servi à constituer des "fonds du PCT" dans 122 pays (16,2 millions d'USD) et dans 3 régions/sous-régions (0,6 million d'USD).

201. S'il est trop tôt pour évaluer tous les avantages du Fonds, son utilisation extensive indique qu'il est rapidement devenu un instrument précieux qui permet à la FAO de participer plus efficacement aux efforts de planification des pays: ainsi, 20 pays ont bénéficié du Fonds du PCT lors de la formulation de leur cadre national de priorités à moyen terme (CNPMT), notamment cinq pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action"; d'autres projets ont fourni des orientations aux pays en matière de politiques et de stratégie ou contribué à la préparation de programmes, de projets ou d'activités d'investissement liés à l'agriculture et à la création de partenariats au niveau national en vue de renforcer le programme de terrain de la FAO.

202. Le Fonds du PCT a également servi de point d'entrée pour des initiatives pilotes de la FAO dans des domaines émergents. Par exemple, plusieurs pays ont bénéficié d'une assistance pour: évaluer l'impact des changements climatiques ou mettre en œuvre des stratégies visant la réduction et la gestion des risques liés aux variations du climat; évaluer la consommation de tous les types de biocombustibles et leur contribution potentielle à la production bioénergétique; préparer des politiques et stratégies nationales en matière de bioénergies; estimer le potentiel de différentes sources d'approvisionnement pour la production de

---

<sup>18</sup> En novembre 2005, le Conseil de la FAO a fixé à 15 pour cent, à titre indicatif, la part des crédits du PCT à réserver au financement des projets d'urgence.

biocarburants; préparer des plans visant l'utilisation du biodiesel et entreprendre des études sur la production durable et l'utilisation rationnelle de la dendroénergie.

#### *Projets régionaux*

203. En 2006-07, sur 31<sup>19</sup> projets régionaux et interrégionaux approuvés, 16 projets ont été exécutés à travers ou en association avec des organisations régionales/sous-régionales, en particulier des organisations d'intégration économique et principalement celles déjà engagées dans des programmes de sécurité alimentaire. Le PCT aide ces organisations à: s'acquitter de leur rôle en matière de coordination et à améliorer la coopération entre les pays sur des questions liées à l'agriculture; à préparer des programmes régionaux dans les domaines d'intérêt commun ou transfrontières; à mettre au point des outils de référence dans des domaines techniques particuliers; à soutenir la mise en œuvre de politiques ou d'initiatives économiques ayant une portée stratégique, etc. D'autres projets régionaux non liés à des urgences et approuvés pendant la même période sont le fruit de demandes groupées des pays participants. Cela est conforme à la recommandation des Organes directeurs de veiller à ce que tout projet régional du PCT réponde aux intérêts des gouvernements dans le but de renforcer leur participation et leur capacité de s'approprier les processus de préparation, d'exécution et de suivi des activités menées à l'échelle régionale.

#### *Renforcement des capacités*

204. L'assistance fournie par le PCT permet à la FAO d'affronter des problèmes liés à l'alimentation et à l'agriculture à travers le renforcement des capacités régionales, nationales et locales et l'apport des connaissances, des compétences et des capacités nécessaires aux États Membres pour stimuler le développement économique, réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire.

205. Un test a été effectué récemment à partir d'une "auto-évaluation en fin de projet". Les résultats concernant l'aspect de la formation dans les projets du PCT indiquent que les 50 projets pour lesquels des réponses valables ont été reçues ont fourni une formation à un total de 4 984 agriculteurs, 1 454 fonctionnaires, 338 agents d'organisations non gouvernementales ou de la société civile et 632 autres personnes. Toutes catégories confondues, la proportion moyenne de femmes ayant eu accès à cette formation, a été de 25 pour cent.

206. Deux exemples, extraits de ces "auto-évaluations en fin de projet", sur le type de formation qui peut être fourni à travers l'assistance du PCT figurent dans la *Section 1.C: Dimensions régionales des réalisations de la FAO*.<sup>20</sup>

#### *Effets catalyseurs du PCT*

207. Le PCT joue un rôle catalyseur dans le transfert, aux fins de leur application dans un contexte local, des méthodes, directives et meilleures pratiques élaborées par la FAO, tout en assurant la cohérence entre besoins globaux et locaux.

208. Dans l'optique de favoriser la durabilité des résultats et de stimuler des changements ultérieurs, les projets du PCT doivent servir, en raison de leur dimension réduite, à préparer la voie à d'autres programmes mieux dotés en ressources. C'est à la fin du projet ou, le plus souvent, une fois le projet clos qu'il est possible d'en mesurer convenablement les effets multiplicateurs.

---

<sup>19</sup> À l'exclusion des projets de la "Phase II".

<sup>20</sup> Voir respectivement l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes.

209. À la conclusion d'un projet, le Représentant de la FAO organise des consultations avec le gouvernement et les parties prenantes du projet afin de passer en revue les réalisations et les mesures de suivi nécessaires pour assurer la durabilité et l'impact escomptés. Les résultats de ces consultations sont inclus dans le rapport final du projet.

210. Le résultat de l'analyse de 50 réponses au questionnaire d'« auto-évaluation en fin de projet » montre que les produits du projet ont été intégrés aux programmes nationaux en cours dans 39 cas et améliorés grâce au soutien des donateurs ou à des fonds publics. Dans 28 cas, un document de politique nationale ou un cadre législatif élaboré au titre du projet a été postérieurement adopté par les autorités gouvernementales, tandis que pour 30 de ces projets, les agents gouvernementaux formés dans le cadre du projet ont organisé à leur tour la formation d'autres sujets. Dans 26 cas, les activités pilotes menées avec l'assistance du PCT ont été reproduites, tandis que pour 17 projets, l'assistance fournie par le PCT a entraîné une restructuration des institutions.

211. L'exemple ci-dessous, provenant du Mozambique, illustre l'étendue des avantages pouvant découler d'un projet du PCT et ses effets catalyseurs.

**Mozambique: Formulation de mesures en faveur de moyens d'existence durables et de conditions de vie saines dans le contexte du VIH/SIDA – Projet préparatoire pour le Fonds de survie belge**

Entre 1992 et 2002, la prévalence du VIH/SIDA au Mozambique parmi les adultes est passée de 3,3 pour cent à 13,6 pour cent, laissant prévoir environ 1,1 million d'orphelins de mère d'ici 2010. Cette situation compromet les moyens d'existence des ménages et les chances de parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition adéquate car elle frappe les membres productifs au sein des ménages. En drainant la base de ressources des ménages et des communautés, elle cause et aggrave l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui, à leur tour, induisent des personnes déjà vulnérables à adopter des comportements et des stratégies qui accroissent encore le risque d'infection par le VIH.

Afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté associée au VIH, les données de base d'une précédente enquête réalisée en 2005-2006 ont été utilisées dans le cadre d'un projet du PCT visant la formulation d'interventions techniques cohérentes à proposer aux donateurs. À ce titre, des compétences techniques ont été fournies dans divers domaines: nutrition et sécurité alimentaire des ménages, processus de planification participative, intégration de la parité hommes-femmes dans l'action contre le VIH/SIDA et diversification des revenus. Le PCT a donc permis de formuler un projet pour la protection et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages dans les zones touchées par le VIH/SIDA.

Compte tenu de l'effet catalyseur de cette intervention, le Fonds de survie belge a financé la mise en œuvre du projet de suivi pour un montant de près de 3,5 millions d'USD. Ce projet, qui prendra fin en 2009, aidera le pays à renforcer les capacités des institutions locales pour améliorer les interventions destinées à sauvegarder les moyens d'existence des ménages vulnérables dans les zones touchées par le VIH/SIDA et autres maladies infectieuses, tout en améliorant les connaissances, la sensibilisation et les comportements en vue de réduire la vulnérabilité aux infections.

## C. Dimensions régionales des réalisations de la FAO

### a) Aperçu du travail dans les régions

212. La présente section offre un résumé des réalisations de l'Organisation dans les cinq régions: Afrique, Asie et Pacifique, Europe (y compris l'Asie centrale), Amérique latine et Caraïbes, et Proche-Orient. L'information est organisée comme suit: aperçu du programme, toutes sources de fonds confondus (Programme ordinaire et fonds fiduciaires); tableau détaillant l'exécution du Programme de terrain et le soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire; mobilisation de financements extérieurs par secteur en 2006-07; "Faits saillants" au titre du *Programme 4E: Programme de coopération technique*; et dans le cas de l'Afrique et de l'Europe, un aperçu des réalisations au titre du *Programme 3A: Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements*.

213. Par souci de brièveté, on s'en est tenu ci-dessous à des descriptions volontairement sélectives. On trouvera ailleurs dans le document un complément d'informations sur chacun des programmes de l'Organisation, notamment à la *Section 1.B: Faits saillants de la mise en œuvre du Programme*, et *Annexe 4, Informations supplémentaires sur les réalisations de la FAO*.

### Afrique

#### i) Aperçu des réalisations

214. La région Afrique est la première bénéficiaire des activités de coopération technique, le montant total de l'aide perçue à ce titre en 2006-07 s'élevant à plus de 275 millions d'USD, soit plus de 37 pour cent de la totalité du Programme de terrain de la FAO. Plus des deux tiers de l'aide sont allés aux pays les moins avancés de la région et 60 pour cent étaient liés à des situations d'urgence. L'Afrique est de loin le principal bénéficiaire des activités financées par le PSSA, ce qui s'explique par la priorité accordée dans de nombreux pays au développement de la production agricole de subsistance et des petites exploitations.

215. Ci-dessous quelques exemples des principales réalisations:

#### *Gestion des ressources naturelles*

216. Une évaluation de la durabilité économique et environnementale des pratiques de l'irrigation dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP), comprenant des études de cas pour le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso.

#### *Pêches*

217. Un organe sous-régional des pêches a été établi pour six pays dans le Golfe de Guinée centre occidental afin de renforcer la coopération en faveur d'une gestion efficace des ressources halieutiques et de combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

#### *Aquaculture*

218. Le réseau aquacole régional pour l'Afrique (ANAF) a été créé et l'Organisation a établi le Programme régional spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique.

#### *Nutrition et protection du consommateur*

219. L'Organisation a apporté son soutien à la Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD, pour l'élaboration d'une stratégie nutritionnelle régionale pour l'Afrique et sa traduction ultérieure en un plan d'action pratique. La stratégie a défini des objectifs et des domaines d'action prioritaires et jeté les bases d'un travail de sensibilisation des leaders africains à l'importance de la dimension alimentaire et nutritionnelle pour un développement socio-économique durable.

*Production et santé animales*

220. La FAO a apporté son soutien, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement, aux pays touchés par la grippe aviaire hautement pathogène. Cette intervention conjointe a contribué de manière décisive à stopper la progression de la maladie et à limiter les pertes socio-économiques subies par les exploitants agricoles. Cette expérience a fourni une nouvelle démonstration qu'une réponse en temps utile et une coordination effective de la communauté internationale peuvent faire la différence.

*Forêts*

221. L'Organisation a apporté son soutien à la lutte contre les feux de brousse dans la région, plus spécialement en coordonnant les réseaux régionaux de lutte contre les incendies d'espaces naturels (AFRINET); en établissant l'Alliance pour actions en gestion des feux; et en produisant un document de travail sur la lutte contre les incendies de forêt.

*Politiques*

222. Un soutien a été accordé à la Commission de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD (PDDAA), pour la préparation et l'organisation du sommet sur la sécurité alimentaire d'Abuja (décembre 2006). La déclaration du Sommet lançait un appel en faveur du développement des échanges commerciaux intra-africains et désignait neuf produits de base stratégiques à promouvoir dans la région (neuf à l'échelle du continent –le riz, le maïs, les légumineuses, le coton, l'huile de palme, la viande de bœuf, les produits laitiers, la volaille, les produits de la pêche et trois au niveau sous-régional –le manioc, le sorgho et le mil).

*Production et protection des végétaux*

223. La FAO a apporté son soutien à des activités pilotes participatives de terrain visant à introduire et développer des systèmes de production intégrée; et à améliorer la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles (BPA). Suite à une demande de la Commission de l'Union africaine, et à l'issue d'un vaste processus de consultation, le Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA) a été élaboré pour arrêter une approche stratégique coordonnée du développement d'ensemble du secteur semencier en Afrique. Le PSBA, adopté à l'occasion de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à Bamako, au Mali, a ensuite été approuvé par le Sommet de l'Union africaine et complété par le développement de volets sous régionaux (par exemple, CEDEAO, CEEAC, etc.).

*Programme spécial pour la sécurité alimentaire*

224. On trouvera à la *Section 1.B* du présent document, des informations détaillées concernant le soutien essentiel apporté par le PSSA aux écoles agricoles pratiques au Sierra Leone.

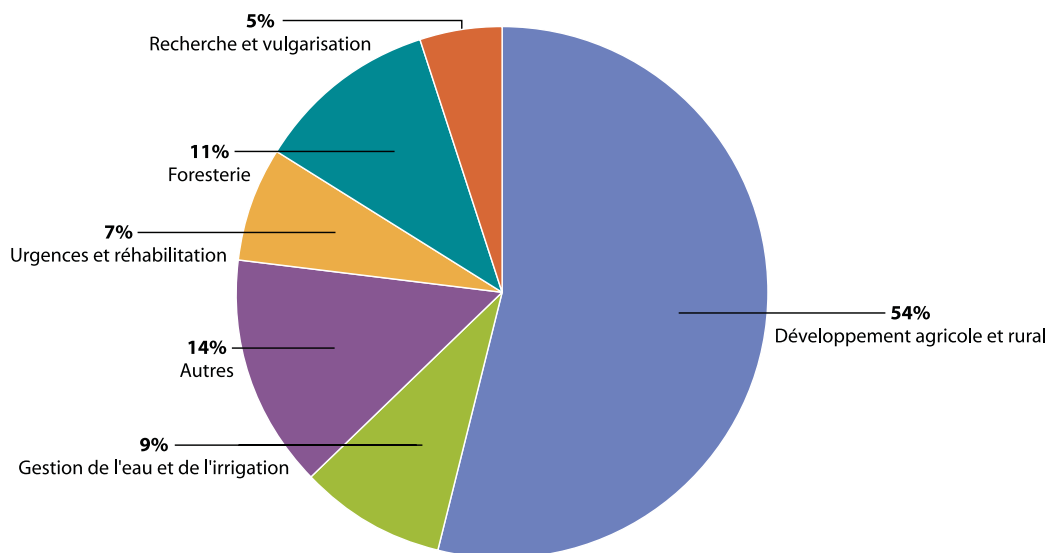
Tableau 9: Exécution du Programme de terrain et soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire dans la région Afrique, 2006-07

	(en milliers d'USD)	pourcentage de l'exécution totale
Appui extrabudgétaire au Programme ordinaire	128	0,1%
<b>Programme de terrain</b>		
Appui extrabudgétaire au Programme de terrain/Assistance aux États Membres	85 423	29,6%
Opérations d'urgence financées par des ressources extrabudgétaires	166 545	43,3%
PCT	19 088	32,9%
PSSA	2 657	70,8%
TeleFood	1 368	36,3%
<b>Total exécution du Programme de terrain</b>	<b>275 082</b>	<b>37,2%</b>
Exécution du Programme de terrain de la FAO et appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	275 210	30,7%

### *Mobilisation de financements extérieurs destinés à l'investissement en Afrique*

225. La FAO a continué de soutenir vigoureusement ces investissements étant donné que 39 pour cent environ de ces activités visent à aider les pays d'Afrique subsaharienne à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. En 2006-07, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial pour la crise humanitaire et la sécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial. L'Organisation a également apporté son soutien à la Commission de l'Union africaine concernant le Groupe thématique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, dans le cadre d'une initiative lancée en septembre 2007 par le Secrétaire général de l'ONU afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Figure 5: Financement extérieur par secteur en Afrique subsaharienne, 2006-07



226. En Afrique subsaharienne, la FAO a réalisé 381 missions liées à des investissements et a contribué à 46 projets d'investissement d'un montant total avoisinant les 2 milliards d'USD en faveur du développement rural et de l'agriculture. Le financement extérieur pour ces projets a représenté 86 pour cent (1,7 milliard d'USD), qui seront fournis par les partenaires financiers suivants: le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la



Banque islamique de développement (BIsD); la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le PAM et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En Afrique du Nord, 74 missions d'investissement se sont rendues sur le terrain et un projet d'investissement a été approuvé pour un financement extérieur de 100 millions d'USD.

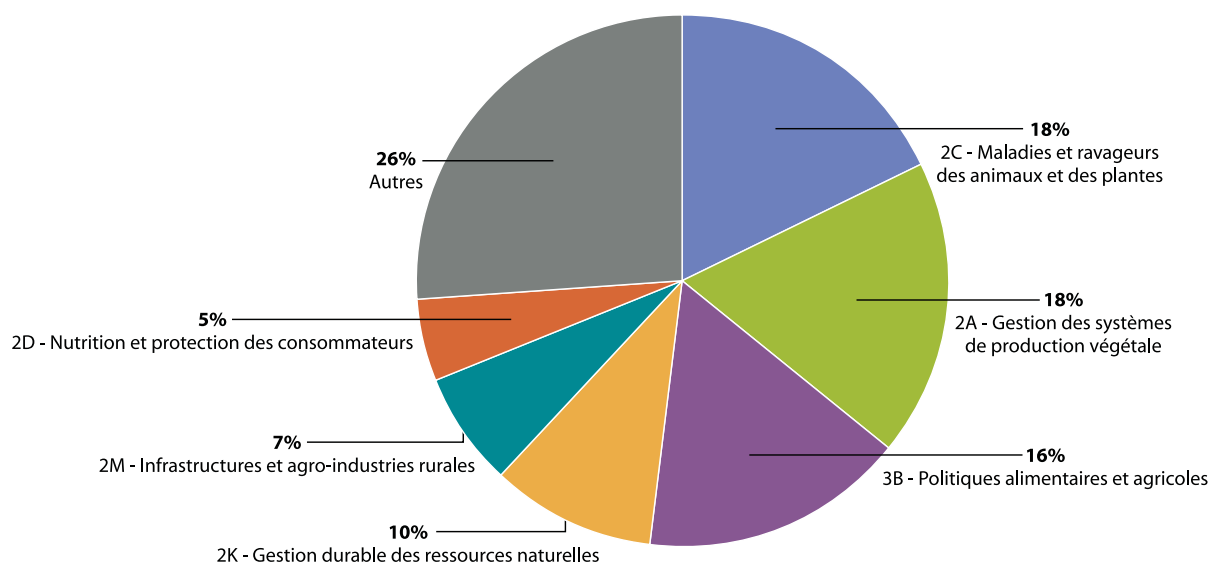
227. Le soutien aux investissements en collaboration avec la Banque mondiale concernait les travaux préparatoires sur des projets de développement rural, d'irrigation et de gestion des ressources naturelles, ainsi que des examens économiques et sectoriels. Par exemple, la FAO a joué un rôle important de facilitateur en venant en aide aux gouvernements de la Tanzanie et aux différents partenaires du développement (notamment, la Banque mondiale, le FIDA, l'Union européenne, le Japon, l'Agence internationale de développement du Danemark, Irish Aid, et la Banque africaine de développement), dans la préparation du Programme de développement du secteur agricole, qui est maintenant financé à même le budget gouvernemental, avec un complément provenant d'un fonds général multidonateur, et qui constitue le principal instrument du gouvernement pour la mise en œuvre du volet agricole de sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Un autre exemple méritant d'être signalé concerne l'assistance apportée par l'Organisation à quatre pays d'Afrique centrale dans la mise en œuvre de programmes de protection de l'environnement et des forêts dans le cadre de la stratégie forestière révisée de la Banque mondiale, axée sur la conservation et la gestion durable.

228. Le soutien au titre de la préparation aux situations de crise et du redressement est allé au Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin de la Banque mondiale ainsi qu'à l'élaboration de projets lancés par la Banque mondiale dans différents pays d'Afrique du Nord afin de les aider à faire face à la crise liée à la grippe aviaire et à la pandémie de grippe humaine. L'Organisation a formulé un Programme de rétablissement des capacités de production pour le Soudan dont le financement par l'Union européenne a été approuvé en août et dont la mise en œuvre est confiée à la FAO. Elle a également aidé le PAM à élaborer un Programme d'interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) pour la Somalie.

#### *Programme de coopération technique*

229. On trouvera ci-dessous une ventilation par programme principal des dépenses du PCT en Afrique.

Figure 6: Projets du PCT en Afrique par programme, 2006-07



**Faits saillants du PCT - Ouganda: Projet pilote d'agriculture de conservation visant à améliorer la gestion des terres et les moyens d'existence des petits exploitants.**

Dans les districts de Pallisa et Mbale en Ouganda, on constate un appauvrissement des sols et une dégradation accélérée des terres. Afin de venir en aide aux communautés locales disposant de moyens d'existence limités et vulnérables aux pénuries alimentaires, une aide a été accordée à l'introduction des principes de l'agriculture de conservation (AC) par le biais des écoles pratiques d'agriculture. Le projet visait à faire connaître les multiples avantages de ce système en termes de productivité, d'utilisation durable des ressources et de protection de l'environnement, et à démontrer qu'il était possible de l'appliquer dans le pays.

Un programme ciblé de formation a été mis sur pied après que les besoins de différents groupes d'agriculteurs et groupes d'intérêts ont été identifiés. Des activités de renforcement des capacités visant à adapter et à faire adopter les principes de l'agriculture de conservation et à améliorer les pratiques de gestion des terres ont été entreprises sous forme de formation sur le terrain et en cours d'emploi dans le cadre de 48 ateliers résidentiels intensifs et au sein des écoles pratiques d'agriculture, dont ont bénéficié environ 380 membres des dites écoles, 30 agents de vulgarisation du gouvernement et 30 formateurs/facilitateurs agricoles des communautés pilotes.

Les résultats positifs du projet parmi lesquels figuraient l'amélioration des pratiques (introduction de cultures de couverture, multiplication des semences et utilisation améliorée des intrants) et les économies de main-d'œuvre au niveau de l'exploitation ont encouragé le gouvernement à reproduire ces expériences pilotes dans les districts voisins par le biais de son programme national de services consultatifs agricoles (NAADS). À cette fin, le PCT a également formé du personnel du NAADS ainsi que des agents de vulgarisation du secteur privé. Grâce à un financement de la Norvège à l'appui des activités des écoles en matière de gestion des terres et des ressources hydriques en Afrique orientale et australe, les résultats du projet ont pu connaître une plus vaste diffusion.

**L'Asie et le Pacifique*****i) Aperçu des réalisations***

230. Dans le cadre des six priorités thématiques principales arrêtées dans le cadre stratégique régional: vers la sécurité alimentaire de l'Asie-Pacifique, les grands domaines d'intervention pour l'exercice biennal 2006-07 ont été identifiés et mis en œuvre, au moyen notamment d'activités de conseil en matière de politiques, d'assistance technique et de renforcement des capacités, ou encore de création de réseaux et de partenariats régionaux, en étroite collaboration en particulier avec les organes économiques régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Forum des Îles du Pacifique.

231. Plus de 200 projets de terrains étaient en cours d'exécution dans 34 pays d'Asie et du Pacifique, concernant les cultures, les sols et les eaux, l'élevage, les pêches, les forêts, la nutrition, la sécurité alimentaire, le régime foncier et le soutien aux institutions rurales, ainsi que le développement de l'agro-industrie et des chaînes de commercialisation. Ont été publiés 122 ouvrages destinés à diffuser les connaissances.

*Restructuration de l'agriculture*

232. La FAO a dirigé une étude de diagnostic intitulée *Rapid Growth of Selected Asian Economies: Lessons and Implications for Agriculture and Food Security* afin de comprendre la dynamique des changements affectant l'agriculture et les implications de la croissance économique rapide sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région, reposant sur des études de cas en Chine, en République de Corée, en Thaïlande et au Viet Nam. Cette étude, publiée en trois volumes, a été bien accueillie par la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique 2006 et a fait par la suite l'objet d'une vaste diffusion auprès des instituts politiques, des professionnels et des bibliothèques dans toute la région.

233. La FAO a apporté son soutien au développement d'institutions de microfinance au moyen de l'installation du logiciel MicroBanking. Le nombre des installations a plus que doublé par rapport précédent passant de 203 à 469, dans 10 pays. La croissance la plus importante s'est vérifiée au Sri Lanka (où le nombre des logiciels installés est passé de 33 à 186) et au Cambodge (de 44 à 113). Cette activité s'est entièrement auto financée.

*Réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles*

234. Avec le soutien financier de l'Australie, du Japon, d'USDA/USAID, de la BAD et de la CE, le Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) a établi un programme dans la région Asie-Pacifique. Des ateliers de formation ont été organisés au bénéfice des organismes homologues des pays de la région sur la façon de lutter contre les éruptions de foyers de la grippe aviaire hautement pathogène, ce qui leur a permis d'appliquer ces principes aux éruptions d'autres maladies animales transfrontières. Cela a été le cas notamment pour la fièvre aphteuse et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc, qui ont été promptement déclarés et combattus par ces pays, ce qui leur a permis d'empêcher la diffusion de la maladie.

*Promouvoir une gestion et une conservation efficaces et équitables ainsi qu'une utilisation durable des ressources naturelles*

235. L'Organisation a encouragé la modernisation de l'irrigation au moyen de différentes activités de diffusion des connaissances et notamment d'ateliers de formation, en Chine, en Inde, au Népal et en Thaïlande et en produisant des publications techniques. La Chine avec l'aide des experts de la FAO a formulé un plan quinquennal sur la modernisation de l'irrigation et la gestion de l'eau dans l'agriculture dans la province de Shanxi. La FAO a collaboré avec la Commission Asie-Pacifique des pêches pour promouvoir le développement des capacités régionales, avec pour résultat que les organisations régionales, comme l'ANASE, commencent à s'inspirer de ces initiatives. Une étude de politique régionale sur le thème « Réinventer les organes de gestion des forêts en Asie » a été mise en chantier, et des réunions consultatives ont eu lieu sur le thème « Mise en place d'un organe de réflexion sur la politique forestière dans la région Asie-Pacifique ».

*Renforcer la biosécurité pour la sécurité sanitaire des aliments et le commerce agricole*

236. En 2006-07, la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a élaboré et adopté deux normes régionales pour des mesures phytosanitaires. Ces normes, de même que les quatre normes régionales élaborées depuis 2003, ont contribué de manière efficace au travail de l'ensemble des membres de la Commission dans le domaine de la protection phytosanitaire, du commerce et des exportations. Un profil de protection des végétaux a été établi pour chaque pays membre de la Commission phytosanitaire, ce qui a facilité l'échange d'information et rendu plus accessible le Portail phytosanitaire international (PPI). Les systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) se sont

également avérés utiles pour les pays membres de la région: par exemple, un projet régional de SICIIV mené à l'appui du Comité des Philippines contre la faim a permis d'apprendre que 49 des 77 provinces du pays étaient exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2006, ces 49 provinces sont devenues des zones prioritaires pour la mise en œuvre du programme accéléré de lutte contre la faim lancé par le Président des Philippines.

Tableau 10: Exécution du Programme de terrain de la FAO et soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire dans la région Asie et Pacifique, 2006-07

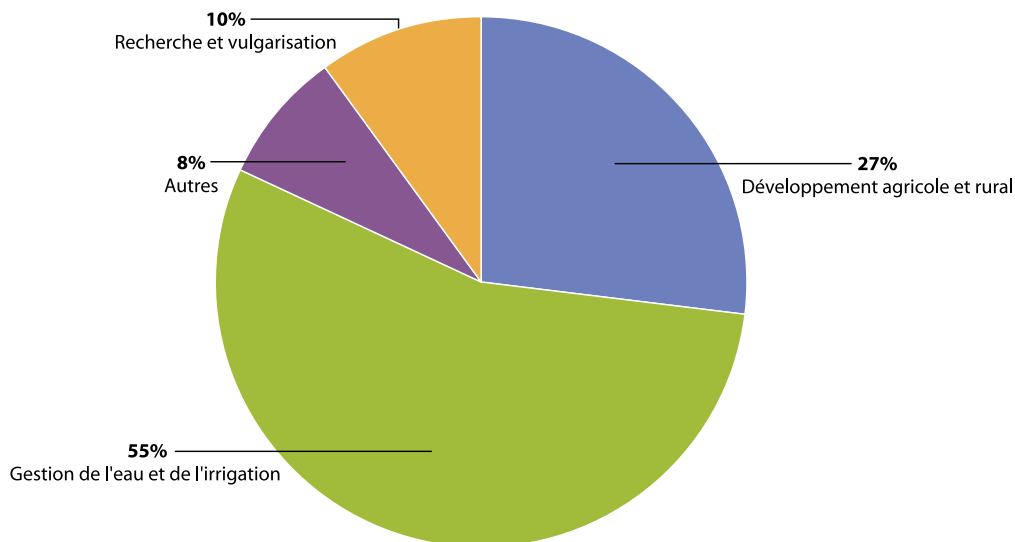
	(en milliers d'USD)	pourcentage de l'exécution totale
Appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	446	0,3%
<b>Programme de terrain</b>		
Appui extrabudgétaire au Programme de terrain/Assistance aux États Membres	78 024	27,0%
Opérations d'urgence financées par des ressources extrabudgétaires	91 664	23,8%
PCT	12 535	21,6%
PSSA	1 012	27,0%
TeleFood	707	18,7%
<b>Total exécution du Programme de terrain</b>	<b>183 942</b>	<b>24,9%</b>
Exécution du Programme de terrain de la FAO et appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	184 388	20,6%

237. La région Asie-Pacifique est la deuxième bénéficiaire des interventions au titre du Programme de terrain. Le montant des aides en 2006-07 a avoisiné les 184 millions d'USD, soit plus de 25 pour cent de la totalité du Programme de terrain. Plus de 88 pour cent de l'aide à la région (162,5 millions d'USD) provenaient des fonds fiduciaires, puis 7 pour cent (12,5 millions d'USD) du PCT et 4 pour cent du PNUD (7,2 millions d'USD). La moitié environ de l'aide a été consacrée aux secours d'urgence, notamment au redressement après le tsunami, à la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène et aux secours après les tremblements de terre.

#### *Mobilisation de financements extérieurs destinés aux investissements en Asie et dans le Pacifique*

238. Le financement extérieur en Asie et dans le Pacifique s'est particulièrement concentrée sur la gestion de l'irrigation et des eaux, qui a attiré plus de la moitié de tous les projets d'investissement dans ce secteur, alors que sa part des investissements dans les autres régions ne dépasse pas 9 pour cent. Les autres secteurs entrant pour plus de 5 pour cent dans le montant total étaient l'agriculture et le développement rural ainsi que la recherche et la vulgarisation.

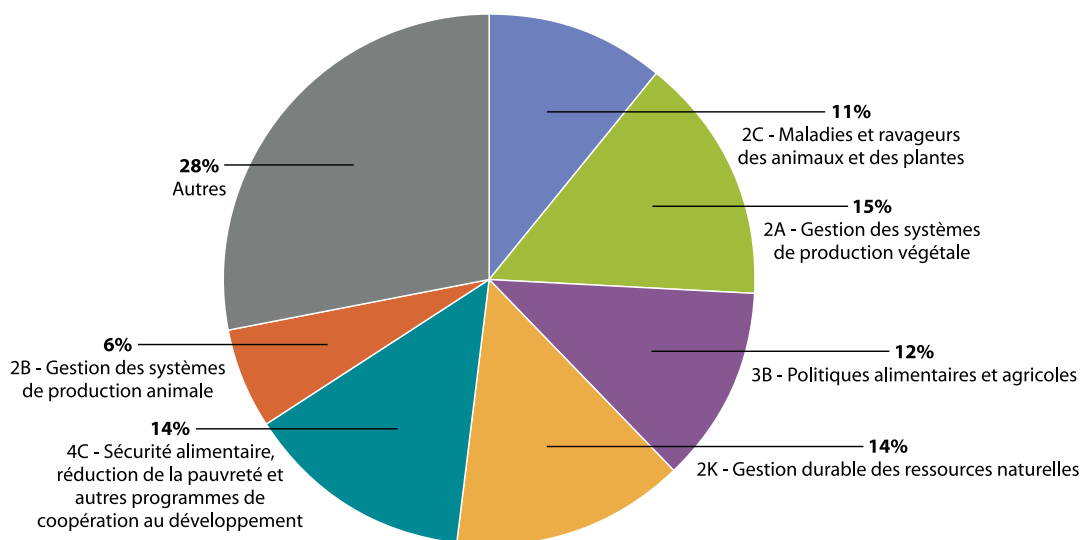
Figure 7: Financement extérieur par secteur en Asie et dans le Pacifique, 2006-07



#### *Programme de coopération technique*

239. En Asie et dans le Pacifique, l'aide du PCT a été axée sur le *Programme 2A: gestion des systèmes de production des récoltes*, avec 15 pour cent des ressources régionales du PCT; ainsi que sur le *Programme 2K: gestion durable des ressources naturelles*, et le *Programme 4C: sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté* et les autres programmes de coopération pour le développement, avec chacun 14 pour cent du total.

Figure 8: Projets du PCT en Asie et dans le Pacifique par programme, 2006-07



### **Faits saillants du PCT - Népal: Renforcement de la sécurité et alimentaire et atténuation de la pauvreté grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles des coopératives agricoles.**

Le Gouvernement du Népal a fait des coopératives agricoles l'un de ses instruments privilégiés pour améliorer la sécurité alimentaire et pour atténuer la pauvreté dans les zones rurales. En 2005, un projet PCT doté d'un budget de 288 000 USD a été lancé pour renforcer les capacités des institutions chargées de la promotion et du développement des entreprises coopératives agricoles, notamment celles du Ministère des coopératives au sein du Ministère de l'agriculture et des coopératives, celle de l'Office national de développement des coopératives et celles de la Fédération nationale des coopératives, et pour diriger la formation pratique au sein des coopératives sélectionnées.

Le projet a élaboré et testé sur le terrain des approches de formation et une planification stratégique sexospécifiques, et il a formé 25 responsables supérieurs chargés de l'élaboration des politiques dans les coopératives et 25 formateurs de niveau national et de district chargés de leur application. Il a introduit la notion de reproduction des expériences réussies comme instrument de terrain pour rendre compte et tirer parti des succès enregistrés dans les différentes coopératives. Sept ateliers de formation ont été organisés pour plus de 100 dirigeants de coopératives, agents de district et représentants des ONG dans trois zones agro-écologiques, qui portaient notamment sur la planification des entreprises, l'établissement de liens avec le marché, la planification financière et les calculs des pertes et profits.

L'élargissement et la généralisation de la méthode de reproduction des expériences réussies et son intégration dans les plans et programmes ordinaires des organisations coopératives nationales aideront à améliorer l'efficacité et à renforcer la capacité des principales parties prenantes à fournir des services de soutien et de formation au nombre croissant des coopératives dans tout le pays.

## **Europe**

### *i) Aperçu des réalisations*

240. Le travail s'est concentré sur différentes activités de renforcement des capacités menées au moyen d'ateliers régionaux et nationaux ainsi que d'une assistance technique directe dans les domaines de priorité identifiés dont des exemples sont fournis ci-dessous.

#### *"Une seule ONU"*

241. La mise en œuvre de l'Initiative pilote « Unité d'action des Nations Unies » en Albanie a permis à la FAO de mieux coordonner et planifier ses activités en fonction des programmes, projets et activités des équipes de pays des Nations Unies et de répondre plus rapidement aux demandes du gouvernement.

#### *Renforcement des capacités*

242. Un projet régional de fonds fiduciaire mis en application dans les Balkans concernant la protection intégrée (PI) et la lutte contre la chrysome occidentale des racines du maïs a permis de promouvoir avec succès l'utilisation des écoles pratiques d'agriculture. En outre, le projet a établi des liens avec les institutions nationales de recherche en Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie, Serbie et Slovaquie. Durant le l'exercice biennal 2006-07, des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de projets régionaux du PCT dans les pays des Balkans et du Caucase ont contribué à l'amélioration de la politique de sécurité, à la sécurité sanitaire des aliments des aliments et en Ukraine, au renforcement

de la capacité des laboratoires. L'aide au titre du PCT a également été très utile pour la mise au point de mécanismes novateurs de gestion des forêts.

#### *Pêches et aquaculture*

243. Des résultats tangibles ont été obtenus grâce au soutien du PCT en matière de gestion de la santé en aquaculture en Bosnie-Herzégovine. Suite à l'intervention de l'Organisation dans ce domaine, une approche régionale de la gestion de la santé en aquaculture a été élaborée.

#### *Régimes fonciers*

244. La gestion des terres agricoles est au cœur du programme de réformes des pays en transition. En 2006-07, la FAO a assisté le Comité foncier du Tadjikistan dans la mise en application de la réforme foncière et dans la restructuration des entreprises agricoles du pays en se concentrant particulièrement sur les centres d'assistance juridique chargés de sensibiliser le public aux questions relatives au droit foncier. La FAO a organisé des activités de renforcement des capacités dans le domaine du droit foncier, notamment une série d'ateliers traitant du remembrement des terres et du soutien de l'UE au programme de développement rural. L'Organisation a apporté une assistance technique directe à l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Lituanie dans la préparation des stratégies et projets pilote de remembrement des terres, dans l'élaboration de mécanismes améliorés de gestion des ressources foncières, et la planification d'une utilisation participative des terres.

#### *Agro-industries*

245. La FAO a organisé un atelier sur le thème Environnements favorables au développement du secteur agroalimentaire et agro-industriel et a diffusé de l'information sur les possibilités de diversification des entreprises agricoles, notamment avec la publication en russe des travaux de l'atelier sur la commercialisation agricole et la diversification des revenus dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Une assistance technique directe fournie dans le cadre d'une série de projets du PCT a renforcé les services de conseils destinés aux entreprises agroindustrielles en Bulgarie, a introduit un système d'information et de surveillance agricole en Azerbaïdjan, et a renforcé l'unité de la commercialisation agricole du Ministère de l'agriculture en Géorgie.

#### *Secours d'urgence*

246. La FAO a fourni des secours d'urgence pour la détection rapide, la prévention et le contrôle de la grippe aviaire hautement pathogène dans des régions d'Europe orientale et du Caucase (15 pays) et a facilité la coopération au niveau régional. Un projet mis en œuvre par la FAO a réussi à mettre en place un registre des animaux en Moldavie en conformité avec les directives CE sur l'identification des animaux.

#### *Gestion des connaissances*

247. Sous les auspices de WAICENT, la FAO a soutenu l'expansion du réseau régional AgroWeb et a organisé en 2006 une consultation régionale d'experts sur le développement des réseaux thématiques en Europe orientale et centrale. Des communautés thématiques sur la nutrition humaine et la santé animale sont récemment venues s'ajouter au réseau.

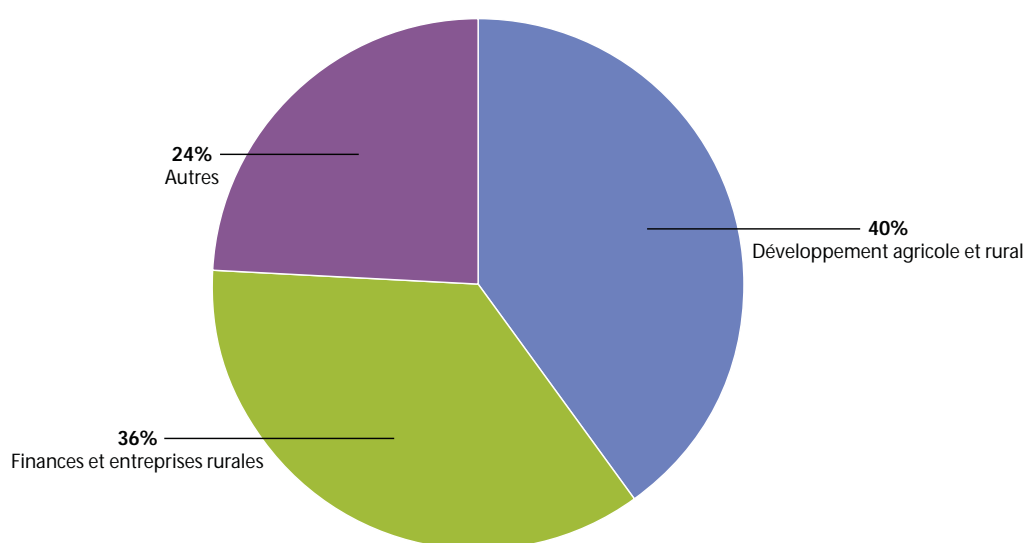
Tableau 11: Exécution du Programme de terrain de la FAO et soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire en Europe, 2006-07

	(en milliers d'USD)	pourcentage de l'exécution totale
Appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	2 202	1,4%
Programme de terrain		
Appui extrabudgétaire au Programme de terrain/Assistance aux États Membres	6 446	2,2%
Opérations d'urgence financées par des ressources extrabudgétaires	1 645	0,4%
PCT	5 643	9,7%
PSSA		
TeleFood	50	1,3%
<b>Total exécution du Programme de terrain</b>	<b>13 785</b>	<b>1,9%</b>
Exécution du Programme de terrain de la FAO et appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	15 986	1,8%

*Mobilisation de financements extérieurs destinés à l'investissement en Europe et en Asie centrale*

248. Le financement extérieur dans la région Europe s'est principalement concentré dans deux secteurs: l'agriculture et le développement rural avec 40 pour cent, et la finance et les entrepreneurs ruraux avec 36 pour cent. L'Europe est la seule région où la finance et les entrepreneurs ruraux ont été identifiés comme prioritaires pour le travail de soutien des investissements.

Figure 9: Financement extérieur par secteur en Europe, 2006-07



249. L'assistance de la FAO, qui va de l'aide aux examens de secteur jusqu'à la formulation complète de programmes et à leur mise en œuvre, a débouché sur 32 projets d'investissement et programmes approuvés en 2006-07 par ses partenaires, en particulier la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour un investissement total de presque 900 millions d'USD. Quatorze de ces projets, représentant 39 pour cent du montant total des fonds mobilisés pour la région, concernaient des pays d'Asie centrale.

250. La collaboration avec la Banque mondiale a concerné la finance rurale, l'administration foncière (cadastre et enregistrement), le développement des micro et petites agro-entreprises, la compétitivité et la commercialisation pour l'exportation axée sur l'intégration de l'Union européenne, la préparation à la lutte



contre la grippe aviaire hautement pathogène, l'amélioration de l'utilisation des eaux, les services agricoles, la gestion des ressources naturelles et un premier projet d'investissement pour la Slovaquie pour soutenir les politiques agricoles.

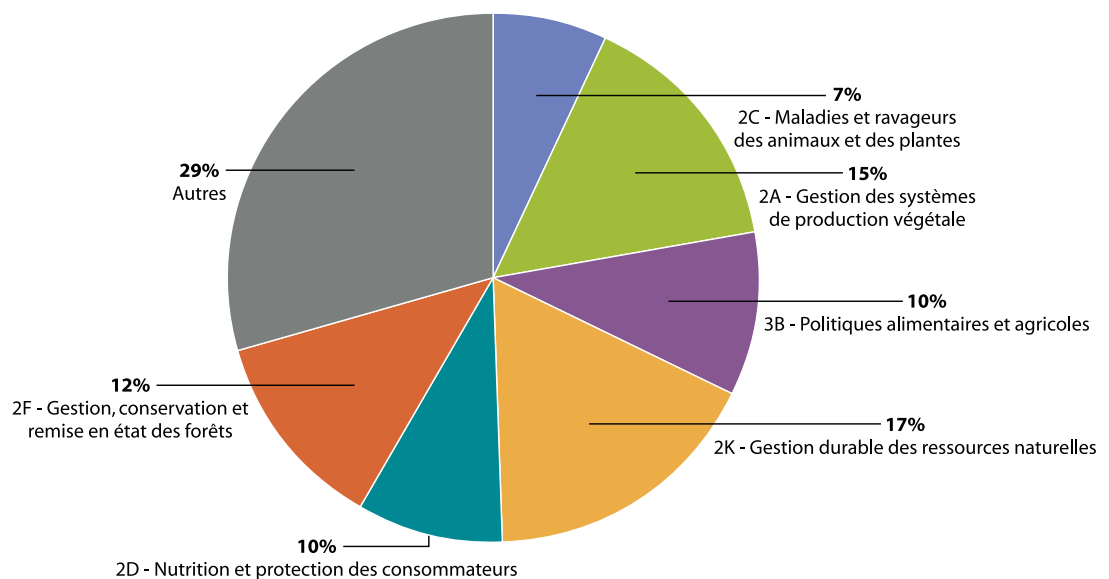
251. La coopération avec la BERD a encore été renforcée durant l'exercice biennal. Par exemple, la FAO a accordé un soutien à l'industrie géorgienne des vins, auquel s'est ajoutée une activité au titre du PC visant à faciliter la commercialisation à l'exportation des vins géorgiens ainsi qu'une analyse de certains marchés potentiels pour ces vins. Ces deux projets, qui ont comporté une série d'études, des ateliers et des séminaires dans le pays ainsi qu'un voyage d'étude sur le système d'appellation des vins en Italie, ont aidé le gouvernement à améliorer sa législation visant à combattre la contrefaçon des vins et ils ont renforcé la capacité des viticulteurs géorgiens de stimuler la demande pour leurs produits sur le marché mondial.

252. Le travail avec le FIDA est resté centré sur l'atténuation de la pauvreté. Deux projets préparés par la FAO ont été approuvés, l'un pour aider les exploitants agricoles à accéder au marché en Arménie, l'autre pour réduire la pauvreté rurale en Turquie. La collaboration avec le FEM en matière de changements climatiques a commencé au Kirghizistan où la FAO a apporté son soutien à la préparation du volet relatif au reboisement et à l'échange des crédits d'émission de carbone du projet du FEM pour le développement de l'écosystème du Tien Shan, et où elle a réalisé une mission d'étude préliminaire en vue d'un projet de boisement et reboisement dans le cadre du mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto. Le FEM a également approuvé un projet préparé par la FAO pour aider la Croatie à maîtriser la pollution dans l'agriculture.

#### *Programme de coopération technique*

253. En Europe et en Asie centrale, l'aide au titre du PCT s'est concentrée sur le *Programme 2K: gestion durable des ressources naturelles*, avec 17 pour cent des ressources régionales au titre des projets; suivi par le *Programme 2A: gestion des systèmes de production des récoltes*, 15 pour cent; et le *Programme 2F: réhabilitation, conservation et gestion des forêts*, 12 pour cent.

Figure 10: Projets du PCT en Afrique par programme, 2006-07



**Faits saillants du PCT - Lituanie: Gestion des terres et régimes fonciers**

Au cours de l'exercice biennal, plusieurs pays ont demandé et obtenu une aide au titre du PCT dans le domaine de la réforme agraire et du régime foncier, de même que dans celui de la gestion des terres et aspects afférents. L'aide dans ce domaine se concentre sur le renforcement des capacités nationales ou régionales à résoudre les délicates questions concernant les différents modes de faire valoir et les aspects juridiques les concernant; les méthodes participatives de délimitation et démarcation des territoires locaux; le remembrement des terres à l'appui de la réforme agraire; et la planification foncière visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et la production agricole.

À titre d'exemple, un projet en Lituanie a aidé à la préparation d'une stratégie et d'un système opérationnels de remembrement des terres. Il a fourni les capacités techniques aussi bien qu'institutionnelles pour mettre en place un cadre législatif visant à encourager le remembrement des petites parcelles en unités d'exploitation plus productives. Au moyen d'un soutien à court terme stratégique et spécifique, le projet a permis de frayer la voie à un programme national de remembrement à l'appui du développement rural.

**L'Amérique latine et les Caraïbes***i) Aperçu des réalisations*

254. À la lumière des indications données par la Conférence régionale, le travail de l'Organisation s'est concentré sur les domaines énumérés ci-dessous.

*Maladies et ravageurs des animaux et des plantes*

255. L'assistance au titre des maladies transfrontières a aidé les pays dans leurs efforts de prévention, de maîtrise et d'éradication de maladies animales comme la fièvre aphteuse, la grippe aviaire hautement pathogène, l'encéphalopathie spongiforme bovine, la peste porcine classique et la lucilie bouchère. Un soutien a été accordé aux pays dans le domaine de la gestion intégrée de la production et de la santé animales par le biais de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un programme régional de santé animale pour les pays du MERCOSUR élargi a été formulé grâce à l'aide au titre du PCT pour renforcer les capacités des services vétérinaires nationaux.

*Gestion durable des ressources naturelles*

256. Avec la CEPALC et l'IICA, la FAO a suscité un débat sur la viabilité des bioénergies dans la région. La FAO a apporté son soutien à l'organisation de séminaires et d'ateliers ainsi qu'à la préparation et à l'analyse de programmes et projets bioénergétiques en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, à El Salvador, au Paraguay et au Pérou. Des thèmes stratégiques s'en sont dégagés: stimulants et pénalités pour une utilisation rationnelle des ressources naturelles; politiques technologiques visant à déterminer le potentiel énergétique des cultures de base; cadre normatif pour l'utilisation des biocarburants; relations contractuelles du producteur primaire au consommateur final, en passant par les exploitations familiales; et structure de la consommation des biocarburants.

*Nutrition et protection du consommateur*

257. Une enquête sur les systèmes privés de certification de santé agricole et sur la sécurité sanitaire des aliments a été réalisée par l'Organisation. La FAO a élaboré un programme de formation axé sur le bien public par opposition au profit privé, afin d'identifier des systèmes harmonisés. Parmi les sujets abordés

dans les séances de formation figuraient la traçabilité, l'équivalence, la biosécurité, les mycotoxines, la sécurité sanitaire et la qualité des fruits et des légumes frais, le codex alimentaire, l'analyse du risque et la préparation de la Conférence régionale sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Deux projets ont été lancés en Amérique centrale et dans le Cône Sud pour mettre en œuvre le système de qualité reposant sur la norme ISO/IEC 17025, qui régit l'accréditation des laboratoires d'analyses chimiques et microbiologiques des aliments, facteurs essentiels pour démontrer la capacité analytique et la validité des résultats, ainsi que l'exige désormais le commerce international.

#### *Le régime foncier, la réforme agraire, et l'accès aux ressources naturelles*

258. Les enseignements tirés de l'application pratique de l'approche territoriale du développement dans cinq zones géographiques (Brésil 2, Mexique 2 et Chili 1) ont été particulièrement utiles pour permettre la reproduction des expériences réussies dans d'autres pays de la région. Des études de cas ont été réalisées en Argentine, au Brésil, en Équateur, au Paraguay et à El Salvador pour identifier des stratégies, des éléments et des avantages économiques susceptibles de justifier l'intervention des gouvernements et des institutions financières internationales dans le financement de projets et programmes territoriaux. Un projet de fonds fiduciaire a aidé à réaliser une série d'analyses techniques pour renforcer la conception et la mise en œuvre de programmes destinés aux exploitations familiales. Les études soulignent l'importance des exploitations familiales et dégagent les leçons les plus importantes tirées de l'évaluation de 17 programmes publics comprenant un volet exploitation familiale.

#### *Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) et Programmes régionaux de sécurité alimentaire*

259. Ainsi qu'il est précisé dans la *Section 1.B* du présent document, en 2007 le Gouvernement du Nicaragua a approuvé un programme national pour la sécurité alimentaire qui devrait toucher 75 000 foyers dans les cinq ans, en grande partie grâce à l'utilisation des jardins d'école et à l'introduction d'un volet consacré à la sécurité alimentaire dans les programmes des écoles publiques. Au niveau sous régional, la phase d'expansion du Programme régional pour la sécurité alimentaire dans les Caraïbes et en cours de réalisation en partenariat avec la Communauté des Caraïbes. En 2006-07, l'Initiative l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim a évalué les programmes de sécurité alimentaire dans les pays prioritaires et a organisé des cours sur la sécurité alimentaire et l'évaluation quantitative de la sécurité alimentaire au foyer; elle a apporté son soutien au Réseau de recherche et de formation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et elle a produit des documents sur des sujets tels que la cohésion sociale. L'Organisation a apporté un soutien à la formulation et à l'adoption de lois sur la sécurité alimentaire en Équateur, au Guatemala et au Brésil et elle soutient actuellement la formulation de projets de loi, à Haïti, au Nicaragua et à El Salvador.

#### *Partenariats*

260. La FAO a fourni le secrétariat au Groupe interinstitutions de développement rural, qui comprend la CEPALC, la Banque mondiale, la BID, l'IICA, le FIDA, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI), et l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID). Elle a également soutenu les groupes interinstitutionnels et participé à la formulation de projets du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD dans 12 pays de la région.

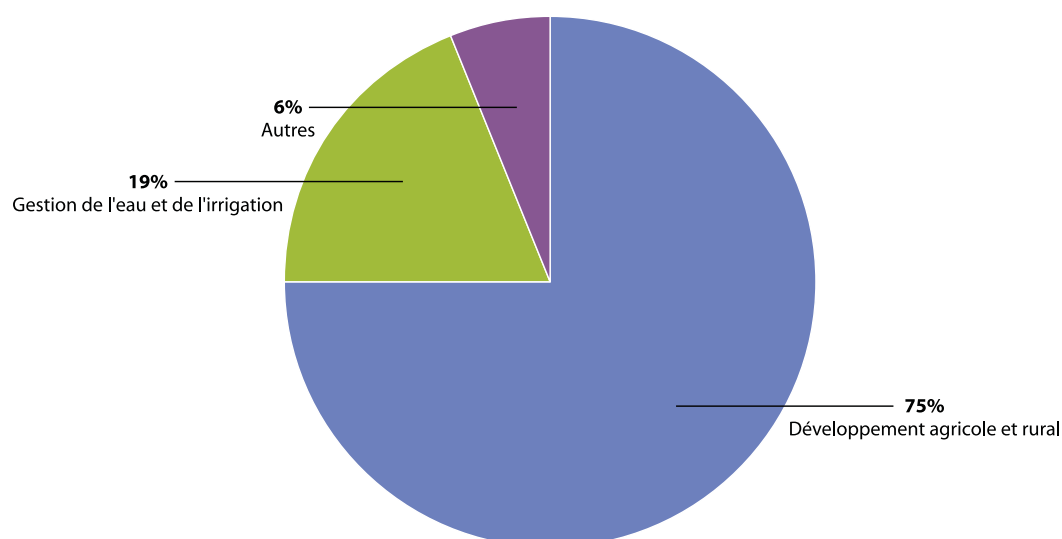
Tableau 12: Exécution du Programme de terrain de la FAO et soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2006-07

	(en milliers d'USD)	pourcentage de l'exécution totale
Appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	1 644	1,0%
<b>Programme de terrain</b>		
Appui extrabudgétaire au Programme de terrain/Assistance aux États Membres	59 389	20,6%
Opérations d'urgence financées par des ressources extrabudgétaires	7 028	1,8%
PCT	15 268	26,3%
PSSA	58	1,5%
TeleFood	1 297	34,4%
<b>Total exécution du Programme de terrain</b>	<b>83 039</b>	<b>11,2%</b>
Exécution du Programme de terrain de la FAO et appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	84 683	9,4%

### *Mobilisation de financements extérieurs destinés à l'investissement en Amérique latine et dans les Caraïbes*

261. L'agriculture et le développement rural ont représenté 75 pour cent du financement extérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, 20 pour cent de plus que dans toute autre région. Le seul autre secteur ayant compté pour plus de 5 pour cent du total était celui de la gestion de l'irrigation et de l'eau avec 19 pour cent.

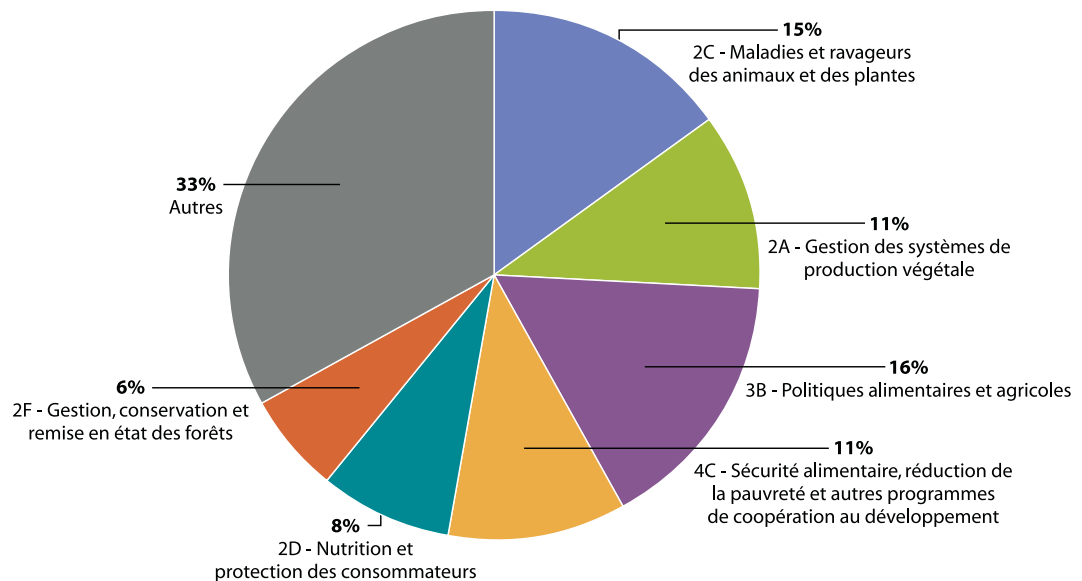
Figure 11: Financement extérieur par secteur en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2006-07



### *Programme de coopération technique*

262. L'aide au titre du PCT s'est concentrée sur le *Programme 3B: politiques alimentaires et agricoles*, avec 16 pour cent des ressources régionales des projets; suivi par le *Programme 2C: maladies et ravageurs des animaux et des plantes*, 15 pour cent; et le *Programme 4C: sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, et autres programmes de coopération au développement*, 11 pour cent.

Figure 12: Projets du PCT en Amérique latine et dans les Caraïbes par programme, 2006-07



### Faits saillants du PCT - Chili: Renforcement des capacités nationales et régionales pour la prise en compte des questions de parité dans les politiques du secteur agricole à l'appui de la sécurité alimentaire

Un projet du PCT a été lancé en 2005 pour renforcer les capacités au niveau national et régional, de prise en compte des sexes dans les programmes et projets mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture. L'établissement de commissions visant à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a permis d'améliorer la collaboration entre les instances centrales et régionales. Le projet a permis de renforcer la capacité institutionnelle des services nationaux et régionaux du Ministère de l'agriculture en fournissant une formation sur l'analyse socio-économique des sexes à 25 membres du personnel (20 femmes et 5 hommes). Au total, 125 administrateurs (75 femmes et 50 hommes) dans quatre grandes zones ont été sensibilisés aux questions de parité au moyen d'ateliers. Par la suite, l'approche de ce projet, qui avait valeur de modèle, a été largement appliquée au sein du Service national des femmes puis étendue à d'autres ministères. La base de données élaborée par le projet a servi de base à la collecte de données ventilées par sexe dans les statistiques agricoles et le recensement agricole de 2007.

## Proche-Orient

### i) Aperçu des réalisations

263. Les activités ont été axées sur les domaines prioritaires définis par la Conférence régionale, énumérés ci-dessous.

#### *Développement du Programme de terrain*

264. L'une des principales réalisations a été la signature d'un nouvel accord entre le Royaume de l'Arabie Saoudite et la FAO, pour un montant total de plus de 55 millions d'USD.

*Politiques alimentaires et agricoles*

265. L'aide aux politiques s'est concentrée sur les principales questions prioritaires, y compris les négociations commerciales, la pénurie d'eau et les maladies animales transfrontières (par exemple, la grippe aviaire hautement pathogène). Une assistance technique au titre des questions relatives à l'OMC a été accordé à l'Égypte, à la Jordanie, Pakistan, l'Arabie Saoudite, au Soudan et au Yémen, en vue essentiellement de renforcer la capacité des institutions nationales de participer efficacement aux négociations commerciales et de faire face aux engagements découlant des accords commerciaux. En outre, des ateliers de renforcement des capacités et des activités directes de prestations de conseils ont été organisés au bénéfice des pays d'Afrique du Nord à l'appui des négociations avec l'UE. L'assistance au titre des politiques relatives à l'eau s'est concentrée sur la gestion des ressources hydriques, et a comporté une aide à Oman portant sur la formulation et la mise en œuvre de politiques tendant à modifier l'éventail des cultures dans la région d'Al-Batinah.

*Nutrition et protection du consommateur*

266. La sécurité sanitaire des aliments est restée l'une des principales priorités pour les pays de la région, notamment pour ce qui a trait aux mesures sanitaires et au commerce. De nombreux ateliers sur le renforcement des capacités nationales (au Liban, en Jordanie, en Iran, et en Iraq) ont été organisés afin de renforcer la participation des pays aux travaux des instances internationales chargées d'élaborer des normes, en particulier au Codex Alimentarius. Des ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités ont également été organisés afin d'aider à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des fruits et des légumes frais, du poisson et des produits de la pêche, et afin de renforcer l'analyse du risque alimentaire.

*Maladies et ravageurs des animaux et des plantes*

267. Une aide a notamment été apportée à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin et à EMPRES pour renforcer les capacités des différents pays en vue du déploiement de stratégies efficaces de maîtrise et de prévention contre le criquet pèlerin. L'Organisation a apporté une aide à la mise en œuvre des prospections aux frontières communes entre pays voisins et a encouragé les échanges d'experts afin de développer les compétences et de permettre la surveillance des zones inaccessibles. Suite à la déclaration d'un foyer de grippe aviaire hautement pathogène en Égypte, une unité du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières a été mise sur pied. Elle a fourni un soutien important au gouvernement, en apportant notamment des conseils techniques et en contribuant au renforcement des capacités. Une unité épidémiologique a été établie, un plan de surveillance a été élaboré et un réseau épidémiologique participatif a été mis en place à titre de projet pilote.

268. L'assistance au titre de la protection des végétaux s'est concentrée sur la gestion intégrée dans l'optique des écoles pratiques d'agriculture, dans plusieurs pays. Une aide a également été accordée aux pays concernant des maladies et ravageurs transfrontières des plantes, y compris le charançon rouge des palmiers, la rouille noire du blé et la mouche de la pêche.

*Gestion, conservation et réhabilitation des forêts –  
informations, statistiques, économie et politiques relatives aux forêts*

269. Dans de nombreux pays, l'état de santé général des forêts était menacé par les dépérissements en extension croissante, les insectes endémiques et les maladies, ainsi que par la dégradation des écosystèmes forestiers. Suite à une fructueuse réunion d'experts organisée par la FAO, en collaboration avec le gouvernement tunisien et soutenue par le Programme de partenariat FAO-Norvège, des experts de 12 pays

de la région, assistés par des spécialistes des services canadiens et américains des forêts, ont passé en revue l'état de santé des forêts et la situation des espèces envahissantes, et ont créé le Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes (NENFHIS). Il s'agit d'une étape importante dans les efforts visant à encourager la collecte et la diffusion de l'information, et à promouvoir les échanges de technologie.

#### *Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture*

270. L'une des activités prioritaires dans le secteur des pêches consiste à renforcer la coopération régionale afin de promouvoir une gestion responsable et une exploitation durable des ressources halieutiques. La FAO aide les pays à améliorer et à harmoniser les statistiques nationales des pêches et à développer leurs capacités scientifiques et institutionnelles à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, en particulier dans la sous région méditerranéenne.

#### *Échanges de connaissances et renforcement des capacités*

271. L'assistance de la FAO en matière de vulgarisation et de communication pour le développement s'est concentrée sur les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles et les liens entre eux. La mise en œuvre en Égypte du projet de Réseau de communication pour le développement agricole et rural est l'une des réalisations les plus importantes. Fort des résultats obtenus par son prédécesseur, le Réseau virtuel de communication pour la vulgarisation et la recherche, qui est devenu un modèle à suivre dans le monde entier, ce nouveau projet combine le recours aux méthodes de communication participatives avec un système d'information moderne reposant sur l'Internet pour fournir en temps utile aux exploitants agricoles des informations pertinentes et des services techniques au point.

**Tableau 13: Exécution du Programme de terrain de la FAO et soutien extrabudgétaire apporté au Programme ordinaire dans la région du Proche-Orient, 2006-07**

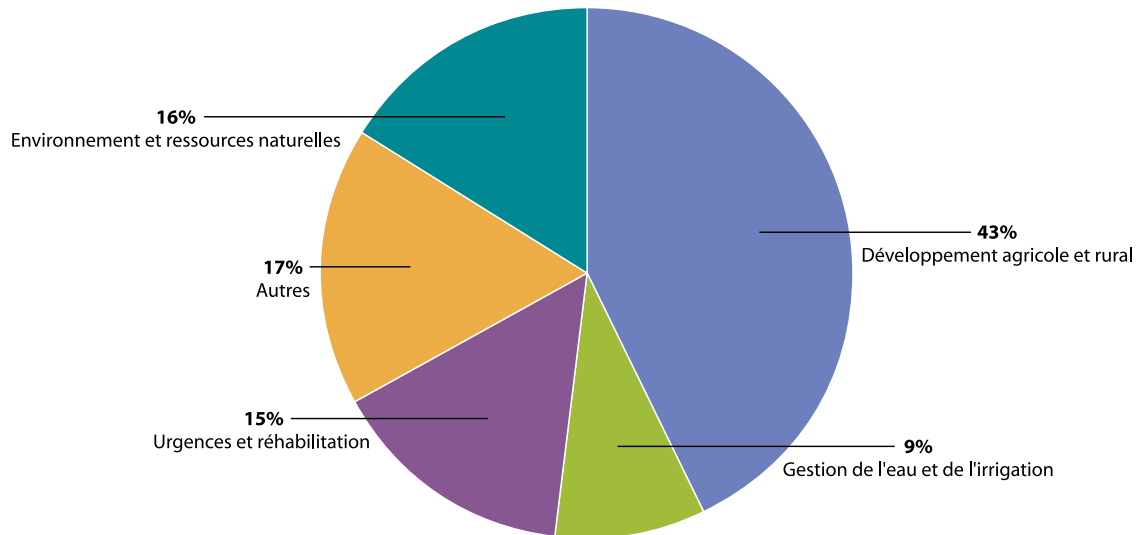
	(en milliers pourcentage de d'USD) l'exécution totale	
Appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	74	0,0%
Programme de terrain		
Appui extrabudgétaire au Programme de terrain/Assistance aux États Membres	27 022	9,4%
Opérations d'urgence financées par des ressources extrabudgétaires	88 602	23,0%
PCT	4 550	7,8%
PSSA	25	0,7%
TeleFood	351	9,3%
<b>Total exécution du Programme de terrain</b>	<b>120 551</b>	<b>16,3%</b>
Exécution du Programme de terrain de la FAO et appui extrabudgétaire fourni au Programme ordinaire	120 625	13,5%

272. En 2006-07, l'exécution totale a dépassé les 120 millions d'USD, 16 pour cent environ de la totalité du Programme de terrain de la FAO. Plus de 95 pour cent de l'aide à la région (115,5 millions d'USD) provenaient des fonds fiduciaires, une proportion plus élevée que dans toute autre région de la FAO. Les secours d'urgence y compris l'aide à la région du Darfour au Soudan, l'aide au titre de la grippe aviaire hautement pathogène et celle en faveur de la lutte contre les maladies des récoltes et du bétail, ont absorbé 73,5 pour cent du Programme de terrain, plus que dans toute autre région de la FAO.

*Mobilisation de financements extérieurs destinés à l'investissement au Proche-Orient et en Afrique*

273. Les investissements dans l'agriculture et le développement rural ont représenté 43 pour cent des financements extérieurs au Proche-Orient et en Afrique, proportion comparable à celle enregistrée dans la plupart des autres régions. Toutefois, la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord est la seule où les catégories énumérées ci-après ont été jugées les plus importantes: l'environnement et les ressources naturelles avec 16 pour cent, et les secours d'urgence et le redressement avec 15 pour cent.

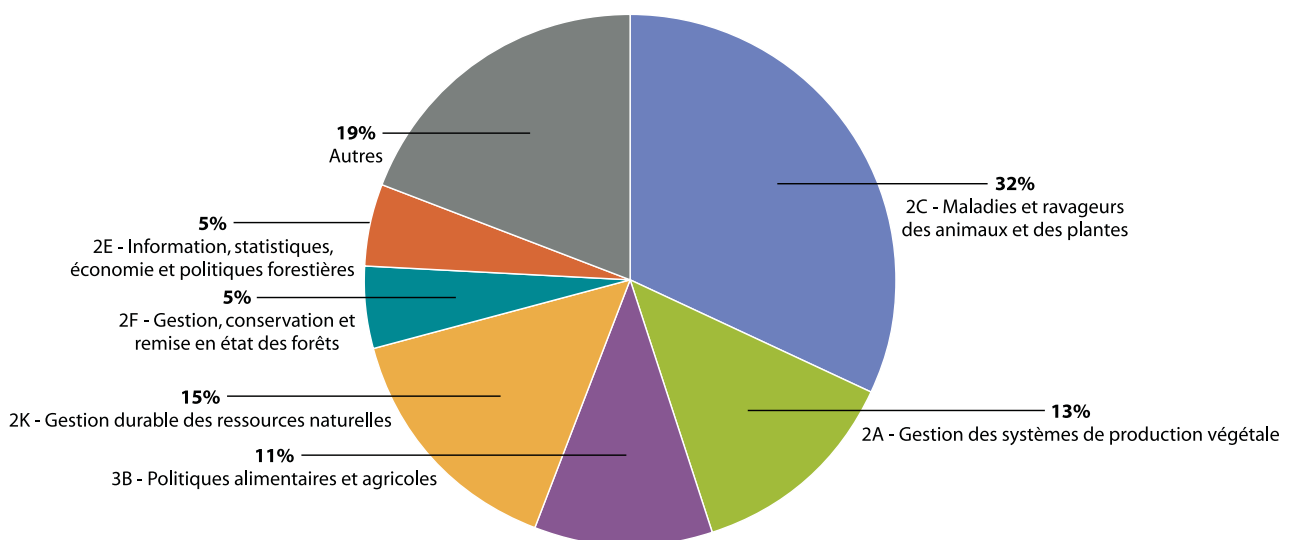
Figure 13: Financement extérieur par secteur au Proche-Orient, 2006-07



*Programme de coopération technique*

274. L'aide au titre du PCT s'est concentrée sur le *Programme 2K: gestion durable des ressources naturelles*, avec 15 pour cent des ressources régionales du PCT; suivi par le *Programme 2A: gestion des systèmes de production végétale*, avec 13 pour cent; et par le *Programme 3B: politiques alimentaires et agricoles*, avec 11 pour cent.

Figure 14: Projets du PCT au Proche-Orient par programme, 2006-07





**Faits saillants du PCT- Syrie: Mise en place d'un système d'alerte rapide sur la sécheresse dans les terrains de parcours syriens.**

La steppe syrienne (Al Badia) occupe plus de 50 pour cent du territoire du pays et abrite quelque 500 000 pasteurs nomades dont l'élevage du bétail est le seul moyen d'existence et quelque 750 000 agropasteurs qui s'adonnent à l'élevage des ovins mais qui disposent d'autres sources de revenus. La moyenne annuelle des précipitations dans les Badia ne dépasse pas les 200 mm et la sécheresse y est un phénomène récurrent qui affecte le cheptel ovin et caprin et aggrave la vulnérabilité des communautés locales.

L'aide au titre du PCT a été sollicitée pour mettre sur pied un système d'alerte rapide et pour renforcer les capacités nationales nécessaires à sa gestion en vue de pallier les conséquences éventuelles de la sécheresse grâce à des interventions plus rapides et donc plus efficaces.

Une unité d'alerte rapide a été établie au sein du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire. Des procédures pour la collecte, la vérification, l'analyse et la présentation des données, ont été élaborées, testées et adaptées aux conditions locales et le personnel chargé de les appliquer au niveau national a été formé. Vingt représentants des communautés ont été sélectionnés et formés en qualité de surveillants de terrain pour recueillir les données de base au niveau des ménages et de la collectivité locale et six superviseurs de terrain au niveau provincial ont été formés à la compilation et à la synthèse des données recueillies par les surveillants, à la transmission de l'information à l'unité centrale et à la transmission de l'information en retour aux surveillants.

Une série d'indicateurs de sécheresse avertissant de changements dans l'environnement, dans l'économie rurale et le bien-être des populations ont été choisis et un système de classification a été élaboré, qui distingue quatre stages de sécheresse. Des enquêtes mensuelles sont menées auprès de quelque 350 ménages dans six des neuf provinces des Badia. Les résultats servent à l'élaboration des bulletins mensuels nationaux de surveillance de la sécheresse.

## II. INITIATIVES DE L'ORGANISATION À L'APPUI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

---

### A. Mise en œuvre des propositions de réforme approuvées

275. L'Organisation s'est activement engagée dans la mise en œuvre des réformes qui ont été approuvées par les Organes directeurs en deux phases principales: par la trente-troisième session de la Conférence en novembre 2005 et la cent trente et unième session du Conseil en novembre 2006<sup>21</sup>. Les progrès accomplis ont été communiqués au Comité financier et au Comité du programme et présentés également dans le document du PTB 2008-09<sup>22</sup>.

#### a) Siège

276. Une première série de changements concernant la structure du Siège a été mise en œuvre à partir du 1er janvier sans augmentation du nombre de départements. Ils prévoyaient le regroupement des activités de promotion dans une seule unité rattachée au Bureau du Directeur général. La Division de la protection du consommateur et de la nutrition a été transférée dans le Département de l'agriculture. Les fonctions de sécurité ont été regroupées dans une unité placée sous la tutelle du Sous-Directeur général chargé du Département de l'administration et des finances. Par ailleurs, un Centre de services communs (CSC) a été créé en fusionnant des services administratifs fournis par diverses unités du Siège, en attendant la mise en place progressive d'une structure. La mise en œuvre du CSC et des changements de procédures de travail qui en découlent est décrite dans la *Section II.C: Gains d'efficience*.

277. La nouvelle structure organisationnelle du Siège approuvée par le Conseil en novembre 2006 a été mise en place à partir du 1er janvier 2007. Elle comporte la création du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) et du Département des connaissances et de la communication (KC). Des initiatives importantes en matière de promotion ont été intégrées dans le Département des connaissances et de la communication, ce qui a permis de réaliser d'autres synergies et d'accroître l'efficacité. La restructuration des chapitres du PTB et la reformulation des entités de programmes ont été présentées dans le PTB 2006-07.

#### b) Mise en œuvre des mesures de décentralisation

278. En 2004, l'Évaluation indépendante de la décentralisation<sup>23</sup> a soumis des recommandations concernant la structure et le fonctionnement des bureaux décentralisés de la FAO. Par la suite, le Directeur général a proposé, dans le cadre de ses propositions générales de réformes, une révision de la structure et du mode de fonctionnement des bureaux décentralisés afin d'améliorer la capacité de l'Organisation de répondre aux besoins des pays<sup>24</sup>. En novembre 2005, la Conférence de la FAO a reconnu la nécessité d'une

---

<sup>21</sup> C 2005/3/Sup.1; PC 95/3 - FC 113/14; CL 131/18; CL 132/16 et rapports du Conseil y afférents; C 2007/3.

<sup>22</sup> C 2007/3.

<sup>23</sup> PC 92/6 a) – FC 108/18

<sup>24</sup> C 2005/3 Sup. 1

décentralisation accrue et convenu que, pour commencer, les propositions du Directeur général devaient être mises en œuvre en Afrique et dans le bureau sous-régional d'Asie centrale<sup>25</sup>.

### *i) Nouveaux bureaux sous-régionaux et nouvelles équipes multidisciplinaires*

279. Durant l'exercice biennal, la FAO a créé de nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique orientale respectivement à Libreville (Gabon) et Addis-Abeba (Éthiopie). Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été établi à Accra (Ghana), qui continue aussi à accueillir le Bureau régional pour l'Afrique. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Sud, reconfiguré, est resté à Harare (Zimbabwe). Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Asie centrale a été établi à Ankara (Turquie). Dans une deuxième phase, le Bureau régional pour l'Europe a été transféré du Siège de la FAO à Budapest (Hongrie).

280. À la suite de décisions prises ultérieurement par les Organes directeurs<sup>26</sup>, les réformes ont également été étendues à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Un bureau sous-régional a été créé au Panama, une équipe multidisciplinaire a été mise en place à Santiago et le groupe sous-régional de la Barbade a été restructuré. En novembre 2007, le Conseil a également approuvé la création d'un nouveau bureau sous-régional pour les États du Conseil de Coopération du Golfe et le Yémen, situé dans les Émirats arabes unis. Les mesures à prendre pour mettre en place ce bureau et reconfigurer d'autres bureaux au Proche-Orient sont à l'étude.

### *ii) Responsabilités et relations*

281. Un guide sur la répartition des responsabilités et les relations entre le Siège et les bureaux décentralisés, conçu au cours d'un vaste processus participatif en 2006-07, a été publié en juin 2007. Selon ce nouveau modèle de fonctionnement, les bureaux sous-régionaux de la FAO font rapport à leurs Représentants régionaux respectifs et disposent de capacités techniques, en fonction des besoins de chaque sous-région. Les Représentants de la FAO dans les sous-régions doivent participer, en tant qu'experts techniques, aux équipes multidisciplinaires détachées dans les bureaux sous-régionaux. De plus, des ressources hors-personnel non négligeables ont été prévues. Les bureaux sous-régionaux sont les premiers interlocuteurs des bureaux de pays, pour la fourniture d'un appui technique.

282. L'un des objectifs de la décentralisation est de renforcer les partenariats avec les organisations économiques régionales et sous-régionales. Il s'agit de fournir un meilleur appui aux pays, au niveau des politiques et sur le plan technique, par l'intermédiaire des Représentants de la FAO dans les pays. Le Conseil a reçu une mise à jour concernant la mise en œuvre de ces réformes en novembre 2006<sup>27</sup> et juin 2007.

### *iii) Plans d'action sous-régionaux*

283. Le nouveau modèle décentralisé envisage l'élaboration d'un plan d'action sous-régional bien conçu. En 2007, des ateliers sous-régionaux de programmation, co-financés par la FAO et le Gouvernement espagnol, se sont tenus dans cinq bureaux sous-régionaux, lors de la première phase de la réforme (Afrique de l'Ouest et de l'Est, Afrique australe et centrale et Asie centrale).

284. Ces ateliers ont réuni les Représentants de la FAO dans les pays de la sous-région, les fonctionnaires techniques sous-régionaux, et des experts du Bureau régional et du Siège. Les participants ont identifié les

---

<sup>25</sup> C 2005/3 Sup. 1

<sup>26</sup> CL 131/REP

<sup>27</sup> CL 131/18; CL 132/16

priorités de la sous-région sur la base de celles des organisations sous-régionales et des éléments communs recensés parmi les différentes priorités nationales. Un plan de travail sous-régional a été formulé et une feuille de route a été préparée pour sa mise en oeuvre.

285. Après avoir examiné les rapports de l'atelier, les gouvernements de la sous-région et dans certains cas les partenaires sous-régionaux ont demandé au bureau sous-régional de les aider. Par exemple, en Afrique centrale, ils se sont mis d'accord sur une série de propositions couvrant trois aspects principaux: i) une initiative sous-régionale sur le suivi de la sécurité alimentaire; ii) un soutien au CEMAC pour la formulation d'une stratégie semencière au niveau sous-régional; et iii) l'élaboration d'une politique agricole commune pour la CEEAC

*iv) Activités de la FAO au niveau des pays*

286. Depuis l'introduction des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (CNPMT) en 2005, les Représentants de la FAO ont de plus en plus établi un dialogue structuré avec les gouvernements et d'autres partenaires concernant les priorités de la collaboration gouvernement-FAO. Ces cadres nationaux se sont également révélés très utiles pour l'intégration des priorités agricoles dans les cadres de développement des Nations Unies, notamment dans les huit pays « pilotes ». L'exercice biennal marque une tendance vers une meilleure qualité des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.

287. Trois enseignements principaux peuvent être tirés de l'expérience acquise, encore brève, en matière de CNPMT: i) un bon processus de consultation avec des partenaires nationaux et internationaux au niveau des pays est une condition impérative si l'on veut élaborer un CNPMT efficace; ii) la capacité des bureaux de terrain de la FAO de participer à des programmes conjoints doit être renforcée par des ressources extrabudgétaires programmables, prévisibles et adéquates et iii) le rôle et les activités de la FAO au niveau national (ainsi que celui d'autres institutions spécialisées des Nations Unies) doit être davantage reconnu par la communauté des bailleurs de fonds, car ils diffèrent fondamentalement de ceux des programmes et des fonds des Nations Unies.

288. Grâce à la contribution volontaire généreuse du Gouvernement espagnol, des efforts de formation considérables ont été déployés en 2006-07 à l'intention de 44 Représentants de la FAO et de leurs assistants administratifs chargés du Programme et de l'administration. Chaque audience cible a indiqué que de telles activités avaient contribué à renforcer la capacité opérationnelle de son bureau et à améliorer la mise en oeuvre de la réforme/décentralisation.

289. Enfin, le Fonds du PCT a joué un rôle déterminant dans la fourniture de ressources pour formuler des CNPMT et permis à des Représentants de la FAO d'être des partenaires proactifs dans les projets pilotes « Unis dans l'action ».

## **B. Coût de l'appui au Programme de terrain**

290. La fourniture d'une assistance technique est une composante essentielle du mandat de l'Organisation, comme prévu à l'Article I 3 a) de l'Acte constitutif, qui stipule que « l'Organisation a pour fonctions de fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent ». L'assistance technique est fournie à l'aide de crédits du Programme ordinaire – PCT et PSSA par exemple – ou de ressources extrabudgétaires – Programme de coopération FAO/gouvernements, FFU, PNUD – ou autres arrangements pour la mobilisation de contributions volontaires au profit du Programme de terrain. L'Organisation fournit également une assistance technique importante en appuyant toutes les activités extrabudgétaires,

moyennant: i) les services d'appui techniques (SAT), généralement fournis directement aux Membres; et ii) les services d'appui opérationnel et administratif (SAO) qui contribuent à la réalisation de toutes les activités définies dans les projets, qu'il s'agisse d'un financement par des ressources du Programme ordinaire (comme les projets PCT) ou de contributions volontaires (projets financés par des ressources extrabudgétaires).

291. L'Organisation déploie des efforts constants depuis 1992 pour mesurer et faire connaître d'une manière transparente le coût de l'appui au programme de terrain (et d'autres activités financées par des ressources extrabudgétaires) dans le cadre de ces deux rubriques. Elle utilise pour cela un questionnaire sur la charge de travail, envoyé à près de mille fonctionnaires chaque année. Les données ainsi recueillies ont été utilisées à des fins utiles:

- dans le cas des SAT, pour estimer le temps et le coût que représente la fourniture de ces services par le personnel; et
- dans le cas des SAO, pour évaluer de manière fiable les frais de soutien du projet et orienter les actions visant à les réduire ou à en améliorer le recouvrement.

#### a) Services d'appui technique (SAT)

292. Le *Tableau 14* présente le niveau global des SAT<sup>28</sup> fournis en 2006-05 par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 14: Services d'appui technique (SAT) (en millions d'USD)

	2004-05	2006-07
Total des projets exécutés: PCT, PSSA et fonds extrabudgétaires	747,9	898,3
Coûts totaux SAT	76,6	81,5
<b>SAT totaux, en pourcentage de l'exécution totale</b>	<b>10,1%</b>	<b>9,1%</b>

\* Ces chiffres tiennent compte de la variation des dépenses de personnel, de manière à présenter les coûts réels au taux budgétaire de change entre l'euro et le dollar EU.

293. Au total, l'appui extrabudgétaire et l'exécution du PCT et PSSA ont augmenté de près de 20 pour cent en 2006-07, passant de 748 millions d'USD à 896,5 millions d'USD, tandis que le coût des services d'appui technique s'est accru de 4,9 millions d'USD pour atteindre 81,5 millions d'USD. En conséquence, le pourcentage que représentent les coûts des services d'appui technique dans le total de l'exécution a reculé, passant de 10,1 pour cent en 2004-05 à 9,1 pour cent en 2006-07.

294. Les remboursements au Fonds général au titre des services d'appui technique se sont élevés à 17,4 millions d'USD en 2006-07, contre 19,9 millions d'USD en 2004-05. Cette baisse reflète une réduction de 50 pour cent de l'exécution de projets du PCT et, partant, une baisse des remboursements SAT, de 12,7 millions d'USD en 2004-05 à 6 millions en 2006-07. Les remboursements pour les projets extrabudgétaires ont augmenté de 57 pour cent, passant de 7,2 millions d'USD en 2004-05 à 11,4 millions en 2006-07, du fait de l'augmentation de près de 40 pour cent des fonds extrabudgétaires et des efforts accrus consentis afin de prévoir les SAT dans le budget de ces projets.

<sup>28</sup> Les services d'appui technique sont définis comme suit: conception et formulation de projets; services d'évaluation de projets; suivi de projet et appui technique au Siège, dans les bureaux régionaux ou sur le terrain; services d'évaluation et de vérification de projets; établissement de rapports de projet; réunions de projet et examen tripartite.

295. Les services d'appui technique sont principalement fournis par les divisions techniques du Siège et les bureaux décentralisés. Une portion importante des services d'appui technique est fournie sous la forme de temps de travail des fonctionnaires. En moyenne, 29 pour cent du temps de travail total des fonctionnaires a été consacré aux services d'appui technique 2006-07, soit autant qu'en 2004-05.

296. Dans le passé, la contribution des Représentants de la FAO aux services d'appui technique était minimale et ne figurait pas dans le PIR. En 2006-07, conformément au nouveau modèle décentralisé, les Représentants de la FAO et les bureaux sous-régionaux ont consacré une part croissante de leur temps aux services d'appui technique. En revanche, la part du temps de travail des fonctionnaires techniques du cadre organique consacrée aux services d'appui technique dans les bureaux régionaux a reculé, passant de 50 pour cent en 2004-05 à 42 pour cent en 2006-07.

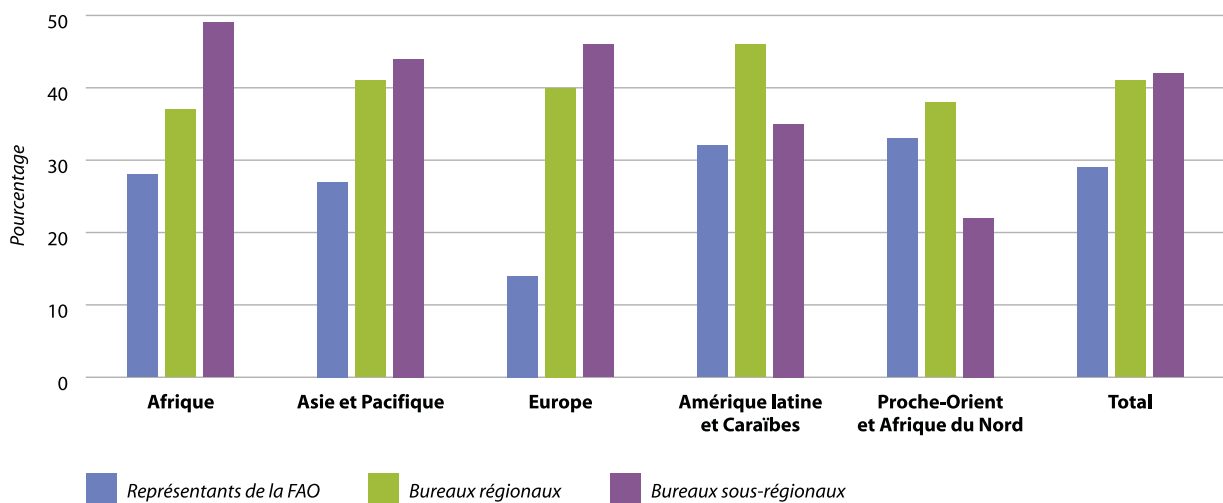
297. La répartition des services d'appui dans la structure du programme figure dans le tableau ci-dessous. Ces services sont présents dans la plupart des programmes, mais en 2006-07, le temps de travail qui leur a été consacré par les fonctionnaires a été particulièrement important dans les programmes suivants: *3A: Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements* (54 pour cent), *4A: Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies* (39 pour cent), *2M: Infrastructure et agro-industries rurales* (38 pour cent) et *3G: Moyens d'existence en milieu rural* (38 pour cent). Le *Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables* comprenait la plus forte proportion de temps de travail consacré par les fonctionnaires techniques aux services d'appui technique (31 pour cent). Par ailleurs, 25 pour cent, voire plus, de temps de travail des fonctionnaires techniques du cadre organique dans le *Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer*, et *Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle des Nations Unies et exécution du Programme*, était aussi consacré aux services d'appui technique.

Tableau 15: Part du temps de travail des fonctionnaires techniques du cadre organique consacrée aux services d'appui technique du programme de terrain, 2006-07

Chapitre	Description	Siège	Bureaux régionaux	Bureaux sous-régionaux et Bureaux des Représentants de la FAO	Total
	2A - Gestion des systèmes de production vivrière	32	54	33	35
	2B - Gestion des systèmes de production animale	28	43	26	31
	2C - Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	28	46	35	33
	2D - Nutrition et protection du consommateur	17	51	46	22
	2E - Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	21	45	45	26
	2F - Foresterie: gestion, conservation et remise en état	34	45	43	37
	2G - Industrie et produits forestiers	19	44	43	25
	2H - Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	15	44	34	21
	2I - Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	30	47	35	31
	2J - Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	23	38	34	24
	2K - Gestion durable des ressources naturelles	33	51	42	36
	2L - Technologie, recherche et vulgarisation	35	39	27	36
	2M - Infrastructure et agro-industries rurales	34	55	43	38
<b>2</b>	<b>Systèmes alimentaires et agricoles durables</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>31</b>
	3A - Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	51	15	50	54
	3B - Politiques alimentaires et agricoles	25	45	37	31
	3C - Commerce et marchés	13	43	0	15
	3D - Information et statistiques agricoles	20	47	0	22
	3E - Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	43	0	0	33
	3F - Parité et équité dans les sociétés rurales	32	40	27	34
	3G - Moyens d'existence en milieu rural	32	68	0	38
	3H - Échange d'informations et renforcement des capacités	9	35	28	12
<b>3</b>	<b>Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>25</b>
	4A - Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	25	48	28	39
	4B - Coordination des services décentralisés	0	0	22	29
	4C - Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	31	20	21	28
<b>4</b>	<b>Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>29</b>
	<b>Moyenne</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>29</b>

298. La répartition régionale de l'appui est présentée dans la figure ci-dessous. En général, la proportion la plus élevée du temps des fonctionnaires consacré aux services d'appui technique est observée dans les bureaux sous-régionaux d'Afrique et d'Europe, où le nouveau modèle de décentralisation a été appliqué. Le niveau le plus élevé de services d'appui technique utilisés par les représentants de la FAO concerne le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (33 pour cent), l'Amérique latine et les Caraïbes (32 pour cent), qui ont été les régions où la proportion de services d'appui technique fournie par les bureaux sous-régionaux a été la plus faible (22 et 35 pour cent respectivement).

Figure 15: Part du temps de travail des fonctionnaires techniques du cadre organique consacrée à l'appui du Programme de terrain, 2006-07



### b) Services d'appui opérationnel et administratif (SAO)

299. Les coûts du soutien opérationnel et administratif comprennent les coûts indirects variables qui peuvent être associés à l'exécution d'activités directement liées à des projets<sup>29</sup>.

300. Durant l'exercice biennal 2006-07, le montant total des coûts des SAO s'est élevé à 123 millions d'USD, soit une augmentation de 17,4 millions d'USD par rapport à la période 2004-05. Cependant, en pourcentage de l'exécution des projets, les coûts des SAO ont reculé de 14,1 à 13,7 pour cent. Les facteurs déterminants de l'augmentation des coûts des SAO ont été la dévaluation du dollar EU par rapport à l'euro et d'autres devises liées à l'euro, qui a eu un impact sur les coûts de personnel dans les bureaux décentralisés, ainsi que l'augmentation des coûts du personnel du Siège, notamment le personnel d'appui. Le recul des SAO en pourcentage de l'exécution est dû dans une large mesure à la forte augmentation des niveaux d'exécution ainsi qu'à la part décroissante des projets PCT (compte tenu de la taille réduite et de la complexité relative des projets PCT, qui exigent en proportion davantage de SAO).

301. Le tableau ci-dessous présente les coûts des opérations d'urgence (imputés à la division TCE) qui sont passés de 16,1 millions à 21,4 millions d'USD. Cependant, en pourcentage d'exécution des projets de secours d'urgence, les SAO ont reculé de 6,5 à 5,6 pour cent, du fait notamment que les coûts des unités TCE sont en partie imputés comme coûts directs sur les budgets des projets et, dans une moindre mesure, aux économies d'échelle dues à l'augmentation de l'exécution des projets de 145 à 385 millions d'USD.

<sup>29</sup> Ces services incluent: le recrutement, la mise au courant et le soutien administratif du personnel affecté au projet; l'affectation et le soutien administratif des boursiers et la formulation de plans d'étude; la sélection et l'achat de fournitures et de matériel; la préparation et la mise au point des contrats; la préparation, le suivi et la révision des budgets et le contrôle des dépenses des projets; le recouvrement, le dépôt et les sorties de fonds; la tenue des comptes du projet, l'établissement de rapports financiers et les vérifications internes et externes; la localisation et la recommandation de personnel qualifié; l'accompagnement et la supervision de l'exécution du projet (FC 93/4).



Tableau 16: Coûts de l'appui opérationnel et administratif (en millions d'USD)

	2004-05	2006-07
Total des projets exécutés: PCT, PSSA et fonds extrabudgétaires	747,9	898,3
Coûts opérationnels d'urgence (encourus à TCE)	16,1	21,4
Total des autres SAO	89,5	101,5
Coûts totaux SAO	105,6	122,9
<b>Coûts totaux SAO, en pourcentage de l'exécution totale</b>	<b>14,1%</b>	<b>13,7%</b>

\* Ces chiffres tiennent compte de la variation des dépenses de personnel, de manière à présenter les coûts réels au taux budgétaire de change entre l'euro et le dollar EU. Les coûts ont été recalculés pour inclure les coûts indirects marginaux.

302. Les coûts de SAO sont couverts en partie par les remboursements obtenus des programmes eux-mêmes par le biais de prélèvements des frais de gestion du projet. Le tableau ci-dessous indique le montant total des remboursements obtenus pour les SAO, y compris pour les projets de secours d'urgence et les projets du PCT/PSSA financés au titre du Programme ordinaire.

Tableau 17: Coûts de l'appui opérationnel et administratif et part des remboursements reçus du Programme de terrain et d'activités financées par des ressources extrabudgétaires (en millions d'USD)

	2004-05	2006-07	Écart
Coûts du soutien administratif et opérationnel	105,5	122,9	17,4
Remboursements	78,4	78,9	0,5
<b>Montant non recouvert des coûts du soutien</b>	<b>(27,1)</b>	<b>(44,0)</b>	<b>(16,9)</b>
Pourcentage net des coûts recouverts	74,3%	63,2%	

\* Y compris SAO comme coûts directs remboursés dans le cadre de détachements

303. L'écart observé dans le recouvrement des coûts est passé de 26 à 37 pour cent à cause de l'augmentation des coûts. Les remboursements sont restés constants, proches de 79 millions d'USD, ce qui doit être considéré comme positif car les remboursements 2004-05 comprenaient les revenus versés à l'Organisation pour l'appui fourni en 2003 durant la clôture du programme pétrole-contre-nourriture. Les remboursements au titre des projets expliquent l'impact positif de l'augmentation des coûts d'appui des projets de secours d'urgence et des activités financées par des ressources extrabudgétaires à l'appui direct du Programme ordinaire.

### C. Gains d'efficience

304. Dans le PTB 2006-07, la FAO s'est engagée à atteindre un taux de gain d'efficience typique du secteur public, de 1,0 à 1,5 pour cent par an, reconnaissant que la complexité croissante des mesures visant à réaliser des économies de manière permanente exigerait à présent des investissements ou la volonté de supporter des coûts de transition. Les propositions comprenaient aussi la mise en œuvre en 2007 de deux mécanismes d'incitation: un *fonds d'innovation* et une *taxe pour les gains d'efficience* pour récompenser les idées judicieuses des départements pour obtenir des gains d'efficience durables. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre ces deux mécanismes pendant l'exercice biennal comme prévu à cause de la situation financière difficile de l'Organisation pendant l'exercice biennal. Un cadre complet pour déterminer de nouveaux gains d'efficience suivant cinq grands principes a été mis en place et présenté dans le PTB révisé 2006-07<sup>30</sup>. Les principales réalisations sont décrites ci-après.

<sup>30</sup> Les cinq grands principes sont les suivants: toutes les activités sont concernées; les objectifs sont fixés avec les gestionnaires qui sont alors tenus responsables de l'obtention et de la signalisation des résultats; des niveaux appropriés de délégation et de contrôle

305. Il a été reconnu que les coûts variables non recouverts des services de soutien administratif et opérationnel des projets financés par des ressources extrabudgétaires sont en fait à la charge du budget du Programme ordinaire, ce qui limite d'autant la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre son Programme de travail. Le changement de politiques concernant la politique des coûts de l'appui, l'accroissement du remboursement approuvé par les Organes directeurs en novembre 2005 des dépenses d'appui pour les projets de secours d'urgence et de redressement, l'accroissement des taux de remboursement des dépenses d'appui pour les projets qui fournissent un soutien direct aux activités du Programme ordinaire, qui a été approuvé par les Organes directeurs en 2006, ainsi que l'augmentation de l'exécution, se sont traduits par des remboursements au Fonds général en augmentation de 10<sup>31</sup> millions d'USD et de 3 millions d'USD pendant l'exercice biennal. L'Organisation a aussi commencé à imputer aux budgets des projets les coûts de l'entretien et des services collectifs liés à l'occupation des bureaux du Siège par les équipes de projet; le remboursement à l'Organisation durant l'exercice biennal s'est élevé à 2 millions d'USD.

306. S'agissant des autres domaines où peuvent être réalisés des gains d'efficacité et de productivité, le Directeur général a établi un Groupe de travail interdépartemental, qui a déterminé 55 mesures spécifiques possibles pour rationaliser les procédures administratives. Ce processus a débouché sur la publication, le 5 mai 2006, du Bulletin du Directeur général intitulé « *Délégations d'autorité et simplification des procédures administratives* », qui énumérait 19 initiatives de simplification et 31 délégations de pouvoir concernant diverses mesures de gestion et d'administration. Ces mesures ont contribué à des gains de productivité en réorientant les efforts au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée.

307. En continuant à rationaliser la prise de décision et à promouvoir l'autonomisation, l'Organisation a cherché à éliminer des strates administratives en réduisant, dans plusieurs secteurs au Siège, le nombre de postes de directeurs et en supprimant les postes des services généraux correspondants. Les économies réalisées par la suppression de 21 postes de directeurs et des postes de personnel d'appui connexes, dont la plupart des titulaires ont été réaffectés dans les mêmes unités, s'élèvent à quelque 9 millions d'USD en 2006-07.

308. La révision de la structure organisationnelle au Siège a conduit: i) à la suppression du Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances et au transfert de la plupart des activités du Bureau vers d'autres unités; ii) on a procédé à un ajustement pour l'efficacité sur les ressources hors personnel des activités de communication et d'information du public et iii) un poste a été supprimé dans l'unité chargée du PCT, sans préjudice de ses résultats grâce à une nouvelle répartition du travail. L'ensemble de ces mesures a permis de réaliser des économies de 1,3 million d'USD en 2006-07, qui ont servi à soutenir les domaines hautement prioritaires.

309. En dehors du Siège, l'Organisation a su « délocaliser » avec succès ses activités de développement des systèmes administratifs et informatiques liés au projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH) ainsi que d'autres projets vers le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, situé à Bangkok, où les

---

interne sont définis; une stratégie et des incitations efficaces sont mises en place en matière d'établissement des coûts internes pour renforcer la collaboration interdisciplinaire; tous les programmes sont auto-évalués à l'aide de procédures et critères communs (PC 95/3 – FC 113/14, paragraphe 23).

<sup>31</sup> Cet exercice biennal a été le premier à prévoir l'intégration des recettes découlant de dépenses d'appui des projets de secours d'urgence dans le PTB 2006-07 et des remboursements aux unités d'appui autres que le TCE.

coûts sont moindres. En outre, la rationalisation des groupes des politiques et opérations des bureaux régionaux a permis d'économiser 2,9 millions d'USD en 2006-07.

310. Des changements complexes apportés au processus administratif ont été mis en route en 2006-07 concernant la mise en place intégrale du Centre de services communs (CSC), ce qui devrait représenter selon les prévisions une économie de 8 millions d'USD après une période de transition courant jusqu'en 2009. L'affectation d'équipes multidisciplinaires dans de nouveaux lieux géographiques, qui tient compte des variations importantes du coût des intrants entre des lieux géographiques, a commencé à produire des économies, du fait d'une différence positive pour les dépenses de personnel s'élevant au total à 4,1 millions d'USD, qui sera réalisée pour une large part en 2008-09. L'établissement de nouveaux bureaux sous-régionaux a ouvert des possibilités pour la FAO de bénéficier de contributions importantes en nature et en espèces de la part des gouvernements hôtes, qui sont destinées à couvrir les dépenses ponctuelles et les coûts de fonctionnement des bureaux sous-régionaux. En moyenne, des contributions biennales destinées à couvrir les coûts de fonctionnement représentant un supplément de 300 000 USD par bureau ont été négociées et il est prévu d'affecter sept fonctionnaires techniques auxiliaires et huit membres du personnel d'appui dans chaque bureau sous-régional. Le bénéfice de ces services et contributions, qui seront réalisés dans une large mesure à partir de 2008-09, est estimé à environ 15,9 millions d'USD par exercice.

311. La mise en œuvre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH) en mars 2007 permet d'accélérer l'effort de rationalisation des processus de travail, notamment le traitement à distance des mesures administratives. L'accent est mis sur l'informatisation des dossiers du personnel et le traitement électronique, qui permettront d'exploiter au maximum le nouveau système. Durant 2007, l'Organisation a commencé à déployer le modèle de gestion des ressources humaines – nouveau dispositif d'automatisation des processus de gestion des ressources humaines visant à aider les responsables en la matière – qui améliorera la qualité et l'efficacité de la gestion des ressources humaines tout en réduisant les coûts. Cependant, à l'instar du CSC, ce déploiement complexe continuera de nécessiter des investissements en 2008-09.

312. La Division des finances a conçu une nouvelle structure bancaire au Siège, qui réduira les coûts en 2008-09 en regroupant les transactions par l'intermédiaire d'une banque unique, en renforçant l'automatisation des processus bancaires et en supprimant progressivement les méthodes de paiement manuelles. La Division des finances a continué de réaliser des gains d'efficacité en adoptant un système de gestion de flux intégrant des fonctionnalités de traitement de formulaires électroniques de demande de paiement et des ordres électroniques de paiement des consultants.

313. Au niveau interorganisations et au niveau du système des Nations Unies, les Réunions conjointes de la quatre-vingt-dix-septième session du Comité du Programme et de la cent dix-huitième session du Comité financier (septembre 2006) et de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité du Programme et de la cent vingt-deuxième session du Comité financier (mai 2008<sup>32</sup>) ont reçu des rapports d'avancement sur la collaboration étroite entre les institutions établies à Rome pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations, qui pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité. Ces domaines, présentés dans les encadrés ci-dessous, illustrent la vaste gamme de services « de bureau »

---

<sup>32</sup> JM 07.1/3

fournis conjointement par les trois institutions et indiquent les rapports étroits de travail entre les gestionnaires de ces domaines fonctionnels.

314. Pour continuer à assurer la coordination à un niveau élevé, un Comité de coordination interinstitutions a été créé, composé des chefs de département de l'administration et des finances et des chefs des unités responsables des questions interinstitutions de la FAO, du FIDA et du PAM. Ce Comité est chargé d'examiner, d'approuver et de hiérarchiser le programme d'ensemble regroupant les activités interinstitutionnelles, d'autoriser l'allocation des ressources nécessaires et de veiller à ce que les initiatives approuvées soient incluses dans le plan de gestion global de chaque organisation.

### **Achats**

Les trois institutions ont mis au point conjointement des spécifications pour l'achat de biens, des documents d'appels d'offres, des modèles de contrats et des conditions et modalités des contrats, afin de se doter de normes communes. Des clauses ont également été insérées dans les documents d'appels d'offres afin d'étendre la validité des soumissions à toutes les institutions-soeurs et des cours conjoints de formation sur les achats ont été proposés. Les mesures ci-dessus, ainsi que le suivi commun du respect du contrat par le contractant ont permis d'épargner de 9 à 15 pour cent sur le coût des achats. Un appel d'offres commun a également été lancé pour les services de voyages entre la FAO et le FIDA et les trois institutions négocient ensemble avec les compagnies aériennes les prix des billets d'avion. En outre, les trois institutions ont largement coopéré pour l'achat de technologies de l'information. Par exemple, pour les téléphones portables, la FAO et le PAM ont préparé conjointement la demande d'appels d'offres et ont lancé leur appel d'offres en même temps en contactant les mêmes soumissionnaires sur la base d'un volume commun, qui a permis d'obtenir de meilleurs prix que si les deux institutions avaient lancé l'appel d'offres chacune de leur côté.

### **Ressources humaines**

Le Centre de perfectionnement des gestionnaires a été créé pour les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome en tant que projet conjoint préparé le Réseau des ressources humaines du PAM, de la FAO et du FIDA. Il a reçu un appui considérable et indéfectible de la part du Département du développement international du Royaume-Uni. Les trois institutions ont également collaboré avec le Collège des Nations Unies pour la conception, l'élaboration et la mise en application d'un programme de développement des aptitudes à la direction au sein des Nations Unies, pour le Réseau proposé de hauts fonctionnaires. Le FIDA et le PAM ont récemment appuyé le lancement de l'Association locale des conjoints de fonctionnaires expatriés (LESA) à Rome, dont la présidence est assurée par le PAM.

### **Finances**

Le FIDA a travaillé en collaboration directe avec la FAO et le PAM pour préparer un appel d'offres conjoint pour le nouvel examen actuariel de la couverture de l'assurance-maladie après la cessation de service et pour réaliser un examen actuariel conjoint du Plan en faveur du personnel à la cessation de service. Des discussions et échanges de vues approfondis ont eu lieu entre les trois institutions concernant la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à adopter les principes comptables pour le secteur public, acceptés sur le plan international (IPSAS).

### **Échange de connaissances**

La collaboration pour la conception et la mise au point du site Web et l'échange d'expériences entre les institutions a permis d'améliorer les connaissances et les technologies du Web et de réutiliser des structures, solutions et plates-formes. Une plate-forme commune a été mise au point pour l'échange de connaissances et la gestion des espaces de travail en collaboration et des directives ont été préparées pour la numérisation et la conversion des documents et pour la publication sur le Web.

### **“Unis dans l'action”**

La FAO a participé activement au processus “Unis dans l'action” des Nations Unies dans huit pays pilotes (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, Rwanda, Tanzanie, Uruguay et Viet Nam). La participation de la FAO visait principalement à contribuer à façonner un nouvel environnement opérationnel. En 2007, l'Initiative “Unis dans l'action” a permis d'élaborer de nouvelles modalités de travail pour les équipes de pays des Nations Unies, de créer de nouveaux cadres de responsabilités et de mettre en place un nouveau mécanisme opérationnel au niveau des pays.

## D. Dispositif pour les dépenses d'équipement

315. La Résolution 10/2003 de la Conférence a créé un dispositif permettant d'intégrer la prévision des dépenses d'équipement dans le cadre de planification existant en désignant le Chapitre 8 du Programme de travail et budget comme un chapitre consacré à la définition et à l'autorisation des dépenses d'équipement<sup>33</sup>. Le PTB révisé 2006-07 comprenait des ressources s'élevant à 13,6 millions d'USD ventilées dans plusieurs entités de programme au titre du Chapitre 8, notamment:

- Applications administratives de l'Organisation
- Logiciel de Serveur et gestion des licences d'accès Client pour le Siège et les bureaux régionaux
- Soutien informatique aux réunions
- Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH)
- Projet de remplacement du système de comptabilité de terrain
- Système électronique de gestion documentaire<sup>34</sup>.

316. Un montant supplémentaire de 1,7 million d'USD a été ensuite transféré vers d'autres chapitres budgétaires en 2006-07 pour couvrir les dépassements au titre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH).

317. Durant 2006-07, l'Organisation a réalisé de nombreux projets qui avaient été prévus dans le cadre du dispositif pour les dépenses d'équipement. Les dépenses au titre du Chapitre 8 se sont élevées à près de 12,5 millions d'USD, une somme de 2,8 millions d'USD étant versée au compte pour les dépenses d'équipement afin d'être utilisée au cours d'un exercice financier suivant. Les projets les plus importants sont présentés ci-après.

318. Conformément aux orientations du Comité financier, le projet SGRH a été la priorité principale au titre du Chapitre 8, comptant pour plus des deux tiers du budget des dépenses d'équipement de l'exercice biennal. La mise en place du système SGRH était la condition préalable aux efforts déployés pendant l'exercice biennal pour rationaliser et réaliser des gains d'efficacité. Les activités d'installation ont été les suivantes: un soutien ponctuel après la mise en œuvre, la résolution des problèmes initiaux pour gérer parallèlement certaines procédures nécessaires dans le cadre des anciens systèmes, l'intégration du SGRH dans les systèmes existants et l'introduction du modèle de gestion des ressources humaines inspiré du Système de gestion des ressources humaines pour réformer la gestion des ressources humaines. De plus amples détails sont fournis ci-après dans l'encadré.

319. Pour réduire les risques auxquels l'Organisation était exposée en termes de fonctionnalité, sécurité et continuité des services de TI, des investissements ont été réalisés dans l'achat de logiciels Serveur et de licences d'accès Client, pour le Siège et les bureaux régionaux. L'appui informatique aux réunions a permis à l'Organisation de réaliser des gains d'efficacité, moyennant un recours accru aux visioconférences, à la télédiffusion sur le Web et à la numérisation des bandes sons des salles de réunion et la mise à niveau des systèmes d'interprétation simultanée dans les salles de réunion. Étant donné que la technologie et les besoins des bureaux des Représentants de la FAO ont fortement évolué au cours des dernières années, le Système de comptabilité de terrain a été amélioré pour faire en sorte que l'information financière soit

---

<sup>33</sup> PTB 2006-07, C 2005/3, par. 499; Résolution 10/2003 de la Conférence.

<sup>34</sup> Application des décisions de la Conférence et des propositions du Directeur général, CL 131/18, Annexe 5: Affectations au niveau des entités de programme.

précise et disponible rapidement, afin de faciliter la prise de décision. Ces travaux venaient compléter ceux portant sur les applications administratives de l'Organisation, qui ciblaient les technologies de l'information et de la communication dans les bureaux sous-régionaux d'Afrique et d'Asie centrale, pour que les applications techniques, administratives et opérationnelles de la FAO puissent être utilisées par ces bureaux et le remplacement des serveurs obsolètes utilisés pour les systèmes administratifs.

### **Informations sur les dépenses d'équipement**

En mars 2007, l'Organisation a mis en place un grand projet: le Système de gestion des ressources humaines fondé sur Oracle. La mise en fonction de ce système a représenté une étape importante pour ce projet, l'un des plus grands projets entrepris par l'Organisation dans le domaine des systèmes d'information, qui avait débuté en mai 2002 et s'était achevé en 2007, à peu de choses près selon le calendrier prévu. Au cours de la période 2006-07, des efforts importants ont été consentis par l'Organisation pour la mise au point du système de gestion des ressources humaines, à la fois avant son lancement et, après, pour l'expansion de ses fonctionnalités.

Le Système de gestion des ressources humaines mis au point en 2006-07 couvre tous les aspects des ressources humaines ainsi que les activités relatives à l'état de paye. Les services pour les ressources humaines prévus dans ce système commencent dès l'engagement des fonctionnaires et se poursuivent tout au long de la carrière jusqu'à la cessation de service. La FAO dispose maintenant de l'un des systèmes de planification des ressources les plus à jour et les plus détaillés du système des Nations Unies, couvrant l'ensemble des processus relatifs aux finances, aux achats et aux ressources humaines (voir FC 118/18, par. 4-5).

Le Système de gestion des ressources humaines a été mis en place de manière progressive, selon les exigences fonctionnelles de chaque lieu d'affectation et les volumes des transactions. La mise en place dans les départements du Siège a commencé en juillet 2007 et elle a été étendue aux Bureaux régionaux à partir d'octobre 2007. Le nombre d'utilisateurs finals dépasse 2 200 personnes au Siège et 1 060 dans les bureaux décentralisés (voir FC 118/18, par. 7).

La mise en place du Système de gestion des ressources humaines a permis de rationaliser comme suit les processus administratifs:

- la fourniture des services ayant trait aux ressources humaines a été rationalisée de manière à réaliser des gains d'efficience;
- un seul point de contact a été introduit pour les clients;
- des ressources ont été enlevées – activités de traitement des transactions à faible valeur ajoutée et allouées à des activités à plus haute valeur ajoutée (conseils et politiques).

Les avantages du Système de gestion des ressources humaines se sont concrétisés en partie en 2007 et ses effets positifs devraient se faire sentir davantage en 2008, puis au cours des prochaines années, comme prévu dans le Plan de mise en oeuvre du Système.

Les coûts de mise en place du Système entre 2002 et sa mise en fonction en mars 2007 se montaient à environ 19,7 millions d'USD, financés par le Programme ordinaire de la FAO (3,5 millions d'USD), des arriérés (8,9 millions d'USD) et le budget des dépenses d'équipement de l'Organisation (7,3 millions d'USD) (voir FC 118/18, par. 12-15).

### **E. Dispositif pour les dépenses de sécurité: Assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de la FAO dans le monde**

320. Le Dispositif pour les dépenses de sécurité a été approuvé à la trente-troisième session de la Conférence de la FAO en novembre 2005. Il a été reconnu que la couverture de l'intégralité des coûts liés à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens devait être consolidée dans le cadre d'une allocation de crédits budgétaires unique<sup>35</sup>. Avant la création de ce dispositif, du fait de la nature variable et imprévisible de nombreux aspects de la sécurité, l'Organisation avait éprouvé des difficultés à financer la sécurité de manière adéquate tout en protégeant parallèlement le Programme de travail. Ce dispositif permettrait d'améliorer la gestion financière en l'axant sur les résultats et donnerait toute la visibilité voulue aux efforts déployés par les Membres et l'Organisation en vue de garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail.

321. Depuis la création du Dispositif pour les dépenses de sécurité durant l'exercice biennal 2006-07, les budgets et les dépenses destinés à la protection du personnel et des avoirs au Siège et sur le terrain ont été groupés dans un nouveau chapitre du PTB et gérés par le Service consolidé de la sécurité, rattaché au Département des ressources humaines, financières et matérielles. La programmation et l'exécution du budget de la sécurité ont été plus efficaces et la gestion et le contrôle financiers de ce domaine important de dépenses ont été renforcés. En fait, la période 2006-07 est le premier exercice biennal au cours duquel les ressources inscrites au budget pour la sécurité ont véritablement correspondu aux besoins.

322. En 2006-07, des ressources s'élevant à 20,1 millions d'USD ont été inscrites au Chapitre 9: *Dépenses de sécurité*. Le dispositif pour les dépenses de sécurité couvre de façon détaillée les coûts en personnel et hors personnel qui ont directement trait à la sécurité de l'Organisation au Siège et sur le terrain<sup>36</sup>. Durant l'exercice biennal, les dépenses se sont élevées à près de 19,3 millions d'USD<sup>37</sup> et ont couvert les éléments suivants:

- la participation de la FAO au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, qui lui permet de bénéficier du système de gestion de la sécurité unifié des Nations Unies dans les lieux d'affectation hors siège partout dans le monde et d'une équipe de fonctionnaires chargés de la coordination de la sécurité sur le terrain recrutés sur le plan international;
- les gardes et les équipements de sécurité au Siège;
- la fourniture de matériel et d'installations répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle conformément aux directives émanant du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies pour les lieux d'affectation de la FAO et pour chacune des cinq phases du plan de sécurité;

---

<sup>35</sup> Résolution 5/2005, Amendement à l'Article VI du Règlement financier (Dispositif pour les dépenses de sécurité); réf: Rapport de la trente-troisième session de la FAO, doc. C 2005/REP.

<sup>36</sup> Budget 2006-07 ajusté au titre du Chapitre 9 conformément à l'État IV de la FAO: Ouverture de crédits au titre du Programme ordinaire.

<sup>37</sup> Les dépenses de 19,3 millions d'USD sont calculées selon le taux budgétaire de la FAO; elles sont équivalentes à 20,2 millions d'USD au taux de change des Nations Unies, la différence est attribuée à la variation des taux de change (réf.: note de bas de page 7, État IV de la FAO).



- la mise à disposition d'équipements respectant les normes minimales de sécurité résidentielle opérationnelle et mesures visant à renforcer la sécurité des lieux de résidence du personnel de la FAO et des membres de leur famille; et
- la sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, la formation à la prévention et à l'utilisation d'équipements de sécurité.

323. De plus amples informations sur les ressources et les réalisations figurent à l'Annexe 4.

## F. Politique linguistique

324. En 1999, la trentième Conférence de la FAO a réaffirmé que « la politique linguistique de la FAO reposait sur la parité et l'équilibre entre toutes les langues de l'Organisation et qu'un contrôle de la qualité des traductions et de l'interprétation était indispensable. Tout en escomptant des améliorations supplémentaires à l'avenir, la Conférence est convenue de la nécessité pour les Membres de suivre de près les progrès réalisés, dans le cadre de contrôles et d'évaluations périodiques. »

### a) Réunions de la FAO

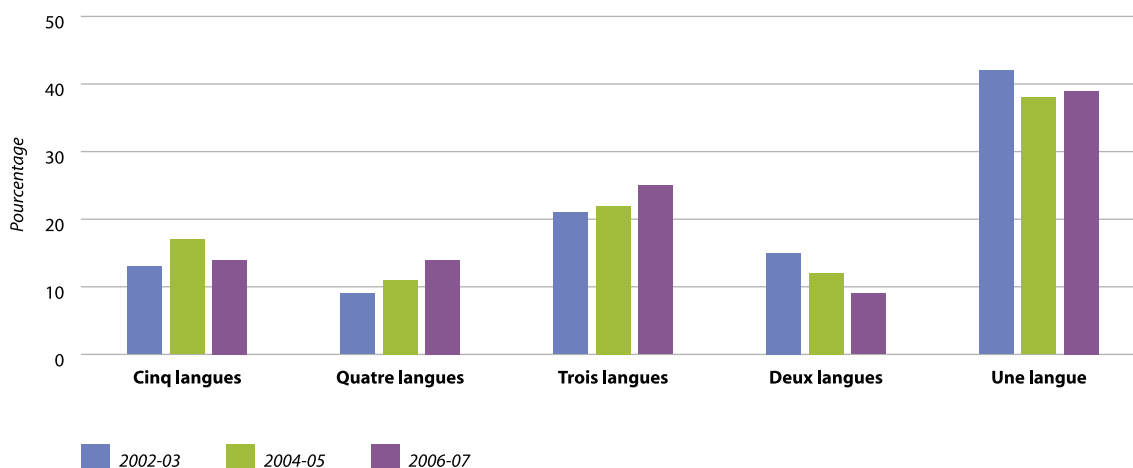
325. Le nombre de sessions approuvées du PTB en 2006-07 a représenté un recul de 16 pour cent par rapport à 2004-05. Le nombre de sessions non planifiées et annulées a aussi diminué. Au total, 229 sessions ont été tenues en 2006-07 contre 263 en 2004-05, soit une réduction de 13 pour cent.

Tableau 18: Sessions tenues au Siège et hors Siège

Description	2002-03	2004-05	2006-07
Sessions approuvées dans le PTB	232	231	193
Sessions supprimées, Programme ordinaire	6	62	23
Sessions non programmées, Programme ordinaire	26	27	25
Sessions non programmées, Fonds fiduciaires	12	67	34
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>263</b>	<b>229</b>
Siège	101	115	92
Hors Siège	163	148	137
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>263</b>	<b>229</b>
Pourcentage de réunions décentralisées	62%	56%	60%

326. Un des indicateurs de l'équilibre linguistique pour ce qui est des réunions de la FAO est le pourcentage de réunions tenues dans toutes les langues officielles (*Figure 16*). En 2006-07, le pourcentage de réunions tenues dans les cinq langues de l'Organisation a baissé, pour s'établir à 14 pour cent. Le pourcentage de réunions tenues dans quatre langues a, de son côté, augmenté pour atteindre 14 pour cent. Le pourcentage combiné de réunions tenues en cinq et quatre langues a été analogue à celui de 2004-05, soit 28 pour cent. Le pourcentage de réunions tenues dans trois langues est passé à 25 pour cent. Au total, le pourcentage de réunions tenues dans plus de deux langues a augmenté, passant à 52 pour cent, contre 50 pour cent en 2004-05.

Figure 16: Proportion de réunions par nombre de langue (en pourcentage)

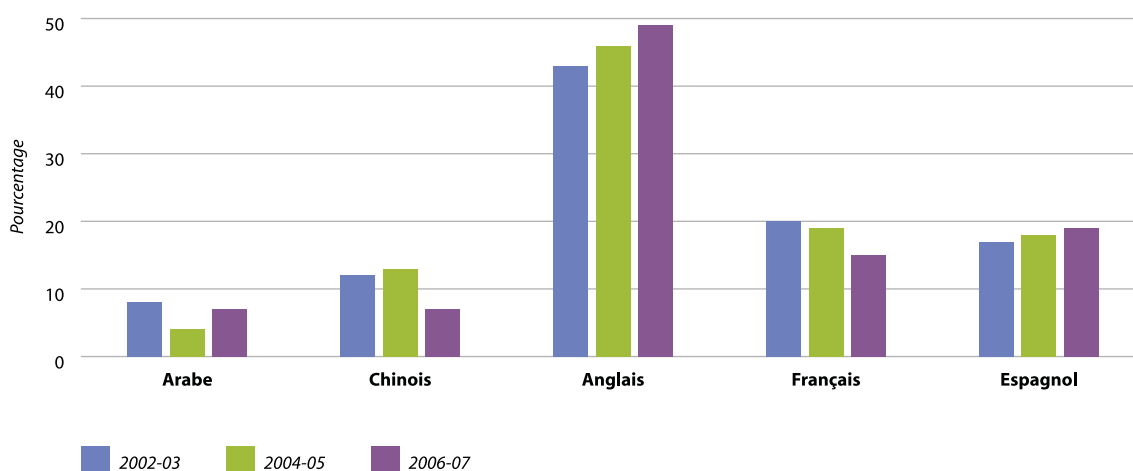


**b) Publications**

327. La publication des documents dans les langues officielles de l'Organisation reste une priorité absolue pour la FAO. Toutes les publications de prestige ont été publiées dans les cinq langues, tandis que certaines publications plus techniques ont paru dans les versions linguistiques les plus appropriées aux besoins des publics visés.

328. Le pourcentage de titres publiés dans les diverses langues de l'Organisation a connu des variations durant l'exercice biennal 2006-07 (Figure 17). La part des publications en anglais est passée de 46 pour cent en 2004-05 à 49 pour cent en 2006-07. Celle de l'arabe de 4 à 7 pour cent et celle de l'espagnol de 18 à 19 pour cent. Inversement, la part des publications en chinois a reculé de 13 pour cent en 2004-05 à 7 pour cent en 2006-07. Ce recul est dû en grande partie à une production réduite durant la deuxième année de l'exercice biennal. À noter que les conditions du programme de publications en chinois ont été renégociées avec le ministère de l'agriculture chinois. La part des publications en français a aussi baissé, passant de 19 à 15 pour cent. Comme le russe deviendra une langue officielle en 2008, les documents publiés en russe en 2006-07 ont représenté près de 3 pour cent du nombre total de publications.

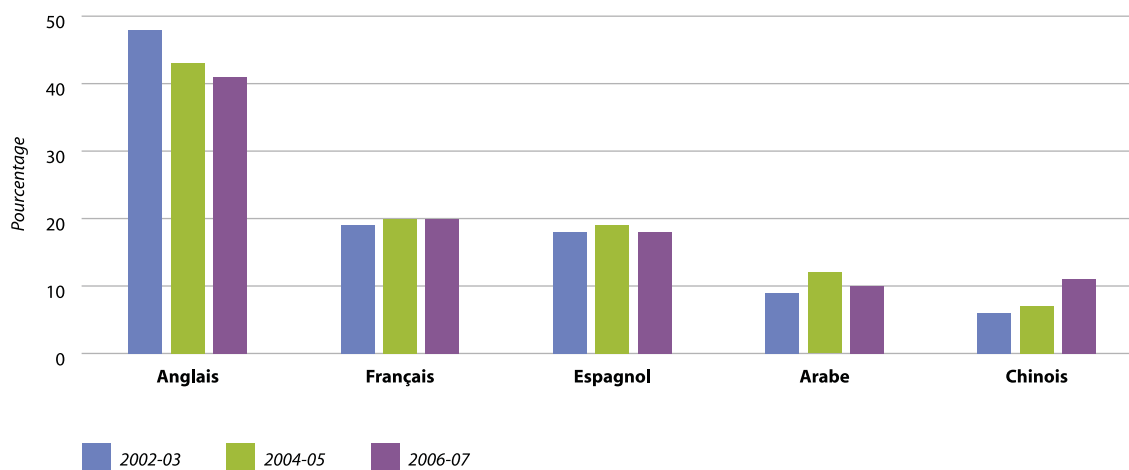
Figure 17: Publications principales et publications mises en vente, par langue



### c) Matériel électronique (WAICENT et site Internet de la FAO)

329. Le Centre mondial d'information agricole (WAICENT) a continué d'améliorer sa couverture linguistique des sites web et des documents électroniques. Grâce à la numérisation des documents et à l'utilisation du lecteur optique de caractères, des documents arabes et chinois ont été ajoutés aux Archives de documents de l'Organisation et la part des informations diffusées dans ces langues s'est accrue. L'introduction de nouveaux outils de publication sur le web (systèmes de gestion de contenus) a facilité la préparation et la gestion de contenus web dans de nombreuses langues, notamment l'arabe et le chinois. Le contenu linguistique des Archives de documents de la FAO est présenté à la *Figure 18*. En 2006-07, 41 pour cent de ce contenu était en anglais, contre 48 pour cent en 2002-03. Le contenu en chinois est passé de 6 pour cent en 2002-03 à 11 pour cent 2006-07. D'autres langues sont restées relativement stables, soit 20 pour cent pour le français et l'espagnol et 10 pour cent pour l'arabe.

Figure 18: Contenu des Archives de documents de l'Organisation, par langue



330. Des ressources accrues ont été consacrées aux activités de publication sur Internet dans le cadre du « programme d'amélioration de la couverture linguistique » en 2006-07. Elles ont permis d'évaluer et d'adapter les plateformes de partage des connaissances et les nouvelles technologies de publication de sites web, d'accroître le nombre de sites web et de portails institutionnels dans toutes les langues de la FAO, et d'actualiser plus facilement les contenus.

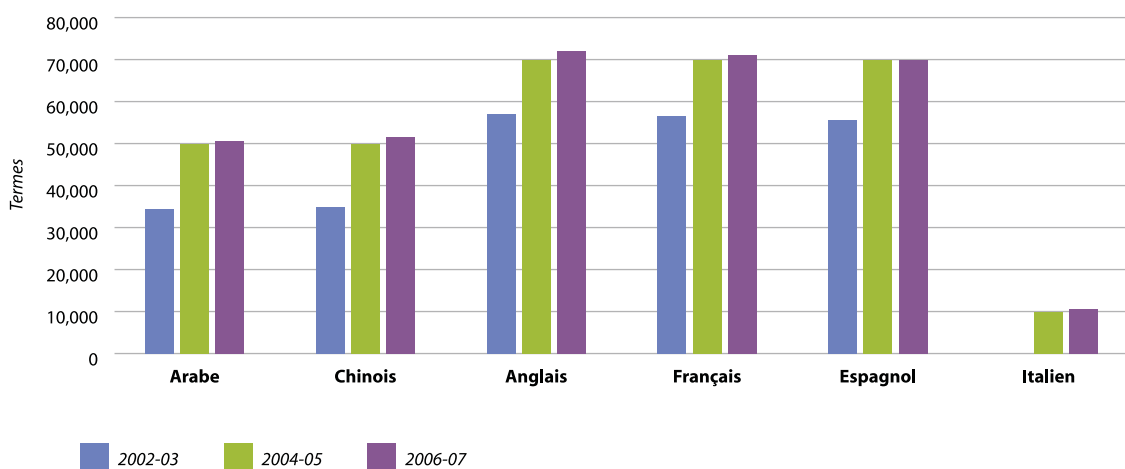
331. Le Thésaurus multilingue de terminologie agricole (AGROVOC) a été publié en ligne en seize langues. Une « application » AGROVOC gérant un contenu sémantique multilingue afin de rendre les recherches cohérentes est en cours de développement. Par ailleurs, la mise en correspondance d'AGROVOC avec le système d'information terminologique FAOTERM a commencé; elle a pour but de rationaliser le travail des traducteurs.

332. Les utilisateurs cherchant des informations sur le site web de la FAO ont bénéficié de l'environnement WAICENT qui facilite l'accès aux connaissances et aux informations multilingues de l'Organisation par le biais de systèmes de gestion de l'information comme le Système de gestion des nouvelles et des événements (NEMS) et le Système de gestion de l'information électronique (EIMS), ou encore le Forum des connaissances de la FAO (Ask FAO, Meilleures pratiques et Réseaux de connaissances).

#### d) Terminologie et soutien linguistique

333. En 2006-07, le nombre de termes de la base de données terminologique FAOTERM a atteint 70 000 en anglais, français et espagnol et environ 50 000 en arabe et chinois et près de 10 000 en italien (Figure 19). Au cours de l'exercice biennal, environ 2 500 nouveaux termes ont été introduits dans la base de données. D'autres développements en matière de gestion de la base de données ont été réalisés afin d'incorporer des fonctionnalités de gestion de flux. En outre, des efforts ont été consacrés au développement d'un portail terminologique fédérant la gestion et la diffusion de la terminologie au niveau de l'Organisation. Ils ont permis au personnel technique de la FAO de mieux collaborer aux travaux de terminologie et d'apporter leur contribution. Le niveau d'utilisation des données terminologiques est resté stable, soit 300 000 requêtes par mois, pour une moyenne de 12 000 utilisateurs.

Figure 19: Termes contenus dans FAOTERM, par langue



334. Les technologies de traduction assistée par ordinateur sont de plus en plus utilisées pour traduire les documents de la FAO et réaliser des travaux connexes. En particulier, les mémoires de traduction, les outils de gestion des documents multilingues de l'Organisation et l'adaptation des méthodes de travail ont permis de rechercher et d'utiliser des traductions déjà publiées, ce qui a permis d'améliorer la cohérence de la documentation de la FAO et d'accélérer la production des documents de réunion.

#### e) Programme d'amélioration de la couverture linguistique

335. Depuis l'exercice biennal 2000-01, le programme d'amélioration de la couverture linguistique (financé par le *Programme 3J: Communication et information* en 2006-07) a fourni un soutien central dans les domaines suivants: investissements ayant un impact immédiat pour les pays à un coût relativement moindre; création d'une infrastructure pour des capacités permanentes dans les cinq langues officielles et correction des lacunes récurrentes dans la couverture linguistique. Les investissements consacrés à ces efforts et à l'appui des accords de traduction de documents en chinois passés avec l'Académie chinoise des sciences agricoles se sont élevés à plus de 994 000 USD en 2006-07.

336. Les investissements ayant une incidence immédiate incluent l'amélioration de la couverture linguistique des sites Internet internes et externes de la FAO, les productions audiovisuelles et les publications importantes, ainsi que la formation linguistique. Les investissements d'infrastructure ont englobé la traduction de la documentation de formation du Système de gestion des ressources humaines et d'un aperçu du cycle des projets en français et en espagnol, afin de permettre le déploiement du système de

gestion des ressources humaines dans les bureaux régionaux. Comme le russe sera une langue officielle de l'Organisation en 2008, la salle de presse de la FAO et la base de données terminologique ont été adaptées en russe. Les investissements destinés à combler les lacunes existant de longue date ont été concentrés essentiellement sur la traduction de 20 publications supplémentaires en arabe, poursuivant ainsi les efforts entamés durant l'exercice précédent.

## **G. Représentation géographique et ventilation du personnel féminin et masculin: personnel du cadre organique**

### **a) Représentation géographique du personnel du cadre organique**

337. Les principes de la représentation géographique des États Membres mis en œuvre par l'Organisation ont été définis par le Conseil de la FAO en 1957, à l'occasion de sa vingt-septième session. La Conférence de la FAO, à sa trente-deuxième session en novembre-décembre 2003, a adopté une nouvelle méthode de calcul de la répartition géographique qui se fonde sur la formule appliquée au Secrétariat des Nations Unies et dans plusieurs organisations du système commun des Nations Unies. Selon cette nouvelle méthode, 40 pour cent des postes sont attribués en fonction de la composition, 5 pour cent sur la base de la population du pays membre et 55 pour cent en proportion du barème des quotes-parts. La nouvelle méthode a été appliquée à partir du 1er janvier 2004, entraînant une forte augmentation du nombre de pays équitablement représentés.

338. Des tableaux récapitulatifs indiquant les pays qui n'entraient pas dans la catégorie des nations équitablement représentées, au 31 décembre 2007 (67 sur 189<sup>38</sup> États Membres), figurent à *l'Annexe 2: Représentation géographique du personnel du cadre organique*.

339. Fin 2005, 11 pays étaient surreprésentés; 17 pays étaient sous-représentés; et 31 pays n'étaient pas représentés. Fin 2007, 10 pays étaient surreprésentés; 19 étaient sous-représentés; et 38 n'étaient pas représentés<sup>39</sup>. Il doit être noté que l'Organisation continue d'accorder la priorité au recrutement de fonctionnaires du cadre organique de pays qui ne sont pas représentés. À cet égard, 3 des 31 pays qui n'étaient pas représentés à la fin de 2005<sup>40</sup> étaient représentés à la fin de 2007, alors que 28 pays n'étaient toujours pas représentés. Il est aussi important de noter que sur les 38 pays qui n'étaient pas représentés à la fin de 2007, 2 étaient des pays<sup>41</sup> qui sont devenus de nouveaux Membres de la FAO en novembre 2005.

### **b) Ventilation du personnel féminin et masculin dans le personnel du cadre organique**

340. En matière de politiques liées aux ressources humaines, l'augmentation du nombre de femmes fonctionnaires du cadre organique est l'un des principaux objectifs de l'Organisation. Les dispositions prises en ce sens au cours des cinq derniers exercices biennaux ont permis d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes du cadre organique au Siège de 21 pour cent début 1996 à 34 pour cent fin 2007 et, tous lieux d'affectation confondus, de 18 à 30 pour cent (*Figure 20*). Ces chiffres ont été calculés pour le total des fonctionnaires internationaux du cadre organique ayant des contrats à durée déterminée ou de

<sup>38</sup> N'inclut pas l'Andorre et le Monténégro, qui sont devenus Membres de l'Organisation à compter du PTB 2008-09.

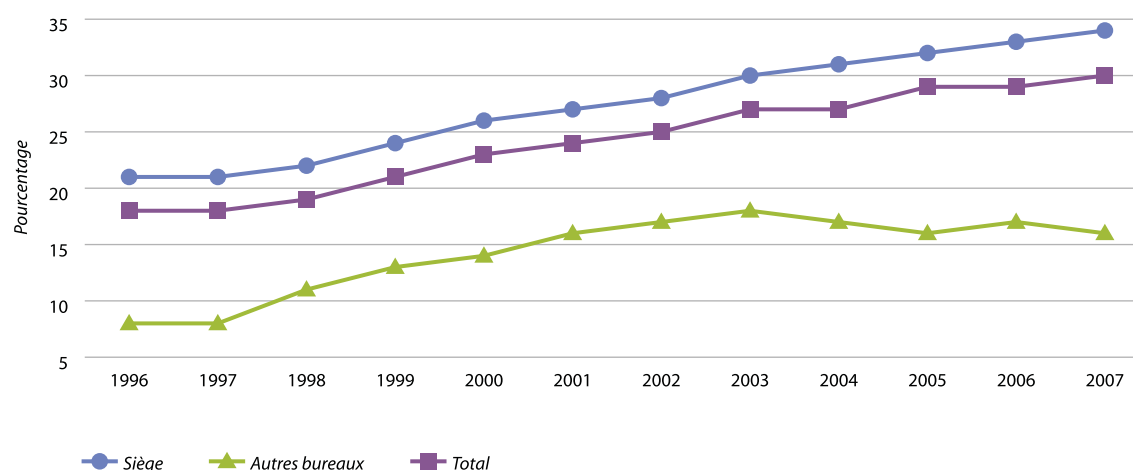
<sup>39</sup> Inclut la Fédération de Russie qui est devenue formellement un Membre de l'Organisation en avril 2006. La Fédération de Russie était considérée comme « non représentée » puisque la fourchette acceptable n'a été déterminée par la Conférence qu'en novembre 2007, pour entrer en vigueur au 1er janvier 2008.

<sup>40</sup> Excluant l'ex-Yougoslavie.

<sup>41</sup> Incluant la Fédération de Russie.

caractère continu au Siège ou dans les bureaux extérieurs<sup>42</sup>. Le pourcentage de femmes occupant des postes du cadre organique dans les bureaux extérieurs de la FAO reste nettement inférieur à celui du Siège, néanmoins, leur nombre augmente à un rythme relativement soutenu, passant de 8 pour cent en 1996 à 16 pour cent en 2007.

Figure 20: Représentation en pourcentage des cadres supérieurs internationaux de sexe féminin



341. Le *Tableau 19* présente le nombre de fonctionnaires masculins et féminins, par classe, à la fin de 2007. Au total, les femmes représentent la moitié (51 pour cent) du personnel de l'Organisation, soit 66 pour cent du personnel des services généraux (G1 à G7), 33 pour cent des administrateurs (P1 à P5), 35 pour cent des autres administrateurs (fonctionnaires recrutés localement et cadres associés) et 13 pour cent des cadres supérieurs (de D-1 à Directeur général adjoint). Parmi les cadres dirigeants, les femmes occupent environ 16 pour cent des postes de Directeur de classes D-2 et Sous-Directeur général. Dans la catégorie des administrateurs, la proportion de femmes varie de 56 pour cent des postes de classe P-2 et 46 pour cent des postes P-3 à 23 pour cent des postes de niveau P-5. Le plus grand pourcentage de femmes occupant des postes de niveau P-2 à P-3 s'explique par le nombre croissant de jeunes femmes qualifiées dans les domaines techniques relevant du mandat de l'Organisation. Les départs à la retraite des cadres et des dirigeants devraient permettre d'accroître le pourcentage de femmes occupant les postes libérés. Il convient de noter qu'un projet de plan d'action pour la parité hommes-femmes dans la gestion des ressources humaines a été formulé. Il permettra, à moyen terme, à l'Organisation d'augmenter la représentation des femmes et à plus long terme d'atteindre la parité. Ce plan d'action devrait être mis en œuvre à la fin de 2008.

Tableau 19: Ventilation des hommes et des femmes parmi les fonctionnaires, par classe, au 31 décembre 2007

Classe	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
DGA	0	1	1	0%
SDG	2	11	13	15%
D-2	7	37	44	16%
D-1	13	97	110	13%
<b>DIRECTEURS</b>	<b>22</b>	<b>146</b>	<b>168</b>	<b>13%</b>

<sup>42</sup> Exclut les fonctionnaires des projets de terrain et le personnel dont les contrats sont inférieurs à 12 mois.

Classe	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
P-5	70	230	300	23%
P-4	98	278	376	26%
P-3	119	138	257	46%
P-2	54	43	97	56%
P-1	1	7	8	13%
<b>CADRE ORGANIQUE</b>	<b>342</b>	<b>696</b>	<b>1 038</b>	<b>33%</b>
FRN	33	79	112	29%
APO	27	31	58	47%
<b>AUTRES FONCTIONNAIRES DU CADRE ORGANIQUE</b>	<b>60</b>	<b>110</b>	<b>170</b>	<b>35%</b>
G-7	26	16	42	62%
G-6	160	56	216	74%
G-5	328	66	394	83%
G-4	383	134	517	74%
G-3	184	142	326	56%
G-2	50	143	193	26%
G-1	3	18	21	14%
<b>SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>1 134</b>	<b>575</b>	<b>1 709</b>	<b>66%</b>
<b>Total</b>	<b>1 558</b>	<b>1 527</b>	<b>3 085</b>	<b>51%</b>

## H. Appui à l'Évaluation externe indépendante

342. La Conférence de novembre 2005 a approuvé l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO, qui devait être mise en œuvre durant l'exercice biennal 2006-07. Le rapport final<sup>43</sup> a été soumis au Conseil et à la Conférence de novembre 2007 et la Résolution 5/2007 a défini le processus et les principaux jalons de la suite à donner à l'EEI en 2008.

343. En 2006 et 2007, l'Organisation a déployé des efforts importants à tous les niveaux pour appuyer les travaux de l'équipe de l'EEI. Cet appui a pris les formes suivantes: i) participation de hauts fonctionnaires à l'évaluation préalable; ii) entretiens et groupes d'intérêt de fonctionnaires à tous les niveaux et dans tous les lieux d'affectation; iii) appui à l'équipe de l'EEI lors des missions réalisées auprès des bureaux de terrain et des bailleurs de fonds; et iv) fourniture d'informations de base, de données et d'analyses.

344. Au cours des dernières phases du processus, l'Organisation a aussi participé avec détermination à l'examen des données factuelles contenues dans le projet de rapport de l'EEI et aidé l'équipe de l'EEI à faire une estimation préalable des coûts et des économies associés aux nombreuses recommandations formulées.

345. Le processus interne permettant d'examiner le projet de rapport et le rapport final de l'EEI et de préparer une réponse de principe de la Direction<sup>44</sup> a été engagé en juin 2007 et conduit en septembre 2007. Il s'agissait, pratiquement, d'une équipe composée de hauts fonctionnaires issus de tous les bureaux et départements du Siège, et de consultations avec les bureaux décentralisés.

<sup>43</sup> C 2007/7 A.1

<sup>44</sup> C 2007/7 B

## ANNEXE 1: REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DU PERSONNEL DU CADRE ORGANIQUE

346. Les principes de la représentation géographique des États Membres mis en œuvre par l'Organisation ont été définis par le Conseil de la FAO en 1957, à l'occasion de sa vingt-septième session. La Conférence de la FAO, à sa trente-deuxième session en novembre-décembre 2003, a adopté une nouvelle méthode de calcul de la répartition géographique qui se fonde sur la formule appliquée au Secrétariat des Nations Unies et dans plusieurs organisations du système commun des Nations Unies. Selon cette nouvelle méthode, 40 pour cent des postes sont attribués en fonction du nombre de membres, 5 pour cent sur la base de la population du pays membre et 55 pour cent en proportion du barème des contributions<sup>45</sup>. La nouvelle méthode a été appliquée à partir du 1er janvier 2004, entraînant une forte augmentation du nombre de pays équitablement représentés.

347. Les deux tableaux suivants indiquent les pays qui n'entraient pas dans la catégorie des nations équitablement représentées au 31 décembre 2007 (67<sup>46</sup> sur 189 États Membres). Le troisième tableau indique le nombre de fonctionnaires visés par la politique de représentation géographique, par nationalité et par classe au 31 décembre 2007.

### Pays n'entrant pas dans la catégorie des nations équitablement représentées, par région, au 31 décembre 2007

Région	Pays surreprésentés	Pays sous-représentés	Pays non représentés
Afrique	Côte d'Ivoire, Tunisie	Algérie, Éthiopie	Togo
Asie	Philippines	Bangladesh, Chine, Indonésie, Japon, République de Corée, Myanmar, Pakistan	Bhoutan, République démocratique populaire de Corée, Laos, Maldives, Mongolie, Thaïlande, Timor-Leste
Europe	Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni	Autriche, Israël, Pologne, Slovaquie, Suisse, Turquie	Bélarus, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Fédération de Russie, Saint-Marin, l'Ex-République yougoslave de Macédoine
Amérique latine et Caraïbes	Pérou	Mexique	Barbade, Haïti

<sup>45</sup> Inclut: Tous les postes du cadre organique financés par le Programme ordinaire et inscrits au PTB, situés au siège et dans les bureaux décentralisés, à l'exception des postes linguistiques et du poste du Directeur général; tous les fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures titulaires de contrats à caractère continu ou de durée déterminée occupant les postes tels que définis ci-dessus. Exclut: les postes imputés aux budgets des projets, sur le terrain et au siège, les postes temporaires ainsi que les postes annuels ouverts hors PTB; tous les postes du cadre organique y afférents, les agents titulaires de contrats à court terme, les cadres associés, les administrateurs recrutés au plan national, le personnel des services généraux.

<sup>46</sup> Y compris la Fédération russe qui est Membre depuis avril 2006. La Fédération russe a été classée comme pays non représenté puisque la fourchette de représentation équitable pour la Fédération russe a été fixée par la Conférence à sa session de novembre 2007 avec effet au 1er janvier 2008.



Région	Pays surreprésentés	Pays sous-représentés	Pays non représentés
Proche-Orient		Iran, Arabie saoudite	Bahreïn, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Oman, Qatar, Tadjikistan, Turkménistan, Émirats arabes unis
Amérique du Nord	Canada	États-Unis	
Pacifique Sud-Ouest			Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Îles Salomon, Tuvalu

**Fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur pris en considération pour le calcul de la répartition géographique, par nationalité et par classe, au 31 décembre 2007**

Pays d'origine	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total général
AFGHANISTAN					2			1		3
AFRIQUE DU SUD					1		1	1	1	4
ALBANIE								2		2
ALGÉRIE									1	1
ALLEMAGNE			1	3	5	17	26	18	1	71
ANGOLA						1		1		2
ANTIGUA-ET-BARBUDA						1				1
ARABIE SAOUDITE			1				2			3
ARGENTINE					2	5		1		8
ARMÉNIE								1		1
AUSTRALIE					2	5	4	1		12
AUTRICHE					1		2	2		5
AZERBAÏDJAN								1		1
BAHAMAS						1				1
BAHREÏN										0
BANGLADESH				1				1		2
BARBADE										0
BÉLARUS										0
BELGIQUE				1	1	7	9	3		21
BELIZE							1			1
BÉNIN						1		1		2
BHOUTAN										0
BOLIVIE						1			1	2
BOSNIE-HERZÉGOVINE							1	1		2
BOTSWANA						1	1			2
BRÉSIL			1		2	7	5	1	1	17
BULGARIE								2		2
BURKINA FASO				1		2				3
BURUNDI							1	1		2
CAMBODGE					1					1
CAMEROUN						1	2		1	4
CANADA				1	1	15	12	5	2	36
CAP-VERT					1					1
CHILI				1	1	2		1		5
CHINE			1	1	3		5	4		14
CHYPRE										0
COLOMBIE				1	1	2		1		5
COMORES							1			1
CONGO					1		3			4
COSTA RICA						1			1	2
CÔTE D'IVOIRE					1	1	3	2		7

Pays d'origine	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total général
CROATIE										0
CUBA						1	2			3
DANEMARK				1		2	5	1		9
DJIBOUTI					1			1	1	3
DOMINIQUE						1	1			2
ÉGYPTE			1				2	1	1	5
EL SALVADOR						2				2
ÉMIRATS ARABES UNIS										0
ÉQUATEUR						1				1
ÉRYTHRÉE			1							1
ESPAGNE			1	1		3	3	9	4	21
ESTONIE										0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1			6	11	37	43	20	8	126
ÉTHIOPIE							1			1
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE										0
FÉDÉRATION DE RUSSIE					2					2
FIDJI						1				1
FINLANDE			1		1	1	1	1		5
FRANCE			1	1	5	19	28	9	2	65
GABON						1				1
GAMBIE					1	1				2
GEORGIE								1		1
GHANA						1				1
GRÈCE				1	1	2	2	1		7
GRENADE						1				1
GUATEMALA						1	2	1		4
GUINÉE						2	1	1		4
GUINÉE ÉQUATORIALE					1					1
GUINÉE-BISSAU						1				1
GUYANA						5			1	6
HAÏTI										0
HONDURAS						1	1			2
HONGRIE										0
ÎLES COOK								1		1
ÎLES MARSHALL										0
ÎLES NIOUÉ										0
ÎLES SALOMON										0
INDE				3	2	3	2	2	4	16
INDONÉSIE					1					1
IRAN				1			1			2
IRAQ							1			1
IRLANDE					1		4		1	6
ISLANDE				1			1			2
ISRAËL							1			1
ITALIE			1		5	15	30	31	15	97
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE						1		1		2
JAMAÏQUE					1		1			2
JAPON			1	2	4	2	11	5	1	26
JORDANIE										0
KAZAKHSTAN							1			1

Pays d'origine	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total général
KENYA								3	2	5
KIRGHIZISTAN										0
KIRIBATI										0
KOWEÏT										0
LAOS										0
LESOTHO					1					1
LETTONIE										0
LIBAN						2	1		1	4
LIBÉRIA							1		1	2
LITUANIE							1			2
LUXEMBOURG						1		1	1	3
MADAGASCAR						1		1		2
MALAISIE					1		2			3
MALAWI				1		1				2
MALDIVES										0
MALI						2		1		3
MALTE										0
MAROC				1	3	1	1			6
MAURICE								1		1
MAURITANIE					1	1		1		3
MEXIQUE					1	6	4	2		13
MICRONÉSIE										0
MOLDOVA							1			1
MONACO										0
MONGOLIE										0
MOZAMBIQUE					1	1				2
MYANMAR					1					1
NAMIBIE					1					1
NAURU										0
NÉPAL						2				2
NICARAGUA								3		3
NIGER					1	2	2	1		6
NIGÉRIA						1	1	1		3
NORVÈGE				1			3		2	6
NOUVELLE-ZÉLANDE					2	2		1		5
OMAN										0
OUGANDA				1		1				2
OUZBÉKISTAN									1	1
PAKISTAN					2					2
PALAO										0
PANAMA					1					1
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE							2			2
PARAGUAY								1		1
PAYS-BAS					2	6	12	3		23
PÉROU				1		1	3		2	7
PHILIPPINES							4	2	1	7
POLOGNE								1		1
PORTUGAL					1	1	1	1		4
QATAR										0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE					1			1		2
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE					1	1				2

Pays d'origine	DGA	SDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total général
RÉPUBLIQUE DE CORÉE				1				1	1	3
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO					1	2				3
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE										0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE						2				2
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE							2	1		3
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE			1		1					2
ROUMANIE							1	1		2
ROYAUME-UNI			3	10	27	19	10	5	1	75
RWANDA					2	1				3
SAINTE-LUCIE		1						1		2
SAINT-KITTS-ET-NEVIS								1		1
SAINT-MARIN										0
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES						1				1
SAMOA					1					1
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE					1					1
SÉNÉGAL				2	2					4
SERBIE					1		1			2
SEYCHELLES					1					1
SIERRA LEONE						1				1
SLOVAQUIE								1		1
SLOVÉNIE								1		1
SOMALIE						1				1
SOUDAN					2	1				3
SRI LANKA					1					1
SUÈDE		1	1		4	4				10
SUISSE			1		2	4				7
SURINAME						1				1
SWAZILAND			1							1
TADJIKISTAN										0
TCHAD					1			1		2
THAÏLANDE										0
TIMOR-LESTE										0
TOGO										0
TONGA				1						1
TRINITÉ-ET-TOBAGO						1	1			2
TUNISIE			1	3		4		1		9
TURKMÉNISTAN										0
TURQUIE				1						1
TUVALU										0
UKRAINE						1	1			2
URUGUAY			1		4		1			6
VANUATU							1			1
VENEZUELA			1	1	1	1				4
VIET NAM					1	1				2
YÉMEN					2					2
ZAMBIE						3		1		4
ZIMBABWE						1				1
Total général	1	13	42	102	265	313	186	67	3	992



## ANNEXE 2: RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS, PAR TYPE ET PAR PROGRAMME

348. Le PTB 2006-07 identifiait des résultats à atteindre dans le cadre de tous les programmes. Or, au cours de l'exécution d'un programme il est parfois nécessaire de modifier les réalisations projetées, tandis que d'autres peuvent être reportées, voire annulées. De nouveaux objectifs peuvent aussi être introduits en fonction des circonstances et de demandes spécifiques. Le tableau ci-après résume les modifications apportées par type de résultat au cours de l'exercice. Le reste de l'Annexe donne des informations analogues par programme. Des informations sur tous les résultats prévus et non prévus sont disponibles dans l'Annexe 4 sur le site Internet de la FAO (<http://www.fao.org/pir>).

### Exécution des activités, par programme technique, 2006-07

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
Renforcement des capacités	196	(13)	5	188	183	5	96%
Échange de l'information et coordination	189	(30)	17	176	169	7	93%
Produits et systèmes d'information et bases de données	311	(57)	28	282	259	23	91%
Engagements et accords internationaux	80	(7)	6	79	73	6	99%
Autres	20	0	2	22	22	0	110%
Conseils aux politiques et aux législations	61	(15)	3	49	46	3	80%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	244	(37)	19	226	216	10	93%
<b>Total</b>	<b>1 101</b>	<b>(159)</b>	<b>80</b>	<b>1 022</b>	<b>968</b>	<b>54</b>	<b>93%</b>

### Exécution des activités, par programme non technique, 2006-07

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
Renforcement des capacités	8	(1)	0	7	7	0	88%
Échange de l'information et coordination	32	(1)	2	33	32	1	103%
Produits et systèmes d'information et bases de données	22	(4)	2	20	19	1	91%
Autres	18	(5)	3	16	16	0	89%
Conseils aux politiques et aux législations	5	(1)	0	4	4	0	80%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	299	(23)	17	293	289	4	98%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	42	(1)	0	41	41	0	98%
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>(36)</b>	<b>24</b>	<b>414</b>	<b>408</b>	<b>6</b>	<b>97%</b>

## Fourniture des produits biennaux, par programme

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
<b>1A Organes directeurs</b>							
Échange de l'information et coordination	0	0	1	1	1	0	0%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	9	0	0	9	9	0	100%
<b>Total 1A</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>111%</b>
<b>1B Direction générale</b>							
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	3	0	0	3	3	0	100%
<b>Total 1B</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>2A Gestion des systèmes de production vivrière</b>							
Renforcement des capacités	27	0	1	28	28	0	104%
Échange de l'information et coordination	20	(3)	0	17	17	0	85%
Produits et systèmes d'information et bases de données	14	0	0	14	13	1	100%
Engagements et accords internationaux	12	(1)	0	11	11	0	92%
Conseils aux politiques et aux législations	3	(1)	1	3	3	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	26	(2)	1	25	25	0	96%
<b>Total 2A</b>	<b>102</b>	<b>(7)</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>97</b>	<b>1</b>	<b>96%</b>
<b>2B Gestion des systèmes de production animale</b>							
Renforcement des capacités	5	(1)	0	4	4	0	80%
Échange de l'information et coordination	5	(1)	0	4	4	0	80%
Produits et systèmes d'information et bases de données	2	(1)	2	3	3	0	150%
Engagements et accords internationaux	4	0	0	4	3	1	100%
Autres	0	0	1	1	1	0	0%
Conseils aux politiques et aux législations	2	0	0	2	2	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	6	0	3	9	8	1	150%
<b>Total 2B</b>	<b>24</b>	<b>(3)</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>112%</b>
<b>2C Maladies et ravageurs des animaux et des plantes</b>							
Renforcement des capacités	21	0	1	22	22	0	105%
Échange de l'information et coordination	6	0	0	6	6	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	6	0	3	9	9	0	150%
Engagements et accords internationaux	10	0	1	11	11	0	110%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	14	0	1	15	15	0	107%

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
Membres et au Programme de terrain							
<b>Total 2C</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>110%</b>
<b>2D Nutrition et protection du consommateur</b>							
Renforcement des capacités	24	0	1	25	25	0	104%
Échange de l'information et coordination	11	0	1	12	11	1	109%
Produits et systèmes d'information et bases de données	8	(1)	2	9	9	0	112%
Engagements et accords internationaux	11	0	0	11	11	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	21	(2)	0	19	18	1	90%
<b>Total 2D</b>	<b>75</b>	<b>(3)</b>	<b>4</b>	<b>76</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>101%</b>
<b>2E Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales</b>							
Renforcement des capacités	7	0	0	7	7	0	100%
Échange de l'information et coordination	14	0	0	14	14	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	16	(2)	0	14	12	2	88%
Engagements et accords internationaux	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	5	0	0	5	5	0	100%
<b>Total 2E</b>	<b>44</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>95%</b>
<b>2F Foresterie: gestion, conservation et remise en état</b>							
Renforcement des capacités	6	(1)	0	5	4	1	83%
Échange de l'information et coordination	9	0	0	9	9	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	13	(2)	0	11	10	1	85%
Engagements et accords internationaux	10	(1)	0	9	8	1	90%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	13	(4)	0	9	9	0	69%
<b>Total 2F</b>	<b>51</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>84%</b>
<b>2G Industrie et produits forestiers</b>							
Renforcement des capacités	3	(1)	0	2	2	0	67%
Échange de l'information et coordination	8	(2)	0	6	6	0	75%
Produits et systèmes d'information et bases de données	8	(1)	0	7	7	0	88%
Engagements et accords internationaux	3	0	0	3	3	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	9	0	0	9	9	0	100%
<b>Total 2G</b>	<b>31</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>87%</b>
<b>2H Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales</b>							
Renforcement des capacités	8	(2)	0	6	5	1	75%
Échange de l'information et	13	(2)	2	13	12	1	100%



Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
coordination							
Produits et systèmes d'information et bases de données	41	(19)	2	24	21	3	59%
Engagements et accords internationaux	8	(5)	2	5	2	3	62%
Conseils aux politiques et aux législations	16	(12)	0	4	2	2	25%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	4	0	0	4	4	0	100%
<b>Total 2H</b>	<b>90</b>	<b>(40)</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>10</b>	<b>62%</b>
<b>2I Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture</b>							
Renforcement des capacités	1	(1)	0	0	0	0	0%
Échange de l'information et coordination	22	(13)	3	12	9	3	55%
Produits et systèmes d'information et bases de données	22	(18)	7	11	7	4	50%
Engagements et accords internationaux	1	0	1	2	1	1	200%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	1	2	2	0	200%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	36	(17)	2	21	19	2	58%
<b>Total 2I</b>	<b>83</b>	<b>(49)</b>	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>58%</b>
<b>2J Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture</b>							
Renforcement des capacités	13	(3)	0	10	10	0	77%
Échange de l'information et coordination	7	(1)	0	6	6	0	86%
Produits et systèmes d'information et bases de données	5	0	0	5	5	0	100%
Engagements et accords internationaux	4	0	0	4	4	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	17	(3)	3	17	17	0	100%
<b>Total 2J</b>	<b>47</b>	<b>(7)</b>	<b>3</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>91%</b>
<b>2K Gestion durable des ressources naturelles</b>							
Renforcement des capacités	25	(4)	0	21	20	1	84%
Échange de l'information et coordination	13	0	0	13	13	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	25	(2)	0	23	23	0	92%
Engagements et accords internationaux	13	0	0	13	13	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	19	(1)	0	18	17	1	95%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	27	(4)	2	25	21	4	93%
<b>Total 2K</b>	<b>122</b>	<b>(11)</b>	<b>2</b>	<b>113</b>	<b>107</b>	<b>6</b>	<b>93%</b>
<b>2L Technologie, recherche et vulgarisation</b>							
Renforcement des capacités	2	0	0	2	2	0	100%
Échange de l'information et	2	0	2	4	4	0	200%

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
coordination							
Produits et systèmes d'information et bases de données	3	0	1	4	4	0	133%
Engagements et accords internationaux	0	0	1	1	1	0	0%
Autres	3	0	0	3	3	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	2	0	0	2	2	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	3	0	0	3	3	0	100%
<b>Total 2L</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>127%</b>
<b>2M Infrastructure et agro-industries rurales</b>							
Renforcement des capacités	13	0	0	13	12	1	100%
Échange de l'information et coordination	2	(1)	1	2	2	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	4	(1)	1	4	3	1	100%
Autres	0	0	1	1	1	0	0%
Conseils aux politiques et aux législations	4	(1)	0	3	3	0	75%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	12	(1)	3	14	14	0	117%
<b>Total 2M</b>	<b>35</b>	<b>(4)</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>106%</b>
<b>3A Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements</b>							
Renforcement des capacités	1	0	0	1	1	0	100%
Échange de l'information et coordination	20	0	1	21	21	0	105%
Engagements et accords internationaux	1	0	0	1	1	0	100%
Autres	2	0	0	2	2	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	45	0	0	45	45	0	100%
<b>Total 3A</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>101%</b>
<b>3B Politiques alimentaires et agricoles</b>							
Renforcement des capacités	10	0	1	11	11	0	110%
Échange de l'information et coordination	7	0	2	9	9	0	129%
Produits et systèmes d'information et bases de données	33	(1)	2	34	34	0	103%
Engagements et accords internationaux	1	0	1	2	2	0	200%
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	9	0	1	10	10	0	111%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	5	0	0	5	5	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	5	0	1	6	6	0	120%
<b>Total 3B</b>	<b>71</b>	<b>(1)</b>	<b>8</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>110%</b>

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
<b>3C Commerce et marchés</b>							
Renforcement des capacités	4	0	0	4	4	0	100%
Échange de l'information et coordination	6	(2)	0	4	4	0	67%
Produits et systèmes d'information et bases de données	43	(2)	1	42	38	4	98%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	12	(3)	0	9	9	0	75%
<b>Total 3C</b>	<b>65</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>4</b>	<b>91%</b>
<b>3D Information et statistiques agricoles</b>							
Renforcement des capacités	12	0	0	12	12	0	100%
Échange de l'information et coordination	10	(2)	0	8	8	0	80%
Produits et systèmes d'information et bases de données	31	(2)	0	29	28	1	94%
Engagements et accords internationaux	1	0	0	1	1	0	100%
Autres	8	0	0	8	8	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	3	(1)	0	2	2	0	67%
<b>Total 3D</b>	<b>65</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>59</b>	<b>1</b>	<b>92%</b>
<b>3E Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté</b>							
Renforcement des capacités	2	0	0	2	2	0	100%
Échange de l'information et coordination	4	0	0	4	4	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	3	0	0	3	3	0	100%
Autres	4	(2)	0	2	2	0	50%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	27	(2)	2	27	27	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	1	0	0	1	1	0	100%
<b>Total 3E</b>	<b>42</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>95%</b>
<b>3F Parité et équité dans les sociétés rurales</b>							
Renforcement des capacités	4	0	1	5	5	0	125%
Échange de l'information et coordination	2	0	1	3	3	0	150%
Produits et systèmes d'information et bases de données	2	0	2	4	4	0	200%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	2	0	3	5	5	0	250%
<b>Total 3F</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>164%</b>
<b>3G Moyens d'existence en milieu rural</b>							
Renforcement des capacités	4	0	0	4	4	0	100%
Échange de l'information et coordination	3	0	0	3	3	0	100%
Produits et systèmes d'information	1	0	0	1	1	0	100%

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
et bases de données							
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	1	0	0	1	1	0	100%
<b>Total 3G</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>3H Échange d'informations et renforcement des capacités</b>							
Renforcement des capacités	9	(1)	0	8	7	1	89%
Échange de l'information et coordination	23	(2)	1	22	19	3	96%
Produits et systèmes d'information et bases de données	30	(5)	4	29	22	7	97%
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	1	0	0	1	0	1	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	6	0	0	6	6	0	100%
<b>Total 3H</b>	<b>71</b>	<b>(8)</b>	<b>5</b>	<b>68</b>	<b>56</b>	<b>12</b>	<b>96%</b>
<b>3I Systèmes de technologie de l'information</b>							
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	23	0	0	23	23	0	100%
<b>Total 3I</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>3J Communication et information</b>							
Échange de l'information et coordination	3	(1)	3	5	5	0	167%
Produits et systèmes d'information et bases de données	2	0	1	3	3	0	150%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	8	0	3	11	11	0	138%
<b>Total 3J</b>	<b>13</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>146%</b>
<b>4A Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies</b>							
Échange de l'information et coordination	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	12	0	3	15	15	0	125%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	2	0	0	2	2	0	100%
<b>Total 4A</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>119%</b>
<b>4B Coordination des services décentralisés</b>							
Renforcement des capacités	1	0	0	1	1	0	100%
Échange de l'information et coordination	2	(1)	0	1	1	0	50%
Produits et systèmes d'information et bases de données	4	0	0	4	4	0	100%
Autres	6	(1)	0	5	5	0	83%
Fourniture de services aux personnels, départements et	35	(6)	1	30	30	0	86%

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
membres							
<b>Total 4B</b>	<b>48</b>	<b>(8)</b>	<b>1</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>85%</b>
<b>4C Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement</b>							
Renforcement des capacités	1	0	0	1	1	0	100%
Échange de l'information et coordination	7	0	1	8	8	0	114%
Produits et systèmes d'information et bases de données	7	(1)	1	7	7	0	100%
Autres	3	0	0	3	3	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	20	(3)	1	18	18	0	90%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	12	0	0	12	10	2	100%
<b>Total 4C</b>	<b>50</b>	<b>(4)</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>98%</b>
<b>4D Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise</b>							
Renforcement des capacités	1	0	0	1	1	0	100%
Échange de l'information et coordination	1	0	0	1	1	0	100%
Produits et systèmes d'information et bases de données	1	0	0	1	1	0	100%
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils aux politiques et aux législations	1	(1)	0	0	0	0	0%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	2	0	0	2	2	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	2	(1)	0	1	1	0	50%
<b>Total 4D</b>	<b>9</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>78%</b>
<b>4E Programme de coopération technique</b>							
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	1	0	0	1	1	0	100%
Conseils techniques aux États Membres et au Programme de terrain	2	0	0	2	2	0	100%
<b>Total 4E</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>5A Contrôle</b>							
Produits et systèmes d'information et bases de données	2	0	0	2	2	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	13	0	1	14	14	0	108%
<b>Total 5A</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>107%</b>
<b>5B Services pour le budget-programme</b>							
Produits et systèmes d'information et bases de données	5	(1)	0	4	4	0	80%
Autres	2	0	0	2	2	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	22	(6)	0	16	16	0	73%
<b>Total 5B</b>	<b>29</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>76%</b>
<b>5C Services financiers</b>							

Type de produit	Approuvés dans le PTB	Annulés/ différés	Non planifiés	Total exécutés	Exécutés non modifiés	Exécutés modifiés	Exécution en pourcentage
Produits et systèmes d'information et bases de données	2	(1)	0	1	1	0	50%
Autres	1	(1)	0	0	0	0	0%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	36	(1)	0	35	35	0	97%
<b>Total 5C</b>	<b>39</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>92%</b>
<b>5D Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel</b>							
Autres	2	0	2	4	4	0	200%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	18	(4)	4	18	15	3	100%
<b>Total 5D</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>110%</b>
<b>5E Contrats et achats</b>							
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	3	0	0	3	3	0	100%
<b>Total 5E</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>5F Gestion des locaux</b>							
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	7	0	0	7	7	0	100%
<b>Total 5F</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>5G Réunions, services linguistiques et protocole</b>							
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	25	0	0	25	25	0	100%
<b>Total 5G</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>5H Services partagés</b>							
Autres	0	0	1	1	1	0	0%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	12	0	0	12	12	0	100%
<b>Total 5H</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>108%</b>
<b>8A Dépenses d'équipement</b>							
Produits et systèmes d'information et bases de données	0	(1)	1	0	0	0	0%
Autres	1	(1)	0	0	0	0	0%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	4	0	0	4	4	0	100%
<b>Total 8A</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>80%</b>
<b>9A Sécurité au Siège</b>							
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	2	0	0	2	2	0	100%
<b>Total 9A</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>9B Sécurité sur le terrain</b>							
Autres	1	0	0	1	1	0	100%
Fourniture de services aux personnels, départements et membres	11	(1)	2	12	12	0	109%
<b>Total 9B</b>	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>108%</b>



## Annexe 3: Liste des sigles et acronymes

AECI	Agence espagnole de coopération internationale
AGROVOC	Thésaurus multilingue de terminologie agricole
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APO	Cadre associé
BAfD	Banque africaine de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CL	Conseil de la FAO
CNPMT	Cadre national sur les priorités à moyen terme
COFI	Comité des pêches
COFO	Comité des forêts
COGENT	Réseau international de matériel génétique du cocotier
CORAD	Conférence des responsables de la recherche agronomique
CPI	Conseil phytosanitaire interafricain
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CSC	Centre des services communs
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
DGA	Directeur général adjoint
ECTAD	Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières
EEI	Évaluation externe indépendante de la FAO
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
ERP	Planification des ressources entrepreneuriales (Oracle)
FAOR	Représentant de la FAO
FAOTERM	Base de données terminologiques de la FAO
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIL	Fédération internationale de laiterie
FRN	Fonctionnaire recruté sur le plan national
GCP	Programme de coopération FAO/gouvernements
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFSA	Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation
IFI	Institutions financières internationales
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IMS	Office international de la viande
INCAP	Instituto de Nutrición de Centro América y Panamá
INN	illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)



IPFSAPH	Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
KFRI	Korea Forest Research Institute
LEAD	Initiative élevage, environnement et développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NIMP	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
NMSR	Normes minimales de sécurité résidentielle
NR	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIG	Organisation intergouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PACTA	Projet pilote d'accès à la terre
PAI	Plan d'action international
PAM	Programme alimentaire mondial
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PEID	Petits États insulaires en développement
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PI	Protection intégrée
PIR	Rapport sur l'exécution du Programme
PMA	Pays le moins avancé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPI	Portail phytosanitaire international
PSC	Coûts de soutien de projets
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTB	Programme de travail et budget
RADCON	Réseau de communication pour le développement agricole et rural
RCAAP	Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique
SAO	Soutien administratif et opérationnel
SAT	Services d'appui technique
SDG	Sous-Directeur général
SFERA	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation
SGRH	Système de gestion des ressources humaines
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SRO	Bureau sous-régional
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation
TI	Technologies de l'information
UE	Union européenne
UNOCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
UTF	Fonds fiduciaire unilatéral
VERCON	Réseau virtuel de communication pour la vulgarisation et la recherche
WAICENT	Centre mondial d'information agricole
WWF	Fonds mondial pour la nature



